VII

Bucharest e/10 Janv. 1849. 1

Monsieur!

Désireux de tenir votre Ex. au courant de toutes les dispositions militaires de notre corps d'armée, je m'empresse de l'informer qu'hier par un courrier ad hoc, S. Ew. le Général Lüders a reçu de nouvelles instructions de S. M. l'Empereur relativement aux affaires de la Transylvanie.

Sich. l'Empereur approuve complètement toutes les mesures adoptées par nos autorités militaires, tant pour mettre les frontières des deux Principautés à l'abri de toute invasion que pour recueillir ceux des sujets autrichiens qui fidèles à leur Souverain légitime, viendraient chercher refuge sur le sol valaque.

En considération des complications que pourrait faire naître notre intervention armée en Transylvanie, S. M. l'Empereur pense aujourd'hui comme précédemment qu'il ne faut y recourir que dans le cas de la nécessité la plus urgente.

Mais si les villes de Kronstadt et de Hermanstadt situées presqu'en vues de nos avant-postes, étaient sérieusement menacées de sac et de pillage de la part des rebelles et qu'il ne restât plus au Gouv. autrichien aucun moyen de préserver ces populations paisibles et fidèles, de la ruine imminente qui plane sur elle, alors S. M. l'Empereur autorise S. Ew. le Général Lüders de diriger un corps suffisant de troupes sur chacune de ces deux villes, pour les soustraire au fléau de la guerre civile et cela

pas autrement que sur la demande expresse et formelle de l'autorité militaire supérieure autrichienne.

Dans ce cas-là même, l'occupation des deux villes sus-indiquées ne devra durer que le moins de tems possible et jusqu'au moment où le danger qui les menace aurait été conjuré.

Dans la supposition que les progrès victorieux de l'armée principale sous les ordres du Prince Windischgratz, en opérant une diversion salutaire et en dégageant les troupes autrichiennes qui combattent pour la cause de leur souverain légitime en Transylvanie, obligeraient les rebelles à passer les frontières et à se réfugier en Valachie, soit l'Empereur a ordonné au Fl. Lüders de les poursuivre à outrance, soit avec des troupes seules, soit conjointement avec les forces ottomanes et de ne s'arrêter que lorsque le dernier rebelle aura déposé les armes et fait sa soumission.

En me faisant un devoir de communiquer à V. Ew. ce qui précède, je la prie d'agréer les

signé Sch. Dallaneck.

VII

2

Bucharest ce 12/24 Janv. 1849

Monsieur!

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la note que V. Ex. a bien voulu m'écrire en date du 10 Janvier, concernant les nouvelles instructions que S. Ex. le Général Lüders a reçues de Sa Ste l'Empereur relativement aux affaires de la Transylvanie.

Je me suis déjà empressé de porter à la haute connaissance du Gouv. Imp.al du Sultan, la situation critique où se trouve la Transylvanie et les mesures que j'ai dû prendre tout pour préserver les frontières de la Valachie d'une invasion de la part des Hongrois révoltés que pour donner des secours à ceux qui viendroit chercher un refuge dans cette partie de l'Empire ottoman; persuadé qu'il était là que devait se borner notre tâche.

Je ne manquerai pas de mettre sous les yeux du Gouv. Imp.al la communication importante que V. Ex. vient de me faire et de lui demander les ordres qui doivent tracer ma ligne de conduite. Mais rien qu'une intervention armée, quelque soit son but et ses réserves, pourrait amener des complications dans la situation délicate où se trouve actuellement l'Europe, connaissant d'ailleurs la sollicitude de S. M. le Sultan pour préserver de toute atteinte la paix générale, base essentielle du bonheur des peuples, je ne vous cache pas, Excellence, la pénible impression que le Gouv. du Sultan éprouvera lorsqu'il verra une province de l'Empire ottoman devenir le point de départ de cette intervention et par conséquent le principe de sa neutralité, principe consacré par toutes les Puissances de l'Europe, être violé, même indirectement.

En me référant toujours aux ordres que j'attends de

VII

Note de S. Ex. Fuad Ef. au Général Aukland, en réponse à sa note du 10 Janvier.

12/24 Janvier 1849

mon Sour. je dois, quoiqu'à regret, dire à V. Ex. que cette mesure si grave par les conséquences qu'elle pourrait avoir ne peut pas rencontrer l'assentiment du Représentant du Sultan.

Quant aux troupes impériales, je leur ai réitéré les instructions précises de se borner strictement à la défense de la frontière du pays contre toute violation armée, mais en leur prescrivant d'accorder un refuge généreux à ceux qui voudront passer la frontière en déposant leurs armes et en demandant l'hospitalité.

Je prie votre Ex. d'agréer ma

/signé/ Jurd

VII

3a

Ἐν Ἀθήναις, τῇ 6/18 Φεβρουαρίου, 1849.

Ἐξοχότατε,

Ἔμαθον σήμερον τοῦ κυρ. Ἀλεξανδρίδου, διαμένοντος μοι τὴν ὀνόματι ἐπιφυλάξατε νὰ τὸν παραγγείλητε προσέχοντος, τὴν αἰτίαν ἄφιξιν τοῦ ὑμ. Ἐξοχότατος εἰς Βιέννην.

Θραδύνοντος τῆς ἐπιστολῆς ταύτης τῆς ἀναγκαίου ἐμαυτόν εἰς τὴν ἀναμονήν σας καὶ συμφέρον νὰ σᾶς ἀναφέρω τὴν κατάστασιν τῆς ἀνδάτομαι τοῦ νὰ βαρύνω ἐπὶ πολὺ ἐπιχορηγίας σας καὶ συμβουλὰς τινὰς τὸ φρόνημα τῶν ὑπηρέτων τῶν καθηκόντων μου.

Τὰ ὀφείλει τῆς Ἑλλάδος χρωστεῖ ἡ ὑμ. Ἐξοχότης ἐκ τῶν ἐφημερίδων καὶ παρατήρησιν βεβαίως, τὰς φρονῶ τοὺς τοιουτοτρόπους χρόνους ἐπιτίθεται ὑμῖν ἐμπιστοσύνας καὶ τοὺς φρονῶ αὐτοὺς ἀποτελεσματικὰς προβιβαστικούς. Πάντας ἐξέτασε ὁ τοῦ Ἐπιστρατάρχου Σούρου Μιχίου τὸ βεβαιοτάτου τῆς Α. Μ. προβιβαστικός.

Παραλείπω τοὺς τῶν μετρίων παρατηρήσεις τινὰς ὅσας, βεβαίως, κατὰ τὴν ἐμοῦ, ἐπαρκεῖ ἄξιαι ἡ ὑμ. Ἐξοχότης, τὸ φρόνημα τὸ ἀναφερθὲν τὴν παρεμένην ταύτην τῆς ἀνωτάτης ἀρχῆς. Καὶ ἐν φροντιστηρίοις τινὰ, καὶ ἐξ ἄλλων δεδομένων φράσεις νὰ συμφέρει, ὅτι ἡ σημειώσεις αὐτὴ τὴν ἀποβλέπει

Τῷ Ἐξοχοτάτῳ
Κυρίῳ Κ. Μουστοξύδῃ Ἐπιτάκτῃ Ἀναγκαίῳ καὶ Πληρεξουσίῳ
Ὑπουργῷ τῆς Ὑγ. Βασιλείας εἰς Βιέννην. &c, &c. &c.

Δεδομένου ὅτι ἔλειψαν παρά τοῦς Κύ. Δόρλας τοῦ νά δίνῃ Δερόξενος, δίνοντα νά τοῦτον τό γαμπρί τοῦ ὁνομάζιον τῆς ὑμετέρας ἐξοχότος Κομάν-αγᾶ, γαμπρ-αγᾶ γαρί. ὅχι μί παρακαλεῖ πάντοτε νά τῆ προσφέρω τά ἐκβασματά σου. Ἡ ἐπικοινωνία μεταξύ ἐπίσης ἐχάσθη, γεμάτος τά ἀδυνάτ δεκόνια ἀπό 15 ἡμερῶν ἔτυχα τοῦ δημοτάτου γιατροῦ καί τοῦ ζιβάνου τῆς χιόνος ἔτσι κατάντησε ἀπροσδιόριστος καί παράδοξος τά βοῦνα τῆς ἐλλάδος. Τοιοῦτο τι καί τά ἀδύνατα εἶναι πολύτιμον χαρίσμαν, καί τοῦ τῆς ἀτάντα πλήρους ἐξόν γράν τό ἔχω.

Παρακαλῶ νά προσφέρετε προς τόν Κύριν Παλαμάν τοῦ ἀπαρμένου μου, καί ὀχαριστήσης αὐτῆς εἰς τήν ἔνοιαν καί ἀγάπην τῆς ὑμετέρας ἐξοχότος, μένω

Ἀφοσιωμένος δοῦλος τῆς

[signature]

ὁ κ. Ἀναστάσης ἀγγλογράφος δεν ἔλαβε σήμερον τό γράμμα τό ἴδιον τό μί παρακαλεῖ νά τό ἀναγνώσω ἐγώ κατά τήν παρουσίαν τῆς ὅτι τήν ἐπιστολή τά ὑμετέρα, κατόπιν τ' ἀφοῦ τά εἶπα, ἔλαβε ἐκείνη συνοπτικά ὅτι τό γράμμα τῆς.

καί ὁ κ. Κοντμάνος τῆς προσφέρει τά ἀσπασματά σου.

Κ.Δ. Ἐξο
Κυρίου
Ὑποσφ

τὰ πεφρατισμένα ἀόχρα συμφέροντα, ἢ τὰ δεσπόζοντα προσωπικὰς ἀναιτίους, δικαίας ἴσως. [illegible]

Ἡ Κυβέρνησις μὲ διαβεβαιοῖ ὅτι ἡ ἀσχετόλεια μέλλει παρεβαίνεται κατὰ πάσας ἐπιχειρήσεις διαταράξεως τῆς ἡσυχίας τῶν ὁμόφρων κατοίκων, καὶ ἐπιστάται φοβουμένη μᾶλλον τοῦτο τὸ πρόσωπον ἀντιστρατευόμενος, καὶ τῆς φύσεως τῆς ὑγρᾶς ἐποχῆς διαρκοῦσας ἀπέραντον μέγιστον μέγιστα ἔχουσαν. Ἐν τούτοις αἱ ἐμπειρίαι εἰ γνῶσι, μὴ ἐπιφερόμενον κίνδυνον τῆς τοιαύτης τῶν τοιούτων, καὶ ἐπίσης ἀπόρμα ὅσας ἄρχει τοῦδε, ἡ ἀρετὴ τῆς ἐξέδρας συμφέροντα ἔρδοις συστόμενα, ἐπάγουσιν ὁδὸν κοινωνίαν καὶ φέρουσιν, καὶ αὐταὶ ἐπίσης ἀνεγκλήτοι, ὡς γίνεσθαι, ἀπὸ τῶν τοιούτων ἀφιστάμενα, πρὸς τὸν μεγάλας ἰσχὰς τὰς ἀμάχας ἐπιστάσας καὶ ταύτην ἔμπορεν μόνην συνεργίας προσεύχεσθαι νὰ κατασκέψωσι. Ἡ Κυβέρνησις τῆς ἐξάδος φρονεῖ ὅτι ὁ τρόπος οὗτος τοῦ μέγιστον ἐπιφέρομενα παρόντων τοιούτων ἀντιστρατευόμενος. Καὶ πρὸς τοῦτο, μέγιστα, ὁ Κ.ος Δούκας, Ὑπουργὸς τῶν τοιούτων, κατέφυγεν, διὰ μιᾶς πρὸς τοὺς Νομάρχας τοῦ Κράτους ἐμπιστεύθη ὅτι αἱ δύο τὸ πρόσωπα τῆς μεγάλης ἰσχὰς γινόμεναι πρωτοβάθειας ἀποβλέπουσι τὸ τοιούτον, καὶ τὴν ἀσχετόν πρόσωπον τῶν Νομάρχων προσκαλεῖ τοῦ τοῦτο. Ἀλλ' ὁ κύριος Δούκας, κατὰ τὸ ἀνοίκειον ἔμφρον τοῦτο ὁ Κύριος ὄχος, πρόσθετον αὐτὸν ἀνομαζόμενος, ἐπάνω τοῦ Ὑπουργείου τῶν τοιούτων, διελέγθη τὸ τοῦτον

ὁ Κύριος Γραφάνης.

Καταφρόνησαν αἱ Ἐπαρχίαι τὴν Ἑλληνικὴν Φρίβα καὶ Μαρούρι· ὁ δὲ Μοίραρχος τῆς Ἀγορφαμπῶς σκριβόντος Ἄγιος διορίσθη Ὑπνιός Διβρεγᾶς καὶ ἔχει τὴν ἀπολογίαν καὶ δόξαν ἔξωθεν· ἀόχλητος καὶ ἀκριβόριζος ἐνόσῳ ὁρὸς αὐτὸν ἔχουσα τὸ τῆς ὀνόματος τοῦ τὰ χαρίσῃ τὴν μαχόμενον τὴν ἔξωθεν χωρὶς τὴν τουρκίας ἀσχαρομένων· ἔχει δὲ τὴν ἄδειαν τὰ ὀνειρεύεται ἀπόδειξας μετὰ τὸν ἰδιωτὴν μας Διβρεγάδων πρὸς τὸν ὀνόματον τοῦτον· Τὰ παθήματα τὸν ὀλιγῶν τὸν δοθέντων ὁρὸς αὐτὸν θέλουν μοὶ ~~φανοιτοσοιηθῆ~~ ἐπιτόμως παρὰ τὸν ἔξωπτῶς Κυβερνήτου.

Ὁ Κύριος Πόντος, Ἀπόκριτος τὸν ἐξωτερικῶν, μέχρι πρὸ ὀλίγου διορίσθης, ἐφονεύθη, ὡ ἄλλο ἐπόμενον, ἐν τόπῳ· Τὸ αἴτιον δὲ τοῦτο τῆς ἰδίας του ἐμπόδιζε αὐτὸν τὰ καταφύγῃ πρὸς τὴν Διπλωματίαν τὸν ἐκεῖσε πρεσβευτῶν, διὰ τοῦτο παρεμένει φανερὰ, τὰ ἐκρεμάσθη δὲ, πρὸ τῆς, κατὰ διαταγὴν τῆς ὑψηλῆς Πόρτας, γενομένης ἐγκαίνως παρ' ἐμοῦ αἰσθήσεως τὸν ὀφειλομένων παρὰ τῆς ἔξ. Κυβερνήσεως πρὸς τοὺς ὑπηρεσιακοὺς ἐπιτόπους τῆς Ἑλλάδος. Περὶ τὴν ἀπόδειξιν ταύτης εἶχον ὁμιλήσει μετὰ τοῦ κυρ. Γραμμόν, ὅτις ἐπιμένει τὰ παραιτήσῃ τὴν Α. Μ. τὸν Βασιλέα, τὰ μὴ ἀφήσῃ τὰ γίνῃ ἐμπόδιον πρὸς ἀπόκτησιν τῆς πρὸς τοῦτο τῆς ἔξ. Κυβερνήσεως· ὁ Βασιλεὺς ὀφείλει τὰ δώσῃ τὰς περὶ τούτου ἀναμφιβόλους διαταγὰς πρὸς τοὺς ὑπουργοὺς του.

VII Particulière.

A Son Excellence
Monseigneur Aali-Pacha, Ministre
Secrétaire d'Etat ~~[illegible]~~
~~[illegible]~~ des affaires étrangères.
&
à Constantinople.

Vienne, le 15/27 Février, 1849

Monseigneur,

Lorsqu'il y a environ quinze jours, je fus présenté par Son Excellence Chékib-Effendi au Prince de Schwarzenberg, qui, venant d'Olmutz, avait passé deux jours dans cette Capitale, Son altesse m'avait exprimé le désir de me voir à son retour d'Olmutz, où il allait se rendre de nouveau, afin que je lui donnasse quelques détails sur la question Moldo-Valaque.

Au retour du Prince à Vienne, où il se trouve actuellement, je m'empressai d'aller le voir. Je lui fis un exposé assez complet de cette question, me basant sur

le sens

des instructions de votre Excellence, et sur le contenu des pièces dont Elle m'a communiqué les copies.

Le Prince ~~d'abord~~ paraissait d'abord désapprouver l'amnistie et pencher plutôt vers l'adoption de mesures de rigueur, propres à étouffer le germe des idées démagogiques. Je lui fis observer que la Sublime Porte était plus portée, plus intéressée même qu'aucune autre Puissance, à réprimer toute tendance anarchique dans les deux Principautés, d'où elle pourrait se propager dans les autres provinces de son Empire; qu'elle n'était nullement responsable des idées de nationalité et de liberté qu'on avait vu se manifester dernièrement en Valachie, et qui étaient la conséquence naturelle de la protection

étrangère, dont les Moldo-Valaques avaient été depuis long temps l'objet, et des principes consacrés dans le réglement organique, rédigé ailleurs qu'à Constantinople; que, comme elle n'entretenait dans les Principautés aucun Commissaire permanent qui l'eût tenue au courant de ce qui s'y passait, elle avait dû, dès que les troubles avaient éclaté à Bucharest, y envoyer successivement des Commissaires extraordinaires pour s'enquérir du véritable état de choses et tâcher de calmer l'irritation des esprits, en employant ainsi, avant de recourir à des mesures coërcitives, tous les moyens de persuasion, et en accordant dans ce but, à l'exemple d'autres Gouvernements sages, une amnistie générale; que, puisque la répression des

des troubles sans effusion de sang était due à cette politique éclairée et prévoyante de la Sublime Porte, on ne saurait maintenant méconnaître l'utilité de l'amnistie, qui, d'ailleurs, n'était pas applicable aux délits commis après la proclamation ; qu'enfin, c'était pour prévenir les causes et la reproduction de semblables désordres, que la Sublime Porte désirait apporter dans le régime intérieur des deux Principautés les améliorations qu'exigeraient le repos et le bien-être de leurs habitants.

Le Prince semblait aussi croire que la Russie avait rendu un service à la Sublime Porte, en l'aidant par l'assistance de ses troupes au rétablissement de l'ordre dans les Principautés. Je lui répondis que la Sublime Porte, dont les armées avaient tout

récemment encore réduit à la soumission des populations aussi belliqueuses que les Kurdes et les albanais, n'avait nullement besoin de troupes auxiliaires pour réprimer les tentatives des idéologues Moldo-Valaques, à une époque surtout où la plus profonde tranquillité régnait dans le reste de l'Empire; qu'en effet, avant l'entrée et sans le secours des troupes Russes, une partie de l'armée Impériale sous les ordres d'Omer-Pacha avait suffi pour étouffer la révolte et rétablir à elle seule, tant à Bucharest que sur tous les points de la Valachie, la tranquilité et le bon ordre, qu'elle saurait y maintenir aussi par la suite; et que, par conséquent, bien loin de supposer que l'intervention de l'armée Russe fût de quelque utilité pour la Sublime Porte,

c'était, en tout cas, un remède plus nuisible que le mal même, vu les inconvénients bien graves que présentait, sous plus d'un rapport, la prolongation du séjour des troupes Russes dans les deux Princi=pautés.

Après avoir écouté avec attention et l'exposé que je lui avais fait de cette question, et les explications données en réponse à ses observations, le Prince n'hésita pas à convenir du bon droit de la Sublime Porte. "Je "reconnais", me dit-il, "les inconvé="nients qui résultent pour la Sublime "Porte de la prolongation de la "présence des troupes Russes dans les "Principautés. L'Autriche a été de "tout temps l'amie sincère de l'"Empire Ottoman; mais nous sommes "en ce moment trop préoccupés, comme "vous le savez, de nos propres affaires,

„ pour pouvoir lui prêter un appui
„ utile. Ces difficultés seront aplan-
„ nies, j'en ai la conviction; et dès lors
„ la Sublime Porte pourra compter
„ sur notre concours.„

Tel a été en résumé l'entretien que j'eus avec le Prince de Schwarzenberg sur la question Moldo-Valaque, à la suite du désir qu'il m'en avait exprimé. Certainement, ce n'est point dans un moment où l'Autriche a plus besoin que jamais d'être sur le pied le plus intime avec la Russie, et où elle vient de recevoir en Transylvanie des services de l'armée Russe, que la Sublime Porte peut attendre du Cabinet de Vienne un appui quelconque. Cependant il n'y a nul doute qu'après que le gouvernement Autrichien sera parvenu, comme on l'espère, à rétablir sous peu l'ordre dans ses états, il ne se hâte de persuader au Cabinet de Saint-Pétersbourg

d'accélérer l'évacuation des Principautés; car il méconnaîtrait les intérêts les mieux entendus, s'il continuait à garder le silence; mais les eût-il méconnus, que les lui rappeleraient les cris de toute l'Allemagne, pour laquelle la liberté du Danube et toutes les questions qui s'y rattachent, sont d'un intérêt vital.

Plus on observe l'état précaire des affaires en Europe, où, chaque jour, il surgit des incidents graves dont un seul pourrait provoquer une conflagration générale, plus on doit apprécier la sage modération par laquelle la Sublime Porte poursuit la solution de la question Moldo-Valaque. Elle est en droit d'espérer que cette politique, appuyée par les dernières représentations de l'Angleterre et de la France, ne tardera pas à amener un résultat

conforme à la justice de sa cause. Mais on serait porté à douter si, en cas de persistance de la part de la Russie, l'Angleterre et la France seraient aujourd'hui en état d'appuyer efficacement leurs démarches diplomatiques. Ainsi, on n'a, j'ose le répéter, qu'à se féliciter de la politique sage et modérée, adoptée par la Sublime Porte dans une conjoncture aussi délicate. D'ailleurs, c'est tout ce qu'Elle aurait de mieux à faire dans les circonstances actuelles, sauf à faire valoir ses droits, quand l'Angleterre et les ~~[illegible]~~ autres Puissances garantes de l'intégrité et de l'indépendance de l'Empire Ottoman, rassurées sur le maintien de la paix en Europe, seraient en mesure de s'occuper avec succès de cette question, et d'imposer à la Russie l'obligation de s'abstenir à l'avenir de toute intervention militaire dans

les Principautés. C'est pourquoi le Gouvernement impérial a eu raison d'éviter de sanctionner et d'admettre comme un précédent l'entrée des troupes russes dans les Provinces Danubiennes. Ce droit, en cas de besoin, appartient exclusivement à la Sublime Porte comme Puissance Souveraine. Ce sont les troupes Ottomanes qui, sans le concours de la Russie, sont entrées en 1821 dans les deux Principautés et y ont réprimé l'insurrection. Les conventions et les traités postérieurs n'ont ni restreint ce droit de la Sublime Porte, ni conféré à la Russie la faculté de participer à son exercice par une force armée.

Comme je me trouverai souvent dans le cas d'avoir sur cette question, tant avec le Ministre des affaires étrangères d'Autriche qu'avec différents

membres du Corps diplomatique, des entretiens qui me mettraient à même de fournir à Votre Excellence des informations qu'Elle pourrait mettre à profit, j'ose La prier, afin que je puisse m'acquitter utilement de cette tâche, de vouloir bien me transmettre de temps à autre les renseignements complémentaires dont j'aurais besoin pour connaître les différentes phases de la question.

Je suis avec le plus profond respect

Ἀν 16 Φεβρουάρ. 1849

Τοῦ Φιλτάτου καὶ πολλοῦ ἐκτιμητοῦ ἀδελφοῦ μου

Ἔλαβα τὸ ἀπό α Φεβρουάρ. ἀγαπητόν σου γράμμα σου καὶ ἀπερβαλλόντως ἐχάρην ἀγαπητέ καὶ τό ἀρέσ σου τοῦ Φιλτάτου μου γράμμα σου σημειώνω ὅτι ἀπόχτα ἀπό τοῦ χεριοῦ, ἀπαντοῦμαι διά τοῦ καλά ἐλπίδα τοῦ ἀπαρχόντος σου. Ἡ λόγος αὐτός τό ἔχομεν ἐπαιχάνει τοῦ ἄσπου ἀδελφοῦ μου ἀφόντου, καὶ σαύτε ὅλοι ἐμεῖς ἀπόμεμε ἀπαρέχει καὶ τοῦ νά νοιάζεται ὅλαι τοῦ ἀγάπαι σου

15 70 125 129 179 70 10 78 159 15 159 75 179 44 125 179 75 125 78 190 179 15 125
75 27 125 179 10 78 75 125 159 75 78 133 75 105 43 125 179 75 15 125 27
127 27 12 75 159 115 15 179 15 125 133 70 179 75 101 15 125 10 129 125 190
75 190 70 78 125 179 15 127 70 78 125 75 17 129 85 15 127 10 129 125 19
78 159 129 127 125 179 10 75 179 70 27 133 75 179 129 127 70 78 125 1
6 129 133 75 179 44 101 15 125 75 27 125 179 10 78 75 125 133 75 125
75 179 44 125 27 17 6 78 52 70 78. 12 115 105 210 75 133 115 78 70 78 12 70
127 115 10 70 125 78 29 12 75 125 190 44 125 29 78 75 127 44 159 75 133
15 179 70 70 133 179 10 115 127 129 125 159 75 78 133 27 125 179 78 159 129
125 12 75 10 44 179 15 10 15 125 34 179 70 70 78 125 179 115 159 75 78
127 70 179 115 127 179 15 125 75 27 125 179 10 78 75 125 115 179 78
12 10 115 159 70 125 70 125 13 179 75 78 75 127 70 225 29 70 159 179 115 12

VII

Η δυνάμεις κατάστασις της αυτοκρατορίας, η φύσις η συνεκτικη της μεγάλης Ρωσσίας από τον ανταγωνισμόν Ρωσσικών ζητημάτων από τα δικαιώματα της αυτοκρατορίας μου κατανοήσης. Πολλά μου είπαν ο Ρώσσος πρεσβευτής εξαιρετικώς η μυστικώς αναφερόμενοι από τον Κωνσταντίνου της αυτοκρατορίας ότι ο Πέρσης ήτοιμος ανάνδρεια η αν μορφωθή Βενετίας και Κωνσταντινουπόλεως.

75 127 29 78 115 10 78 125 22 15 12 10 70 125 32 15 125 70 78 125
159 129 127 125 179 75 127 179 78 127 115 27 12 115 105 78 127
Πώς σας εφάνη η μυστήριος ο Mr. Lyons Φαίνεται?

15 12 115 10 179 75 70 6 70 78 159 75 78 70 78 6 70 12 75 127 179
115 179 70 125 27 133 12 75 22 70 78 75 125 29 78, 75 179 15 127
179 27 6 15 127 179 15 125 115 27 17 85 75 10 78 44 125 179 15
125 115 12 115 78 75 125 115 105 44 115 190 19 75 78 127 70 179 75
78 127 75 70 6 15 179 15 127 75 27 179 15 127 159 75 179 44 127 179
34 225 129 125 159 75 78 115 78 115 22 129 133 75 127 115 78
29 78 75 179 115 27 179 175 159 75 78 70 43 125 179 75 125 44
27 75 19 115 10 44 190 179 15 101 127 75 19 44 78 127 70 179 44 43
115 179 78 159 75 43 70 125 13 78 125 190 27 133 12 75 22 70 78
179 70 159 75 43 127 44 133 70 179 75 6 13 43 167 43 52 15 125
27 70 75 127 44 210 175 85 145 190 179 44 190 105 70 148
70 78 125 190 44 125.

Η Πόρτα έχει η ίδια καλήν συναίσθησιν δι' αυτήν την κατάστασιν, η οποία δίκαιο φαίνεται να έχει μια αυτοκαταστροφή υπό ξένου δεσποτικού, διότι τότε η μεγάλη αυτοφυής δυνάμεις σας σταθερότης φαίνεται ότι η ίδιος συναισθάνεται η καταλαμβανόμενη αυτοφυής μου δύναμις σας.

Πάντα σας ἀναγραφεύω ὅ,τι μόλις ἀρτίως καὶ ἐπαλαβάσατε ἐπὶ τοῦ νεκροῦ τοῦ θείου τοῦ Πόλυ. αὐτὴ εἶναι ἡ μεγαλυτέρα ἐπιβράβευσις νὰ δείξετε πρόθυμα καὶ τὸν ἀγαπητόν, ὅστις κατὰ τὸν ἑαυτόν σας ἐξεπλήρωσε τὸν ἱερὸν σκοπὸν τῆς νεκροθαψίας.

Ἡ ἀγάπη μου πρὸς σας, καὶ ἀπόρροια αὐτῆς ὁ πόθος νὰ ἐπισκεφθῶ σας ἐπὶ Βιέννας. ἀποφασίσας μὲ ὅλας μου τὰς δυνάμεις νὰ ἀφήσω τὴν ἐξοχικήν μου, ἐπὶ τοσοῦτον ~~ἐπιδεξιότητα μου~~ τὸ ὅλον τοῦ ἐξοχικοῦ μου ἐπὶ τὸν Comte Stürme μὲ τὴν ἀξίαν αὐτῆς.

12 75 105 78 127 125 44 190 70 12 75 127 44 105 75 133 32 44 127 125
115 127 52 15 105 115 127 12 10 70 15 7 13 43 127 44 7 75 179 44 90
105 210 15 101 13 70 78 190 179 15 127 27 12 115 22 70 125 78 127
179 129 127 115 10 78 129 127 101 15 125 12 115 125 127 15 125 75 27
101 15 70 78 127 75 43 15 133 70 17 75 105 34 179 70 10 75 70 15
29 115 27 105 70 218 190 43 125 15 127 22 70 210 13 179 70 1
133 70 78 70 43 125 179 115 127 125 115 27 105 101 44 127 115 127
115 125 179 78 190 12 75 127 179 175 101 13 70 10 129 101 44 75
70 10 13 218 127 44 179 115 127 10 70 125 78 29 12 75 125 190 44
127 12 70 10 78 75 27 179 15 125 101 34 190 27 12 115 22 70 125
13 129 190.

Ὁ Θεὸς μόνος ἐγνώρισε τὴν ἀξίαν αὐτῆς καὶ τὴν γνώσιν μὲ ἐβεβαίωσεν ὁ αἰφνίδιος θάνατός σας καὶ ~~ἡ ἀπώλεια~~ ἡ ἀπώλεια σας καὶ ἀποχωρισμός σας.

VII

601

le 28 février 1849

SUBLIME PORTE.
Ministère
des
AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Monsieur l'Envoyé

Les évènemens qui se sont accomplis en dernier lieu dans les Principautés de Valachie et de Moldavie ont démontré suffisamment à la S. Porte le vice de leurs institutions et l'urgente nécessité d'introduire certaines modifications dans leur régime administratif. En conséquence, dès l'origine de ces évènemens, la S. Porte avait promis aux habitans paisibles de ces Principautés de procéder à cette oeuvre, aussitôt que les traces de l'insurrection, seraient entièrement effacées.

Grâces aux différentes mesures employées jusqu'ici par la S. Porte, la tranquillité y ayant été parfaitement rétablie, le Gouv. Impal a pensé que le moment d'accomplir sa promesse était arrivée et Il en a fait part à la Cour de Russie.

Le Cabinet de St Pétersbourg voyant dans l'accomplissement de cette mesure, un acte propre à porter atteinte à la lettre et à l'esprit des traités existans, s'est arrêté à l'idée de la consacrer par un acte solennel et à cet effet, Il nous a transmis, par l'organe de son Ministre à Constantinople, un projet de convention, conjointement

ment

avec une dépêche du Comte de Nesselrode dont je vous envoie ci-joint les copies.

Le Gouvernement de S. M. I. le Sultan a pris ces deux pièces en sérieuse considération et après mûre délibération, il a arrêté que les dispositions qu'il s'agissait de prendre à l'égard des Principautés, étant d'une nature purement transitoire, l'esprit des Traités existans n'en pouvait recevoir la moindre atteinte, et par conséquent, la conclusion d'une nouvelle convention lui a paru ne pas devoir être d'une nécessité absolue.

Les considérations ont été portées, par ordre du Sultan, à la connaissance de la Légation Imp.le de Russie dans un long Mémoire que je vous transmets également ci-joint en copie.

M. de Titoff a déjà répondu à ce Mémoire. Par cette pièce que vous trouverez ci-annexée, l'Envoyé de Russie cherche à réfuter les argumens que nous avons fait valoir, pour démontrer l'inutilité d'une nouvelle convention à conclure. Cette réponse n'a pas encore été soumise aux délibérations du Conseil, mais elle est loin d'être de nature à pouvoir modifier l'opinion des Ministres à cet égard.

Je ne manquerai pas, Monsieur, de vous faire part, en temps et lieu, de la décision qui sera prise ultérieurement.

En attendant, nous persistons à croire qu'il n'y a pas lieu à conclure une convention formelle, pour assurer le maintien des traités subsistans et que ce but peut être parfaitement atteint, moyennant l'échange de quelques notes entre la S. Porte et le Cabinet de Russie.

Quant à la prorogation indéfinie des Assemblées, et à la prolongation de l'occupation militaire à Bucarest, notre intention sur ces deux points est clairement définie dans notre Mémoire et nous sommes décidés à ne jamais nous en départir.

Tel est, en résumé, le point où en est cette question à l'heure qu'il est. Je vous invite, Monsieur l'Envoyé, à en faire part confidentiellement à M. le Ministre des affaires étrangères d'Autriche et me faire savoir, au plutôt possible, sa façon de penser à cet égard.

Recevez, Monsieur l'Envoyé, la nouvelle assurance de ma haute considération.

Aali

VII

le 28 février 1849

7

SUBLIME PORTE.
Ministère
des
AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Monsieur l'Envoyé!

Vous connaissez ce qui se passe depuis quelque temps, en Transylvanie. Par suite des troubles survenus dans ces provinces, le Général Lüders qui se trouve en Valachie, a reçu de sa Cour, l'ordre d'y intervenir, au besoin, avec les troupes sous ses ordres.

A cette occasion, S. Ex. Fuad Effendi, prévoyant les complications qu'une telle intervention armée russe pourrait amener dans la situation de l'Europe, s'est empressé d'en exprimer son déssaitisement, au nom du Gouvernement Imp.al.

Je joins à la présente copies des notes qui ont été échangées, à cette occasion, entre lui et le Général Duhamel.

Vous verrez, Monsieur, par la teneur de la réponse de Fuad Effendi, au Général russe, qu'en tenant, dans cette circonstance, une telle conduite, le Commissaire de la S. Porte n'a fait qu'agir conformément au principe de neutralité que le Gouv. de S. M. I. le Sultan a cru, vu l'état actuel des choses en Europe, devoir observer dans l'intérêt de tout

le

le monde.

La S. Porte serait vivement peiné d'apprendre que le Cabinet Imp.al d'Autriche, eût pu attribuer cette manière d'agir de son Commissaire Extraordinaire en Valachie, à un sentiment d'indifférence de sa part, pour les succès de ses troupes en Transylvanie. Au contraire, la S. Porte en sa qualité d'ancienne amie et voisine de l'Empire d'Autriche, désire vivement de voir terminer les affaires dans ces provinces, à son avantage et si jamais il lui était permis d'y contribuer dans la sphère de sa neutralité, elle ne s'y trouverait point en défaut, d'autant plus que c'est la cause sacrée de l'ordre et de la légitimité qu'elle défend.

Ils sont, Monsieur, les points qu'il nous importe de bien faire comprendre, au nom de la S. Porte, à Mr. le Ministre des affaires étrangères de Sa Majesté Imp.le et R.le.

Les détails qui précèdent, sont, je pense, plus que suffisants, pour persuader ce Ministre sur ce point et c'est à cette fin que je vous invite à lui donner lecture de ma présente dépêche.

Recevez, Monsieur, la nouvelle assurance de ma haute considération.

Aali

Particulière.

VII

Vienne, ce 1er/13 Mars, 1849.

8

Monseigneur,

Je viens de recevoir à l'instant même les deux dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 28 Février, ainsi que les pièces y annexées. Je n'en ai lu qu'une partie, et j'éprouve le besoin d'en féliciter Votre Excellence, tout en regrettant de n'avoir pas le temps de Lui soumettre ~~la~~ quelques idées que m'a suggerées la lecture de la réponse de Monsieur Titoff au mémoire triomphant de Votre Excellence.

Après avoir lu attentivement toutes ces pièces, je tâcherai de voir le plustôt possible le Prince de Schwarzenberg pour m'acquitter auprès de lui des ordres de Votre Excellence, et je ne manquerai pas de Lui rendre compte prochainement de l'entretien que j'aurai avec le Prince sur les questions qui font l'objet des deux dépêches précitées.

A Son Excellence Ali Pacha
Ministre des Affaires Etrangères de Sa Majesté Impériale le Sultan.

En attendant, j'ai l'honneur de joindre ici copie d'une motion, publiée dans le journal de Francfort, que Mr Wischer de Tubingue a présentée, le 8 Mars, à l'assemblée nationale allemande, sur l'entrée des troupes Russes en Transylvanie et dans les Principautés Danubiennes, et saisis l'occasion de réitérer à Votre Excellence l'hommage

VII

3a

Vienne, le 1er/13 Mars, 1849.

Monseigneur,

Son Excellence Chékib Effendi, qui est parti hier matin pour Olmütz, a déjà envoyé à Votre Excellence, par le paquebot de Trieste, les exemplaires en allemand de la Constitution octroyée par l'Empereur d'Autriche, de sa proclamation et autres ordonnances publiées à cette occasion.

De mon côté, je me fais un devoir de Lui transmettre ci-jointe la traduction de la constitution, accompagnée de celle de la proclamation de l'Empereur.

Je juge superflu de m'arrêter ici à l'appréciation de cet important document, attendu que sa traduction en français mettra Votre Excellence à même d'en connaître le contenu et d'y porter un jugement approfondi.

Quelque satisfaisantes qu'aient été les manifestations auxquelles a donné lieu à Vienne la promulgation de la constitution, celle-ci ne laisse pas

Son Excellence Ali Pacha,
Ministre des Affaires Étrangères de Sa Majesté Impériale le Sultan

d'être l'objet des critiques du parti radical. On parle déjà de certains signes de mécontentement tentés par quelques jeunes gens à Prague, mais qui, du reste, n'ont provoqué aucun désordre sérieux. Toutefois, la tranquillité continue à régner à Vienne.

Dimanche dernier, un Té Deum en action de grâces a été chanté dans la Cathédrale de Vienne à l'occasion de la promulgation de la constitution, une salve de 101 coups de canons a été tirée, et le soir, la ville et les faubourgs ont été illuminés pour la seconde fois.

On assure que l'Empereur viendra à Vienne, dès qu'il sera sûr des dispositions pacifiques de la population de cette capitale, et dès que l'état de siége pourra être levé sans crainte.

On vient de m'annoncer qu'aujourd'hui, anniversaire de la révolution qui a éclaté à Vienne l'année passée, quelques centaines de gens du peuple se sont rassemblés sur la place de Saint Etienne, demandant qu'un requiem fût chanté pour le repos des âmes des morts. Mais le clergé s'y est refusé, la police a dispersé le rassemblement, quelques arrestations ont eu lieu et la tranquillité n'a point été troublée.

Je suis avec le plus profond respect

Monseigneur

de votre Excellence

VII

10

Constantinople le 6 Mars 1849

Monsieur

J'avais eu le plaisir Monsieur, avant votre départ de Constantinople de vous remettre, à condition de me les rendre après en avoir pris copie, des pièces diplomatiques relativement aux affaires de Valachie et de Moldavie.

Ces pièces étant nécessaires ici, je viens vous prier de me les faire parvenir le plus-tôt possible. Je vous en serais très reconnaissant.

Je profite de cette occasion, Monsieur, pour vous renouveler l'assurance de ma considération très distinguée.

Vouréddin

Monsieur
Monsieur C. Musurus
Envoyé extraordinaire et Ministre
plénipotentiaire de la S. Porte.
à Vienne.

VII

11 a

À Son Excellence Aali-Pacha
Ministre des affaires Etrangères
de Sa Majesté Impériale
le Sultan.

Vienne, le 8/20 Mars, 1849.

No 1

Monseigneur

Dès que j'eus reçu la Dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 28 Février au sujet du dissentiment exprimé au nom du Gouvernement Impérial par S. E. Fuad Effendi à l'occasion de l'intervention des troupes Russes en Transylvanie, je m'empressai de me rendre à la Chancellerie d'État pour m'acquitter auprès du Prince de Schwarzenberg des ordres de Votre Excellence.

Après un exposé succinct d'introduction, je lui donnai lecture de la Dépêche précitée.

Il les lut attentivement et me dit:
"Je suis sensible à cette marque
d'attention de Son Excellence
Aali-Pacha et à toutes ces choses dans sa
Dépêche il exprime d'amical et d'
obligeant pour nous. Nous n'avons
jamais douté de l'intérêt que le
Gouvernement Ottoman nous
porte, et nous apprécions les motifs
qui ont dicté sa conduite et celle
de Son Commissaire." Puis, il
ajouta: "Je sais que les Anglais et
les Français ont paru s'émouvoir
à la nouvelle de l'entrée des troupes
Russes en Transylvanie; mais
j'ai écrit à tous nos représentants
à l'étranger pour leur prescrire
de s'abstenir de toute explication
qui leur aurait été demandée sur
cette question. Cependant le fait
est que l'intervention des Russes

en Transylvanie

„ en Transylvanie ou en lieu à l'
„ insu de notre Gouvernement. C'est
„ le Général Puchner qui, dans l'
„ impossibilité de défendre les villes
„ de Kronstadt et d'Hermenstadt contre
„ les invasions des Szeklers, et pressé
„ par les instances des habitans de ces
„ villes, a dû, sous sa responsabilité,
„ sollicitée l'intervention de l'armée
„ Russe." Nous sommes peinés, " conti=
„ nue-t-il, " que nos sujets aient été
„ contraints d'implorer le secours
„ des Russes. En effet, il n'y a rien
„ de si douloureux pour un Gouvernement,
„ que de ne pouvoir protéger lui-même
„ ses sujets opprimés et de les voir
„ recourir à l'assistance étrangère."

Tel est, en résumé le langage que le Prince de Schwarzenberg me tint à la suite de la communication que je venais de lui faire.

J'aurais désiré pouvoir lui demander si c'était par suite d'une entente préalable entre les deux Cabinets que celui de St. Petersbourg avait autorisé son armée à entrer, au besoin, en Transylvanie. Mais j'eus d'autant plus raison de ne pas aborder une question aussi délicate, que le Prince m'avait, de prime abord, déclaré avoir recommandé aux Représentants d'Autriche à l'étranger de se refuser à toute explication sur l'incident dont il s'agit.

Cependant je lui demandai si, comme j'avais entendu dire, le Gouvernement d'Autriche avait déjà écrit en Transylvanie pour hâter la retraite des troupes Russes. Il me répondit que ce n'était pas vrai, que quels que fussent les avantages remportés

par l'armée Autrichienne sur les insurgés, la sécurité des paisibles habitants de cette province n'étant pas encore suffisamment garantie; mais que je pouvais être sûr que: dès le moment que la présence des troupes Russes en Transylvanie deviendrait superflue, elles s'en retireraient immédiatement, sans s'y arrêter un seul jour au delà.

Je suis avec le plus profond respect

VII

12a

À Son Excellence Aali Pacha,
Ministre des Affaires Étrangères
de Sa Majesté Impériale
le Sultan,

Vienne, le 8/20 Mars, 1849.

No 2.

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de la dépêche de Votre Excellence en date du 28 Février, relative aux communications échangées dernièrement entre Votre Excellence et Mr Titoff sur certaines modifications à introduire dans le régime administratif des Principautés de Valachie et de Moldavie, et par laquelle en m'indiquant en résumé le point où en était la question, Elle m'enjoignait d'en faire part confidentiellement au Prince de Schwarzenberg et de soumettre à Votre Excellence sa façon de penser à cet égard.

Le Prince, à qui je m'étais

de l'Empire Ottoman, j'ignorais si elle avait été consultée dans cette affaire. Mais que, quant à la sincerité de l'amitié de l'autriche, mon Gouvernement en était tellement convaincu, que je pouvais assurer qu'il n'aurait consulté que le Cabinet d'Autriche, surtout dans une question qui l'interessait autant que la Sublime Porte, si les circonstances actuelles permettaient à ce cabinet d'y vouer une sollicitude égale à l'amitié qu'il portait à l'Empire Ottoman.

Je suis avec le plus profond respect,

empressé d'exposer toute cette question, désirer que je lui confiasse les pièces annexées à la dépêche précitée, afin qu'il pût les lire attentivement et me faire connaître son avis avant le départ du courrier. Je n'hésitais pas à me conformer à son désir; et quand je me rendis chez lui pour lui rappeler sa promesse, il me dit :

" Mr. Stürmer m'a déjà transmis
" les copies de toutes les pièces que vous
" m'avez prêtées; elles lui ont été com-
" muniquées par Son Excellence Aali-
" Pacha qui, en outre, lui a exposé de
" vive voix tout ce que vous avez été
" chargé de me dire sur cette question.
" J'ai tout lu, et par le courrier qui va
" partir, je chargerai Mr. l'Internonce
" de faire connaître à la Sublime
" Porte mon avis. Le voici: Je crois

qu'une

„ Convention entre la Sublime Porte
„ et la Russie est pour le moment
„ nécessaire, afin de régler d'un
„ commun accord les mesures
„ exceptionnelles qu'il faudrait
„ prendre pour assurer le maintien
„ de la tranquillité dans les Principautés.
„ Mais je ne pense pas qu'il faille
„ fixer un terme pour la durée de
„ ces mesures ; surtout celui de sept
„ ans est trop long. Les Russes sont
„ plus adroits, plus actifs que vous
„ autres, et pendant ce temps, ils
„ pourraient faire que les choses
„ tournassent à leur profit. Je suis
„ d'avis qu'on ne doit rien changer
„ à l'ordre de choses établi par les
„ Traités existants. Toutes les mesures
„ à prendre devraient être réputées
„ provisoires. Au lieu de nommer

„ des Princes pour sept ans, il voudrait
„ mieux de nommer des Caïmacans.
„ J'approuve la suspension provisoire
„ des Assemblées générales et l'adoption
„ d'autres mesures qui seraient jugées
„ nécessaires ; mais, je le répète,
„ ces mesures exceptionnelles ne
„ devraient durer que pendant le
„ provisoire, et il importerait de
„ ne point fixer pour cela un terme.
„ Si la Sublime Porte était obligée
„ d'en fixer un, il devrait être aussi
„ court que possible ; il devrait être
„ fixé tout au plus à un an. J'espère
„ que jusque là les affaires de l'Europe
„ changeront de face, que nous serons
„ tranquilles chez nous et que nous serons
„ en état de vous prêter notre concours.
„ Vous sentez bien que tout cela doit
„ rester entre nous. „

Je fis observer au Prince que, du moment qu'il était d'avis que les mesures exceptionnelles à prendre ne devraient durer que provisoirement et pour aussi peu de temps que possible, la conclusion d'une convention formelle n'était plus d'aucune nécessité, tandis que les deux Cours pourraient s'entendre sur les points en discussion, moyennant l'échange de quelques notes diplomatiques. "Certainement" me répliqua-t-il, "Votre Gouvernement a raison. Il ne faut pas de convention. Une convention pourrait même servir à l'Angleterre et à la France de motif pour s'en mêler; et je conviens que la forme des notes diplomatiques est préférable."

Ensuite je priai le Prince de vouloir bien me dire ce qu'il pensait

de

de certaines améliorations sages que la Sublime Porte avait promis d'introduire dans le régime administratif des Principautés, afin d'assurer le repos et la prospérité de leurs habitans paisibles, en mettant terme à un grand nombre de vexations et d'abus, dus pour la plupart à l'immoralité de la classe des boyards. "Je pense, me répondit-il, que, s'il fallait introduire des améliorations, elles devraient émaner de l'autorité de la Sublime Porte avec l'assentiment de la Russie. Un Gouvernement ne doit pas, sans nécessité, se lier les mains ni se dessaisir de ses pouvoirs. Je ne me plais pas trop à l'institution de Comités de révision."

Quant à la durée du séjour des troupes Russes dans les Principautés, le Prince me dit que c'était justement pour ce point important de la question qu'il était contraire à la fixation d'un terme quelconque pour la durée des mesures exceptionnelles.

Pendant cet entretien le Prince me fit observer qu'il avait appris d'une source autre que celle de Mr. Sturmer, que la Sublime Porte avait dans cette affaire consulté les anglais, et qu'il eût mieux valu de s'en dispenser. "Croyez moi", ajouta-t-il, "la „Sublime Porte n'a de véritable „ami que l'Autriche". Je lui répondis que, bien que je ne pusse pas nier l'intérêt que l'Angleterre avait toujours témoigné à l'endroit

VII

13a

A Son Excellence Aali-Pacha,
Ministre des Affaires Étrangères
de Sa Majesté Impériale
le Sultan.

Vienne, le 8/20 Mars 1849.

N° 3.

Monseigneur,

Par la note verbale que le Ministère des affaires Étrangères d'Autriche a adressée, il y a quatre jours, à l'Ambassade Impériale sur la question des empiètemens effectués sur les confins de la Bosnie et de l'Herzégovine, Note verbale dont Son Excellence Chékib-Effendi Lui transmet aujourd'hui la copie, Votre Excellence relevera que M. l'Internonce a reçu à l'heure qu'il est l'ordre de faire à la Sublime Porte les ouvertures nécessaires à l'effet d'amener l'aplanissement de ce différend par l'intermédiaire de Commissaires à nommer ad hoc par les deux Gouvernements.

Je prie pour conséquent Votre

valide, sauf aux deux Cours à s'entendre plus tard sur la ratification de cette décision, ou à faire valoir leurs objections, s'il y avait lieu.

Je suis avec le plus profond respect,

VII

A'

Minis

de Sa

Vien

A'

Excellence de vouloir bien m'
instruire de la décision qui sera prise
à Constantinople à la suite des
démarches de Mr. l'Internonce, afin
que, de mon côté, je sollicite ici la
solution définitive de cette question.

Déjà le Prince de Schwarzenberg
m'a autorisé à assurer Votre Excellence
que, dès que le Gouvernement Autrichien
serait informé de la nomination des
Commissaires de la Sublime Porte
et de l'époque à laquelle ils se
trouveraient sur les lieux, il s'
empresserait, de son côté, d'engager ses
Commissaires à s'y rendre simultanément.

Je n'ai pas manqué de faire
observer au Prince que la nomination
de Commissaires de la part des deux
Gouvernements était nécessaire pour
redresser les transgressions de territoire
de côté de la Bosnie et pour faire reculer
les corps de garde Autrichiens, poussés

depuis peu

depuis peu d'années sur le sol bosnien ; mais que, quant aux terrains près du village de Steuitza dans l'Herzégovine, cette question n'avait point besoin d'être soumise à l'examen des commissaires, attendu que le bon droit de la Sublime Porte sur ce point était constaté par des preuves irréfusables, déjà communiquées à M^r. le Comte de Stürmer.

Le Prince me répondit que les informations recueillies par les autorités autrichiennes prouvaient le contraire ; qu'il fallait par conséquent que les Commissaires réglassent après une enquête préalable et d'un commun accord, la délimitation des points en contestation, tant du côté de la Bosnie que du côté de l'Herzégovine, et que les deux Gouvernements devaient s'engager d'avance à ce que la décision de leurs Commissaires, quelle qu'elle fût, eût à être mise immédiatement à exécution et à être considérée comme

À Son Excellence Aali-Pacha,
Ministre des Affaires Étrangères
de Sa Majesté Impériale
Le Sultan.

Vienne, le 8/20 Mars, 1849

N° 4.

Monseigneur,

Son Excellence Chékib Effendi a transmis, dans le temps, à Votre Excellence copie d'une note officielle du Prince de Schwarzenberg, par laquelle on se plaignant de la conduite de Mr. Serpos, Chakbender de la Sublime Porte à Venise, qui, outre ses sympathies pour le parti révolutionnaire Italien, aurait prêté le pavillon Ottoman à un navire Vénitien expédié dans un port Istrien, il réclamait qu'il fût avisé aux moyens d'obvier à ce qu'une telle conduite offrait d'inconvenant et de contraire aux rapports d'amitié subsistant entre les deux Empires.

Tout récemment, Mr. Hammer, Interprète du Gouvernement Autrichien,

À S.
Ministr
de Sa

Vienn
N°

Lit. A

Ainsi je préparai la lettre en question, dont j'ai l'honneur de joindre ici la copie ; je la lui présentai ; il la lut, en fut satisfait, m'en exprima même sa reconnaissance, et se chargea de la faire parvenir à Mr. Serpos, après que je l'eus ~~ch~~ ~~cach~~ cachetée en sa présence.

Il me reste à prier Votre Excellence de vouloir bien me donner ses ordres relativement à cet incident désagréable. De mon côté, je me ferai un devoir de Lui soumettre les explications qu'à son arrivée ici Mr Serpos m'aurait données sur les imputations dont il est l'objet.

Je suis avec le plus profond respect,

vint me dire de la part du Prince de Schwarzenberg que Mr. Serpos était arrivé à Trieste, sans qu'il justifiât du but de son voyage; que la conduite précédente de cet employé qui, marié à Venise même, était généralement connu pour ses liaisons intimes avec les insurgés, avait donné lieu aux Autorités Autrichiennes de soupçonner que son arrivée à Trieste n'eût pour but l'espionnage ou quelque autre intrigue; que, par conséquent, elles se voyaient obligées de prendre à son égard des mesures de rigueur, en le surveillant ou en l'expulsant de Trieste; qu'enfin, le Prince me priait, en ma qualité de Représentant de la Sublime Porte, de le suspendre en attendant de ses fonctions, jusqu'à ce que mon Gouvernement eût ordonné sa destitution définitive.

Je répondis à Mr. Hammer

que je regrettais d'autant plus de ne pouvoir prononcer la suspension d'un employé de la Sublime Porte, qu'il fallait, au moins, lui donner auparavant le temps de fournir ses défenses; mais que, me fondant sur les sentiments d'amitié dont la Sublime Porte était animée envers la Cour Impériale d'Autriche, je prenais sur moi de l'inviter par une lettre à se rendre immédiatement à Vienne, pour s'expliquer sur les faits qui lui étaient imputés, sans que les autorités Autrichiennes eussent motif de l'expulser ou de prendre à son égard des mesures de rigueur.

Comme M. Hammer, après avoir rapporté au Prince mes observations, revint pour me dire que Son Altesse insistait à ce que M. Cerpos fût dès ce moment suspendu de ses fonctions, je pris le parti de me rendre moi-même chez le Prince pour tâcher de le convaincre

VII

15a

A Son Excellence Aali Pacha,
Ministre des Affaires Etrangères
de Sa Majesté Impériale
le Sultan.

Vienne, le 8/20 Mars, 1849

No 5.

Monseigneur,

Les affaires d'Italie et la question de l'unité allemande excitent en ce moment un vif intérêt.

Le Roi de Sardaigne a dénoncé l'armistice le 12 de ce mois. La flotte Sarde a reparu dans les parages de Trieste; une armée Piémontaise était sur le point d'entrer en Lombardie, et l'on pense qu'à l'heure qu'il est, les hostilités ont recommencé. On croit généralement que la campagne qui va s'ouvrir aura le même sort que la précédente, et que, cette fois, le Maréchal Radetzky se portera sur Turin.

Quant à ce qui se passe à Francfort, je ne saurais mieux faire, pour mettre Votre Excellence à même de s'en former une idée exacte, que de la prier de vouloir bien prendre connaissance des pièces ci-jointes:

ment. Cependant, il est à présumer que, vu la mauvaise saison, les forces considérables des Mongtrès et leur ardeur belliqueuse, les armées Autrichiennes ne viendront pas de sitôt à bout de cette insurrection.

On assure que les Serbes et les Croates Autrichiens ne paraissent pas très satisfaits de la constitution octroyée.

Aujourd'hui ont été pendus à Vienne, en vertu d'une sentence judiciaire, trois des assassins du Général Latour. Deux autres ont été condamnés à vingt ans de travaux forcés.

Je suis avec le plus profond respect,

1° Un projet concerté à Francfort entre Mr de Schmerling, Plénipotentiaire d'Autriche, et les Plénipotentiaires de Bavière, de Hanovre, de Saxe et de Wurtemberg sur la formation du gouvernement de l'Empire.

2° Copie d'une dépêche, adressée par le Prince de Schwarzenberg à Mr. de Schmerling, à l'occasion de la promulgation de la Constitution octroyée à l'Autriche.

3° Une motion presentée à l'assemblée nationale par Mr. Welcker, député de Bade, dans laquelle il propose, entre autres, de conférer au Roi de Prusse la dignité d'Empereur héréditaire.

4° Un compte-rendu de la séance du 15, où la commission de Constitution a présenté un rapport favorable à la motion de Mr. Welcker.

Cette dernière circonstance ferait supposer que la motion pourrait être adoptée par l'assemblée nationale, sauf

quelques modifications. Dans ce cas, et si le Roi de Prusse acceptait la dignité d'Empereur, l'Autriche se retirerait sans doute du reste de l'Allemagne, conformément à ses déclarations précédentes; mais il ne semblerait pas qu'elle fût disposée à faire la guerre, à moins d'y être poussée par ses adversaires qui, du reste, paraissent se prononcer pour une alliance étroite et fraternelle avec les Provinces Austro-Allemandes, en attendant qu'elles puissent s'incorporer à l'Etat fédéré Allemand. Cependant, Mr. le baron de Werner vient de me faire savoir que le ministère ici a des motifs pour croire que la motion de Mr Welcker sera rejetée par l'assemblée nationale, qu'on en a même répandu une telle nouvelle, sans qu'elle soit encore officielle, et qu'on saura la vérité ce soir.

Les bulletins publiés ici sur les opérations de l'Armée Autrichienne en Hongrie sont favorables au Gouverne-

VII

16a

A Son Excellence Aali-Pacha
Ministre des Affaires Étrangères
de S. M. Imp^le le Sultan.

Vienne, le 15/27 Mars, 1849.

No 6

Monseigneur,

Son Excellence Chékib-Effendi a quitté Vienne le 10/22 de ce mois se dirigeant vers Agram, d'où il se proposait de se rendre par le Danube à Constantinople. Quant à moi, plus il me tardait de me rendre à Olmutz pour avoir l'honneur de remettre mes lettres de Créance à S. M. l'Empereur, plus je regrette d'en être empêché par une indisposition qui me retient depuis quatre jours au lit. Une enflure formée, il y a une dizaine de jours, autour de ma blessure, y a produit une inflamation accompagnée de fièvre et de douleurs poignantes. Heureusement la suppuration vient de commencer, ce qui m'a beaucoup

soulagé, et promet une prompte
guerison ; de maniére que, d'aprés
les asseurances du médecin, je serai
en état de partir sous peu de jours
pour Olmutz. Quoique j'eusse déjà
informé en personne le Prince de
Schwarzenberg des signes précurseurs
de mon indisposition, je n'ai pas
manqué de prier Mr. Hamer qui
était venu me trouver au lit, de
rapporter au Ministére en quel état
il m'avait trouvé, afin que mon
retard involontaire à me rendre à
Olmutz ne pût donner lieu à quelque
interprétation désagréable. Mr. Ham-
mer m'a engagé à ne pas m'inquiéter
de ce retard, et à croire que Sa Majesté
l'Empereur aurait du regret si
j'entreprenais le voyage d'Olmutz avant
mon entier rétablissement.

Les hostilités entre les armées
Autrichienne et Sarde ont déjà
recommencé. Le Feld Maréchal
Radetzky

Radetzky a passé le Tessin et est entré en Piémont. Le 21 de ce mois un combat a eu lieu à Mortara; les Autrichiens se sont emparé de cette ville, ont fait 2500 prisonniers, plus 56 officiers; ont pris 5 canons, 10 caissons d'artillerie et une masse de fusils abandonnés par les troupes sardes. Le Maréchal Radetzky poursuivait sa marche vers Novarra. J'ai l'honneur

Lit. A

de joindre ici un exemplaire du bulletin de l'armée qui annonce cette victoire accompagné de sa traduction en français.

L'Assemblée Nationale de Francfort a rejeté définitivement la motion de Mr. Welcker, de même que différents amendements présentés à la suite de cette motion. Une proposition de Mr. Eisenstuck, tendant à faire voter séparement et sans

discussion les divers paragraphes de la Constitution, de manière cependant à ce que le vote sur le chef de l'Empire soit renvoyé jusqu'à la fin, a été adoptée. Une seconde motion de Mr. Eisenstuck ayant pour but de faire déclarer nulle et non avenue la constitution octroyée de l'Autriche, pour autant qu'elle serait en contradiction avec les décisions de de l'Assemblée nationale, a été rejeté. Enfin Mr. de Gagern, Président du ministère de l'Empire, a informé le Président de l'Assemblée Nationale que le ministère en masse avait donné sa démission, que le Vicaire de l'Empire l'avait acceptée, et que les ministres démissionnaires resteraient en fonctions jusqu'à la nomination de leurs successeurs.

La seconde lecture de la Constitution a déjà commencé. Le

premier paragraphe a été adopté comme il suit: "L'empire allemand „ se compose du territoire de la Confédé- „ ration germanique, telle qu'elle a „ existé jusqu'à présent. Les rapports „ du Duché de Schleswig seront réglés „ ultérieurement." Un alinéa de ce paragraphe ainsi conçu "La participa- „ tion des provinces allemandes d'Autriche „ aux droits et aux obligations fixés par „ la constitution de l'Empire sera „ réglée ultérieurement" a été rejeté.

Le second paragraphe portant: „ "Aucun pays allemand ne pourra „ former un état avec des pays non „ allemands" a été rejeté.

Votre Excellence remarquera par ce qui précède que les dernières décisions de l'Assemblée Nationale de Francfort sont favorables à l'Autriche.

Lit. B

J'ai l'honneur de joindre ici

copie d'une dépêche adressée par le Cabinet Prussien à ses représentants près les Cours allemandes, à la suite des ouvertures faites par l'Autriche sur la formation d'un pouvoir exécutif central sous la forme d'un Directoire.

Le Prince de Schwarzenberg m'a fait dire, il y a six jours, qu'il avait reçu par dépêche télégraphique la nouvelle que M. Serpos, Chambender de la Sublime Porte à Venise, était parti de Trieste pour se rendre à Vienne, à la suite de la lettre que je lui avais adressée à cet effet. Cependant jusqu'à ce moment il n'est pas arrivé à Vienne.

Je suis avec le plus profond respect

Monseigneur

de Votre Excellence

<u>Post scriptum.</u>

Le Gouvernement iui vient de recevoir

Lit. C

recevoir la dépêche télégraphique, dont j'ai l'honneur de joindre un exemplaire accompagné de sa traduction en français, et qui porte que le Roi Charles Albert a abdiqué en faveur du Duc de Savoie, à la suite d'une bataille sanglante livrée à Novarra, et qui a été désastreuse pour l'armée Sarde.

VII copie
Lit. A
ad No 4
du 8/20 Mars
1849.

17

Vienne, le 18 Mars, 1849.

Monsieur le Consul,

A la suite de plaintes adressées à la Légation Impériale par le Ministère des Affaires Etrangères d'Autriche et que je me réserve à Vous communiquer, je me vois dans l'obligation de vous inviter à vous rendre immédiatement à Vienne, pour me donner les explications nécessaires sur les faits qui vous sont imputés.

Je m'attends pour conséquent à ce que vous vous conformiez à cette invitation aussitôt que la présente lettre vous sera parvenue; et je me borne à vous faire observer que tout retard ou résitation de votre part donnerait lieu à des suppositions qui pourraient avoir pour vous des conséquences désagréables.

Recevez Monsieur l'assurance de ma parfaite considération.

(Signé) O. Mussurus

A Monsieur Joseph Serpos,
Consul de la Sublime Porte à Venise.

actuellement à Trieste.

VII

18

Le 21 Mars 1849

SUBLIME PORTE.
Ministère
des
AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Monsieur l'Envoyé!

S. Ex. Chekib Effendi m'a envoyé dernièrement copie d'une Note officielle de M. le Prince de Schwarzemberg, concernant le bâtiment sous pavillon ottoman la Stella Diana, dont le Gouv. Imp.al d'Autriche soupçonne la nationalité et paraît croire que le Chekbunder de la S. Porte à Venise, M. Serposse lui a délivré des expéditions d'une manière irregulière.

N'ayant aucune information directe sur cette affaire il nous a été impossible d'y porter un jugement cathégorique

Nous n'avons pas pu nous empêcher de penser que le port Istirien d'Umago, où, d'après la note de M. le Ministre des affaires étrangères, ce navire est allé prendre sa cargaison, n'étant pas déclaré en état de blocus, la Stella Diana pouvoit très-bien y entrer, pour faire sa cargaison et avoir à son bord, des matelots vénitiens, sans que par là on pût l'accuser de se détourner clandestinement de sa véritable destination.

Vous êtes cependant autorisé, Monsieur l'Envoyé, à répondre à S. Ex. que le Gouvernement de S. M. I. le Sultan serait désolé de voir son pavillon servir à favoriser

le moins du monde et sous quelque prétexte que ce soit, les sujets rebelles de S. M. I. et R. Ap: que vous avez l'ordre après de votre Gouvernement de prendre des renseignemens détaillés sur ce fait et de rendre attentif le Chekbender de Serposse, sur sa conduite à venir, dans de pareilles circonstances.

Je vous recommande en même temps, Monsieur l'Envoyé, d'écrire officiellement à cet Agent que si jamais il prête l'appui de son caractère consulaire, aux insurgés de Venise, le Gouv. Imp.al n'hésitera pas un instant à lui retirer les fonctions qui lui sont confiées.

Vous voudrez bien nous transmettre le résultat de vos investigations au sujet du dit bâtiment, ainsi que sur la sympathie que la note Autrichienne attribue à notre Chekbender pour les révolutionnaires.

Recevez Monsieur l'Envoyé, la nouvelle assurance de ma haute considération.

Aali

VII

19

le 21 Mars 1849

SUBLIME PORTE.
Ministère
des
AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Monsieur l'Envoyé!

Dans mon expédition du 29 Février, je vous ai donné tous les détails sur la proposition du Cabinet Imp.al de Russie au sujet d'une convention à conclure entre les deux Cours, concernant les Principautés Moldo-Valaques.

Vous avez dû voir par ces détails, les raisons qui nous ont déterminé à refuser notre adhésion à cette proposition et la réponse de M. Kisoff tendante à réfuter les argumens que la S. Porte a mis en avant pour appuyer sa manière de voir.

Tout lecteur impartial conviendra, nous en sommes sûrs, que les réfutations de M. l'Envoyé de Russie, ne sont pas assez fortes, pour faire renoncer la S. Porte à sa résolution primitive. Cependant pour éviter toute espèce de difficultés entre les deux Puissances et pour simplifier la question autant qu'il est possible, le Gouvernement Imp.al a jugé à propos de proposer un arrangement qui consisterait à nommer les Princes dès à présent pour sept ans et à différer les autres points de réformes jusqu'à ce que l'évacuation ait lieu et que les Principautés rentrent dans leur assiette normale. Cet arrangement

ne laisse à régler, pour le moment, qu'un seul point, celui de la nomination des Princes, sans recourir aux élections et pour la durée de 7 ans.

Cette mesure touche, il est vrai, les traités existans, mais comme ce ne serait qu'une mesure transitoire et exécutable pour cette fois seulement, l'esprit de ces traités n'en resterait pas moins complètement intact. Au reste, l'échange de quelques notes entre les deux Cours qui consacrerait le caractère transitoire de cette nouvelle combinaison, suffirait pour préserver la validité et la force des engagemens précédens, de tout affaiblissement même provisoire.

Quant aux autres points de réforme indiqués dans notre Mémoire, nous avons cru, dans l'intérêt des Principautés et de la S. Porte elle-même, devoir les différer pour le moment, attendu qu'il est évident que les réformes qu'on aurait établies sous l'empire des circonstances actuelles, c'est-à-dire sous la pression de l'occupation militaire, ne pourraient pas offrir toutes les garanties d'une impartialité stricte et sévère.

M. de Titoff à qui j'ai communiqué ce projet dans une conférence tenue à cet effet, m'a assuré de le faire parvenir sans délai, à la connaissance de sa Cour, et d'en attendre les ordres pour entrer en discussion.

Recevez, Monsieur l'Envoyé, l'assurance de ma haute considération.

Alio

VII

20a

le 21 mars 1849

SUBLIME PORTE.
Ministère
des
AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Confidentielle.

Monsieur l'Envoyé!

Vous savez bien que la règle immuable adoptée et observée par la S. Porte, dans ses relations avec les Puissances étrangères, est le principe d'une neutralité absolue.

Cette règle découle de la position géographique et des intérêts vitaux de la Turquie, aussi bien que de ceux de la paix générale. Ainsi le système de neutralité librement et volontairement choisi par la S. Porte, est, non seulement une garantie pour sa propre cause, mais aussi un gage de la tranquillité de tout le monde.

Sous ce double point de vues, il est d'une nécessité capitale pour le Gouvernement Imp.al de veiller à ce qu'aucune atteinte ne puisse y être portée. Cela posé, je viens vous dire ce qui m'a porté à faire ces observations.

Le Gouvernement Imp.al d'Autriche ayant appris, il y a quelque tems, que le Pacha d'Egypte avait l'intention de vendre une partie de la flotte Egyptienne, envoya à Alex-

andrie

un officier de marine, pour traiter l'achat de quelques frégates et bateaux à vapeur. A son arrivée à Alexandrie cet officier trouva Abass-Pacha parti pour Constantinople.

Il le suivit ici et M. le Comte de Sturmer reçut, dans cet intervalle, l'ordre de son Cabinet de demander à la S. Porte, de lui céder également quelques bâtimens et surtout deux ou trois frégates à vapeur.

Nous répondîmes très-franchement à M. l'Internonce que, vu l'état actuel de l'Europe et la grande étendue des littorals de l'Empire, il nous était impossible de pouvoir diminuer notre force maritime, mais que toutefois Sa Majesté Impériale le Sultan toujours désireux de donner à la Cour Imp^le d'Autriche, des preuves non équivoques de sa sincère amitié et de la reconnaissance des services bienveillants qu'Elle n'a pas manqué de rendre à la Turquie dans chaque occasion, s'empresserait d'autoriser Abass-Pacha à céder quelques bâtimens de la flotte Egyptienne; flotte qui fait partie intégrante de celle de Constantinople.

Questionné sur son intention de la vente des bâtimens, le Pacha déclara que c'était un bruit sans fondement et que jamais une telle pensée n'avait traversé

son

SUBLIME PORTE.
Ministère
des
AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

esprit. Malgré cette réponse négative et uniquement dans le désir d'être agréable à notre Auguste voisin, la S. Porte décida Abas-Pacha à effectuer cette vente, et le Sultan se réserva en même tems, le plaisir d'offrir un de ses bâtimens à S. M. l'Empereur d'Autriche, à titre de cadeau.

Cette décision fut communiquée au Comte de Sturmer, et l'officier dont il est question plus haut, quitta cette capitale immédiatement après le départ du Pacha d'Egypte pour aller arranger le reste de l'affaire à Alexandrie. Chouk-tar Bey, l'agent du Pacha allait également s'y rendre pour porter les ordres définitifs de Sa Majesté.

Une révélation intempestive détruisit tout le plan. La confidence faite à son passage à Syra, par l'officier autrichien, fit transpirer le secret que l'on en avait gardé jusque là. Le Chargé d'affaires de Sardaigne vint un jour nous en parler à notre grande surprise. Ce qui nous fit encore plus de peine, c'est que cet Agent parvint à mettre de son côté, les représentans de l'Angleterre et de la France.

Là-dessus, ces Messieurs nous déclarèrent officiellement et au nom de la médiation que leurs Gouvernemens respectifs avaient offerte pour l'arrangement pacifique des

SUBLIME
Min
AFFAIRES

ce n'est point le bon vouloir qui a manqué au Sultan, mais c'est par l'effet d'une fâcheuse nécessité à laquelle la S. Porte a dû céder, bien malgré Elle.

Je vous invite à communiquer les détails qui précèdent à M. le Ministre des affaires étrangères de S. M. Imp.le et R.le, si l'occasion s'en présente et si vous le jugez nécessaire.

Recevez, Monsieur l'Envoyé, la nouvelle assurance de ma haute considération.

Aali

différend pendants entre l'Autriche et la Sardaigne, que la vente de bâtimens de guerre, dans les circonstances actuelles ne pouvait être considérée par eux et leurs gouvernemens que comme une infraction au système de neutralité observée par la S. Porte et qu'elle équivalait, à leurs yeux, à une sorte d'attitude hostile vis-à-vis la Sardaigne.

Comme de raison, nous leur fîmes observer que par cet acte purement amical, nous n'entendions point fournir de secours à une Puissance contre une autre; que l'Autriche pouvait bien avoir besoin d'une flotte pour la protection de ses côtes, quand même Elle n'aurait pas la guerre, que d'ailleurs l'arrangement dont il s'agit, étant une sorte de transaction commerciale, ne pouvait raisonnablement être considérée comme une affaire politique et que par conséquent Sa Majesté Impériale avait cru devoir accorder son autorisation, uniquement dans l'intention de rendre un service à une Puissance voisine, en retour de tant et de si nombreuses preuves d'amitié que nous avions reçues d'Elle, dans plus d'une circonstance.

Ces remarques jointes à tant d'autres que nous fîmes à Messieurs les Représentans de ces deux

Puissances, à l'effet de refuter leurs argumens à cet égard, ont été impuissantes pour les engager à se départir de leurs avis.

La neutralité de la S. Porte n'étant point garantie, par des traités, Elle aurait pu, il est vrai, donner suite à cet arrangement, sans qu'on ait eu le droit de lui en faire une question; mais nous pensâmes que nous ne pouvions le faire que par l'affaiblissement moral de notre système dont la force et l'intégrité nous importe beaucoup.

Cette seule considération nous fit reculer devant leurs oppositions.

En présence d'une telle circonstance, il ne nous restait d'autre parti à prendre que de soumettre les choses, telles qu'elles se sont passées, au jugement impartial du Cabinet Impérial, par l'organe de Monsieur le Comte de Sturmer, en lui en exprimant, en même tems, tout notre regret.

Voilà, Monsieur l'Envoyé, l'exposé exact des circonstances qui ont précédé et suivi le fait dont il s'agit. Cet exposé suffira, je pense, pour convaincre le Cabinet Imp.al d'Autriche, que si cette affaire n'a pas obtenu une solution conforme à nos voeux mutuels

A Son Excellence Aali Pacha,
Ministre des Affaires Étrangères
de Sa Majesté Impériale le
Sultan.

Vienne le 22 Mars / 4 avril 1849

No 8

Monseigneur,

A la suite de ce que j'ai eu l'honneur de soumettre à Votre Excellence par mon respectueux rapport du 8/20 Mars No 4, j'aimais à espérer que Mr Serpos, Chakbender de la Sublime Porte à Venise, ne tarderait pas à se rendre à Vienne, et que les explications qu'il m'aurait données, m'auraient mis à même de dissiper les soupçons élevés contre lui par les autorités autrichiennes.

Cette espérance paraissait d'autant plus fondée que, suivant les informations officielles du Gouvernem de Trieste, Mr. Serpos aurait manifesté l'intention de se rendre à Vienne, et qu'il a même délivré un avisé de réception de la Dépêche que je lui avais

conséquence de la note adressée à S. E. Chékib-Effendi par le Prince Schwarzenberg sur le même sujet. Je ne manquerai pas d'adresser au Ministère Autrichien une réponse conforme à l'autorisation de Votre Excellence, et dans l'attente de recevoir les instructions, qu'elle jugerait nécessaire de me donner à la suite de la lettre ci-annexée de Mr. Serpos, je suis avec le plus profond respect,

adressée à cet effet. J'ai l'honneur

Lit. A de joindre ici copie de cet avisé de réception, qui m'a été remis par le Ministère des Affaires Étrangères d'Autriche.

Cependant Mr. Serpos, au lieu de se rendre à Vienne, est parti pour Ancône, d'où il est retourné à son poste à Venise.

C'est de cette dernière ville qu'il m'a adressé une lettre justificative, que Votre Excellence trouvera

Lit. B ci-inclose en original. Comme dans cette lettre il s'explique sur la question des pavillons Ottomans, qu'il a accordés à des bâtiments achetés à Venise par des sujets Ottomans, je m'abstiens d'autant plus d'y porter un jugement, que Votre Excellence en appréciera la teneur avec cette impartialité qui La distingue.

Je regrette seulement que la lettre de Mr. Serpos, ainsi que Votre Excellence le remarquera, ne soit pas rédigée de manière à ce que je puisse en donner lecture en entier au Prince de

Schwarzenberg à son retour d'Olmutz où il se trouve actuellement. C'est pourquoi j'ai pris le parti de la transmettre à Votre Excellence en original, et d'en faire un extrait dont je joins ici la copie, et que je me propose de communiquer au Ministère Autrichien comme justification directe de Mr. Serpos.

Lit. C

Je dois en attendant informer Votre Excellence que le Gouvernement Autrichien soutient que le pavillon Ottoman a été accordé à des navires Vénitiens au moyen de ventes simulées, faites au nom de sujets Ottomans, et que, de cette manière, ces navires, n'ayant à bord qu'un seul sujet Ottoman qui prend le titre de capitaine, ne sont dans le fait que de véritables bâtiments Vénitiens, voyageant à l'ombre du pavillon Ottoman.

J'avais déjà écrit ce qui précède, quand j'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 21 Mars, en

A Son Excellence Aali-Pacha
Ministre des Affaires Étrangères
de Sa Majesté le Sultan.

Vienne, le 22 Mars / 4 avril, 1849.

No 9.

Monseigneur,

Je suis peiné de devoir annoncer à Votre Excellence que, contrairement à mon attente, je continue à être retenu au lit. Quoique mon ancienne blessure se fût rouverte et que l'écoulement d'un pus assez abondant eût présagé une prompte guérison, un abcès étendu s'est formé près de la plaie, et ce n'est qu'après bien de souffrances qu'il a été ouvert par incision chirurgicale. Depuis lors, les douleurs ont diminué; mais je ne serai entièrement rétabli qu'après quelques jours. Je n'ai pas manqué d'écrire au Prince de Schwarzenberg pour l'informer de ce fâcheux contretemps et le prier d'en faire part à Sa Majesté l'Empereur.

Lit. A

J'ai l'honneur de joindre ici la traduction d'un rapport du Maréchal

la résolution de se démettre de la dignité de Vicaire de l'Empire, et qu'il était décidé à résigner ses fonctions dès qu'il pourrait le faire sans danger pour le salut et la tranquillité de l'Allemagne. On espère ici que le Roi de Prusse refusera d'accepter la dignité Impériale qui vient de lui être conférée. Cependant, on ignore encore les intentions définitives de ce Souverain. On croit que, s'il accepte, cet événement ne provoque tôt ou tard une conflagration Générale.

La gazette de Vienne, journal officiel du Gouvernement, dément la nouvelle répandue ici, il y a quelques jours, sur l'entrée d'une armée Russe en Hongrie.

Rien de nouveau ou de saillant de la Hongrie. Le Général Weldin, gouverneur civil et militaire de Vienne, est parti depuis quelques jours pour Comorn, afin de diriger le siège de cette forteresse, et de hâter sa reddition, mais jusqu'à présent on n'a annoncé aucun résultat de ses opérations.

Je suis avec le plus profond respect,

Radetzky contenant un exposé circonstan=
cié de la bataille de Novarra. L'armis=
tice proposé par les Piémontais a été
accepté, à condition que l'armée autri=
chienne occuperai jusqu'à la conclusion
de la paix le territoire piémontais,
situé entre le Tessin et la Sesia, ainsi
que la ville d'Alexandrie et la forteresse
de cette ville, dont, cependant, la garnison
serait composée de troupes, moitié autri=
chiennes et moitié piémontaises, et qu'
en outre, la flotte sarde quitterait
immédiatement le golfe adriatique. Le
Général Wohlgemuth, un des commandans
de l'armée de Radetzky, est arrivé der=
nièrement à Vienne avec les préliminaires
de la paix, et l'on assure que Mr. de Bruck,
Ministre du Commerce, parti pour
Verone afin de traiter de la paix, est
chargé d'insister, indépendamment des
conditions ci-dessus mentionnées, sur le
renvoi de tous les étrangers qui font
aujourd'hui partie de l'armée piémontaise,
et sur le paiement des frais de la guerre,

fixés, suivant les uns, à 50 millions de florins, et suivant d'autres, à 60 millions de livres piémontaises ou francs.

Les dernières décisions de l'assemblée nationale de Francfort ne sont pas aussi favorables à l'Autriche que celles dont j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Excellence par mon dernier respectueux rapport. Dans la séance du 28 Mars, le scrutin a été ouvert pour l'élection de l'Empereur héréditaire des Allemands. 290 membres ont voté pour le roi de Prusse, 248 membres se sont abstenus, et Frédéric-Guillaume a été proclamé Empereur des Allemands aux acclamations d'une grande partie de l'assemblée, auxquelles se sont mêlés les sons des cloches et le bruit des salves d'artillerie. Une députation de 33 membres a été nommée pour aller annoncer au roi de Prusse sa nomination. S. A. I.le l'Archiduc Jean a déclaré de vive voix et par écrit au Président du Conseil des ministres de l'Empire, qu'il persistait dans

Vienne, le 22 May 1849

Excellence,

J'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 6 de ce mois; et plus je me réjouis d'avoir reçu directement de Votre Excellence des nouvelles, plus j'ai dû regretter que cette lettre me rappelât l'accomplissement d'un devoir, que, du reste, je n'avais point négligé.

En effet si j'ai différé de vous renvoyer les pièces que vous avez bien voulu me confier, et dont j'avais pris depuis long temps les copies, c'est parceque je me proposais de vous les expédier par l'occasion de Son Excellence Chékib Effendi, qui devait partir d'un moment à l'autre pour Constantinople.

C'est ce que je fais aujourd'hui même, jour de départ de Son Excellence Chékib Effendi, à qui je remets ce présent paquet contenant toutes les pièces en question, tout en la priant de vouloir bien les faire parvenir à Votre heureuse arrivée à Constantinople.

J'aime à me flatter que Votre Excellence trouvera ma justification digne de son indulgence, en même temps que je la prie de me conserver son amitié bienveillante, et d'agréer l'assurance de mon dévouement et de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être

VII

24a

adressé par

Extrait d'une lettre de Mr. J. Serpos, Chahbender de la Sublime Porte à Venise, ~~datée de~~ à la Légation de la Sublime Porte à Vienne, en date de Venise du 26 Mars, 1849.

Lit. C. ad No 8

~~Excellence~~,

" J'ai eu l'honneur de recevoir votre dépêche, et j'ai été vraiment étonné, en voyant que le ministère des affaires étrangères à Vienne avait porté des plaintes à ma charge à la Légation Impériale Ottomane. N'étant allé à Trieste que pour quelque affaire commerciale et pour m'y arrêter quelques jours seulement, j'ai reçu avec peine l'ordre de me rendre à Vienne pour vous donner les explications qui vous sont nécessaires; et c'est pour ça que, malgré moi, j'avais tout disposé pour m'y rendre sans délai. Mais, comme on m'a ensuite assuré que le bombardement de Malghera était déjà commencé, ~~Excellence~~, ma première pensée a été ma famille, que j'~~ai~~ avais laissée seule à Venise, mes affaires commerciales qui n'étaient confiées à personne. D'autre part, j'ai pensé que si je ~~me serais~~ m'étais rendu à Vienne sans aucun document, sans tous les actes de ma Chancellerie, je n'aurais pas été à même de prouver évidemment mon innocence."

A Son Excellence

Mr. Musurus, Ambassadeur ~~de la Sublime Porte à Vienne~~.

Lit. C. ad No. 8.

VII

Ex

Pa

Lit. C

No.

" Ayant connu le motif pour lequel Votre Excellence m'appelait à Vienne, c'est-à-dire, pour me justifier d'avoir accordé des pavillons Ottomans à des bâtiments marchands, voilà les considérations ~~sur les~~ auxquelles je vous prie, ~~Excellence~~ de vouloir bien faire attention."

" Les marchands qui ont acheté les bâtiments auxquels j'ai accordé le pavillon Ottoman, sont tous sujets de la Sublime Porte, comme le sont les capitaines qui en ont pris le commandement."

" Après avoir accordé le pavillon Ottoman, j'ai ordonné aux capitaines de se rendre immédiatement en Albanie pour y compléter l'équipage et s'inscrire près des autorités locales; et pour s'en convaincre, il n'y a qu'à lire leurs expéditions."

" Si ces bâtiments, au lieu de se rendre en Albanie, sont allés en Istrie ou en Dalmatie, ce n'est pas la faute du Consul qui les a expédiés; c'était aux autorités autrichiennes à lire tous les papiers du bord, pour pouvoir les repousser et les obliger de poursuivre leur voyage, sans crainte d'aucune protestation de la part des Consuls."

"Pour vous convaincre, ~~Excellence~~, de la légalité de mes actes, et avant d'en juger, attendez, Excellence, que je puisse vous faire parvenir tous les documents; et vous verrez que ma conduite a été toujours celle d'un homme qui connaît son devoir et ceux de son poste."

"Le seul cas où je saurais être coupable, serait si j'avais accordé le pavillon aux sujets Vénitiens, car ce serait une fausseté; mais ne l'ayant accordé qu'aux sujets Ottomans, je n'ai fait que mon devoir."

"Si parmi les calomnies qu'on portera contre moi à Votre Excellence, on dira que j'ai quitté Trieste en cachette, je crois de vous prévenir d'avance qu'avec le visa que j'avais obtenu du Gouvernement de Trieste pour Ancône, j'ai demandé à l'amiral Français, commandant la division de l'Adriatique, le passage pour ce port, et que je m'y suis rendu sur le bateau de guerre le Solon."

VII

Copie

25a

Venise le 26 Mars 1849

Lit. B. ad N.° 8

Excellence

J'ai eu l'honneur de recevoir votre dépêche et j'ai été vraiment étonné en voyant que le Ministère des affaires Etrangères à Vienne avait porté des plaintes à ma charge à la Legation Impériale Ottomane. N'étant allé à Trieste que pour quelque affaire commerciale et pour m'y arrêter quelques jours seulement, j'ai reçu avec peine l'ordre de me rendre à Vienne pour vous donner les explications qui vous sont nécessaires, et c'est pour ça que malgré moi j'avais tout disposé pour m'y rendre sans delai; mais comme on m'a ensuite assuré que le bombardement de Malghera était déja commencé, Excellence, ma première pensée a été ma famille que j'ai laissée seule à Venise, mes affaires commerciales qui n'étaient confiées à personne. D'autre part j'ai pensé que si je me serais rendu à Vienne sans aucun document, sans tous les actes de ma Chancellerie, je n'aurais

A Son Excellence

M.r C. Musurus, Ambassadeur de la Sublime Porte près de la Cour de

Vienne

Lit. B. ad No 8.

VII

Lit. B

No.

pas été à même de prouver évidemment mon innocence.

Ayant connu le motif pour lequel V. E. m'appelait à Vienne, c'est à dire pour me justifier d'avoir accordé des pavillons Ottomans à des bâtiments marchands, voilà les considérations sur les quelles je vous prie, Excellence, de vouloir bien faire attention.

1° L'année passée, quand je me suis rendu à Constantinople au temps de la révolution de Venise, S. E. le ministre des affaires Etrangères de la Sublime Porte m'a ordonné de faire exactement tout ce que le Consul anglais de Venise aurait fait.

2° Le Consul anglais à Venise a donné plusieurs pavillons qui ont fait le véritable commerce entre Venise et Trieste et la côte d'Istrie.

3° Le Consul général Ottoman à Trieste a aussi accordé des pavillons Ottomans à des bâtiments marchands, dans la même manière que moi.

4° Les marchands qui ont acheté les bâtiments, auxquels j'ai accordé le pavillon Ottoman, sont tous sujets de la Sublime Porte, comme le sont les capitaines qui

en ont pris le commandement.

5° Après avoir accordé le pavillon Ottoman j'ai ordonné aux Capitaines de se rendre immédiatement en Albanie pour y compléter l'équipage et s'inscrire près les autorités locales; et pour s'en convaincre il n'y a qu'à lire leurs expéditions.

6° Si ces bâtiments au lieu de se rendre en Albanie sont allés en Istrie ou en Dalmatie, ce n'est pas la faute du Consul qui les a expédiés; c'était aux autorités Autrichiennes à lire tous les papiers du bord, pour pouvoir les repousser et les obliger de poursuivre leur voyage, sans crainte d'aucune protestation de la part des Consuls.

7° Avant de donner le premier pavillon j'ai ~~profité d'une occasion~~ consulté le Consul Anglais qui m'a affirmé en avoir aussi donné.

8 Après avoir donné quelques pavillons j'ai profité d'une occasion sûre pour remettre au ministre des affaires étrangères à Constantinople une dépêche qui l'en prévenait, et dans laquelle je provoquais ses instructions. Comme ces instructions ne me sont jamais parvenues, il est évident que le Ministre a approuvé ma conduite.

qui connaît son devoir et ceux de son poste.

Les Autrichiens sont furieux pour ne pouvoir pas bloquer Venise du côté de la mer, ils en ont défendu le commerce à leurs bâtiments nationaux, ils voudraient le faire aussi avec les étrangers, mais n'osant pas attaquer les Anglais et les Français, ils developpent leur energie et leur valeur avec les Ottomans.

Si c'est juste, si c'est decent, si c'est convenable je le laisse à l'appréciation de la sagesse de Votre Excellence. Pour faire plaisir à l'Autriche nous devions obliger nos marchands a couler à fond les bâtiments qu'ils achetents, laissant libre aux autres pavillons le commerce qu'Elle n'est pas en etat d'empêcher.

Les Consuls des Puissances etrangères sont-ils mis dans les places maritimes pour protéger le commerce des leurs nationaux, ou bien pour exercer le metier de douanier? Quand on m'a donné le Consulat de Venise on m'a chargé d'aider les négociants et de les proteger, on ne m'a pas dit de sacrifier leurs interets pour favoriser les bloques que telle ou telle Puissance aurait tenté contre Venise. Jusqu'à ce que V. E. ne me l'ordonne, je ne puis pas obliger les marchands ottomans à laisser pourrir leurs bâtiments dans Port faute d'expédition. Si les Autrichiens veulent priver Venise de vivres et de bois il n'ont qu'à la bloquer ou bien à en défendre l'exportation de leurs Portes, mais puisqu'ils sont forcés de fermer les yeux pour les Anglais et les Francais, ils peuvent aussi laisser tranquilles les ottomans

90. Dans ces derniers jours un bâtiment Ionien a été confisqué à Pola et le Capitaine arreté parcequ'il chargeait du bois, mais le commandant de la Fregate anglaise qui est à Triest a obligé le Gouvernement Autrichien à les mettre en liberté de suite.
Après tout ça je Vous demande Excellence si le Comte Gyulai Gouverneur de Trieste n'aurait pas du m'appeler et m'interroger, au lieu de me faire intimer l'ordre de partir dans 24 heures. Le Consul Anglais est allé plusieurs fois à Trieste, et quoique on aie nié contre lui pour ces pavillons, S. E. le Comte Gyulai n'a jamais osé de lui intimer le départ. Figurez-Vous Excellence, que quand j'ai connu l'ordre du Comte Gyulai n'ayant rien à craindre (et mon voyage à Trieste l'éprouve) je me suis immédiatement rendu chez lui, pour lui en demander le motif, et comme il semble que ce Monsieur ne sait pas qu'en parlant on s'entend, il s'est borné à me dire que: comme lui ne me connait pas, et moi je ne le connais non plus nous devions rester l'un pour l'autre, et qu'il lui aurait fait plaisir de ne me pas voir à Trieste jusqu'à ce que les affaires avec Venise soient terminées.
Je demande à Votre Excellence si c'est la manière de recevoir soit un particulier qui arrive dans une ville et qui s'en présente au chef pour demander une explication (ce qu'il ne ferait pas s'il etait coupable) soit un représentant d'une Puissance etrangère, qui craignant

quelque malentendu comme dans ce cas, a tout le droit de vouloir être écouté. Le Comte Gyulai m'a dit qu'il ne me connaissait pas, et je le savais, mais s'il n'est pas obligé de connaitre Mr Serpos, il est pourtant obligé de connaître et de respecter le Consul de la Sublime porte, de cette Puissance qui honore, je crois, les Consuls Autrichiens dans le Levant. Etait-ce la maniere d'éloigner d'une ville un Consul que toutes les premieres familles de Trieste connais sent très-bien, sans se donner la peine de lui faire une question et d'en entendre une reponse? Je crois Excellence que vous qui avez donné tant d'occasions pour faire connaître à toute l'Europe comme vous savez bien faire respecter votre Gouvernement vous voudrez bien faire dire à Mr le Comte Gyulai qu'il avait à faire à un honnête homme à un individu d'une bonne famille, au représentant de la Porte.

Pour vous convaincre, Excellence, de la légalité des mes actes, et avant d'en juger attendez Excellence que je puisse vous faire parvenir tous les documents, et comme je n'ai pas le bonheur d'être connu de V. E. je vous prie tres-humblement de vous procurer les informations à mon egard de S. A. Rechid-Pacha de S. E. Aali Pacha de S. E. Rifaat Pacha. de S. E. Suleiman-Pacha, de S. E Chekib-Effendi, de S. E. Mouhtar-Bey, et vous verrez que ma conduite a été toujours celle d'un homme

étant, que tous les bâtiments aux quels j'ai accordé le pavillon Ottoman sont en pleine regle, et il serait une violence de la par de l'Autriche si Elle ne voulait pas reconnaître, violence que notre Gouvernement ne voudra pas tolerer.

Le seul cas ou je saurais d'être coupable serait si j'avais accordé le pavillon aux sujets Venitiens, car ce serait une fausseté, mais ne l'ayant accordé qu'aux sujets Ottomans avec des Capitaines ottomans je n'ai fait que mon devoir, dont je suis fier.

Dans le temps le plus court vous recevrez, Excellence, les pieces justificatives et vous serez à même de demander cette satisfaction qui vous est dûe, et qui est dûe aux égards avec lesquels la Sublime Porte a toujours traités les Autrichiens, dans son Empire.

Outre les motifs susdits pour les quels je ne me suis pas rendu à Vienne, donc Excellence je vous demande mille excuses, le motif le plus fort a été parceque je connais tres bien la haine que les Autrichiens ont avec tout ce qui directement ou indirectement appartient à Venise, et tres-peu on peut s'attendre d'un Gouvernement qui a des representants comme le Comte Gyulai qui ne connaissant pas qu'est ce que c'est le droit des gens, ne s'est pas gêné d'intimer à un Consul qui était pleinement en regle l'ordre de quitter une ville

en 24 heures. Si parmi les calomnies qu'on portera contre moi à Votre Excellence on dira que j'ai quitté Trieste en cachette, je crois de vous prévenir d'avance que avec le visa que j'avais obtenu du Gouvernement de Trieste pour Ancone, j'ai demandé à l'Amiral Français commandant la Division de l'Adriatique le passage pour ce port, et que je m'y suis rendu sur le bateau de guerre le Solon,

L'amiral Français a eu et commandé pour moi ces égards, que n'a pas eu le Gouvernement auprès duquel j'etais accredité.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect de Votre Excellence

Le très humble et très dévoué Serviteur
Joseph de Scopos
consul ottoman

VII.

A Son Excellence Aali-Pacha,
Ministre des Affaires Étrangères
de Sa Majesté Impériale le Sultan

Vienne, le 29 Mars / 10 avril 1849

No 10

Lit. A.

Monseigneur,

Je regrette de devoir soumettre à Votre Excellence copie d'une Note verbale que je viens de recevoir du Ministère des Affaires Étrangères et qui contient de nouvelles plaintes contre Mr. Serpos, au sujet d'un navire sous pavillon Ottoman, monté de matelots vénitiens, et qui, muni d'expéditions délivrées par ce Chch bender, est entré dans le canal d'Arsa en Istrie, pour y charger du bois.

Je ne manquerai pas d'écrire à Mr. Serpos pour l'inviter à me donner des explications sur ce nouveau fait; et je me réserve à faire observer au Ministère des Affaires Étrangères, relativement à la mesure ordonnée, d'après la Note verbale, par le Gouverneur de Trieste et approuvée par le Gouvernement,

que les autorités autrichiennes doivent reconnaître pour navires Ottomans tous ceux dont les expéditions sont conformes au réglement de navigation commerciale Ottomane en vigueur, et aux formes usitées de tout temps dans l'Empire Ottoman. Je n'ai pas manqué de faire déjà cette observation de vive voix à Mr. Hammer.

Aussitôt après le départ du dernier courrier, j'ai fait remettre au ministère des affaires Etrangères l'extrait de la lettre de Mr. Serpos, comme justification directe de cet agent. Peu de jours après Mr. Hammer est venu me dire au nom du ministère, qu'il serait superflu de réfuter les justifications de Mr. Serpos, attendu qu'une Note verbale, qu'on allait m'adresser, y répondait suffisamment. Il a ajouté que Mr. Serpos, en arrivant à Trieste, était porteur d'une quantité de bijoux, appartenant à de

riches familles de Venise, et qu'il était chargé de vendre à Trieste pour leur compte.

Je suis avec le plus profond respect,

A Son Excellence Aali Pacha,
Ministe des Affaires Etrangères,
de Sa Majesté Impériale le Sultan.

Vienne, le 29 Mars / 10 avril, 1849.

N.° 11.

Monseigneur,

Après l'ouverture de l'abcès, dont il a été fait mention dans mon dernier respectueux rapport, il s'en est formé à côté deux autres qui, ayant trouvé une issue dans le premier abcès, commencent à se vider; ce qui présage une prochaine guérison. Le docteur qui me soigne, et qui est le meilleur chirurgien de Vienne, m'a dit que ma blessure avait été très bien traitée à Athènes, mais qu'elle n'était pas complètement guérie, parcequ'il y restait encore un engorgement, et que par conséquent, on devait s'attendre à voir s'y manifester tôt ou tard une inflammation. Cependant, il pense que celle qui vient de se développer pourra hâter la guerison complète de la blessure. Il ajoute que la maladie qui me retient au lit depuis tant de jours, quoiqu'elle soit longue et douloureuse, n'est nullement grave ni dangereuse, et

VII

A' S

Minis

de Sa

Vienn

N.°

Francfort. Cependant, bien que la députation de l'assemblée n'ait point été satisfaite de la réponse du Roi, il semble que cette réponse est plutôt une acceptation conditionnelle, une acceptation ajournée, ainsi que Votre Excellence peut en juger par les pièces que j'ai l'honneur de joindre ici, et qui consistent: 1.° dans le discours de la députation, 2.° la réponse du Roi, 3.° une lettre adressée par la députation au Cabinet Prussien à la suite de cette réponse, 4.° la réponse du Cabinet à cette lettre et 5.° une dépêche circulaire adressée par le Cabinet de Berlin à ses représentants près les différents gouvernements de l'Allemagne, relativement à cette question.

Lit. A. B. C. D. E.

Les journaux de Vienne d'hier au soir parlent d'un combat, qui aurait eu lieu le 4 avril dans le port d'Eckernförde, entre une escadre danoise, composée d'un vaisseau, d'une frégate, d'un brick, de trois bateaux à vapeur et de six barques canonnières, et une batterie de terre de quatre canons, laquelle serait pourtant parvenue à faire sauter le vaisseau, et à forcer la frégate de se rendre.

Lit. F

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Excellence la traduction d'un article inséré dans la gazette de Vienne, journal de gouvernement, et qui se rapporte à l'exposé de motifs, publié dans notre gazette officielle, sur les armements faits dans l'Empire Ottoman.

Quoique je ne doute pas que V. E. n'ait déjà prés connaissance de la dépêche adressée par le Cabinet de S. Petersbourg à ses agents diplomatiques à l'étranger sur l'entrée des troupes Russes en Transylvanie, toutefois, je me fais un devoir de joindre ici une copie de cette pièce, où il importe de remarquer que le Gouv.t de Russie évite de dire que c'est de la Valachie que des troupes ont passé en Transylvanie. —

Lit. G.

Je suis avec le plus profond respect

que je puis être sous ce rapport parfaitement tranquille, tant pour le présent que pour l'avenir.

Monsieur le Prince de Schwarzenberg m'a fait dire par Mr. Hammer qu'il avait mis sous les yeux de l'Empereur la lettre que je lui avais adressée au sujet de mon indisposition, que tant Sa Majesté que lui même étaient peinés de me savoir encore souffrant, &c.

Mr. Hammer a été également député par le Prince de Schwarzenberg pour m'engager à exprimer à la Sublime Porte la vive reconnaissance du Gouvernement autrichien pour l'accueil généreux fait par les autorités de la Subl. Porte aux troupes autrichiennes réfugiées de la Transylvanie en Valachie, et pour les cinq mille ducats que S. E. Fuad-Effendi a avancés au Commandant autrichien pour subvenir à l'entretien de ses troupes. Mr. Hammer a ajouté que par le courrier d'aujourd'hui Mr. le Comte de Sturmer recevrait des instructions ayant le même but, et que, de plus, il avait été enjoint à Mr. Vimoni, agent d'Autriche à Bucharest d'exprimer ces mêmes sentiments à S. E. Fuad Effendi.

La dissolution de la chambre des Députés à Turin a dissipé les craintes qu'avait inspirées la forte opposition manifestée dans cette chambre,

au sujet de l'amnistie conclue entre le nouveau Roi et le Maréchal Radetzky. à Brescia en Lombardie, il a éclaté une insurrection sérieuse par suite de nouvelles répandues sur de prétendues victoires des Sardes. La ville a été bombardée pendant deux jours, et un corps d'armée, expédié par le Maréchal Radetzky, a pris possession de la ville et réprimé l'insurrection au prix de pertes considérables. Les troupes autrichiennes ont sévi contre la population de Brescia, qui a été condamnée au paiement d'une contribution de deux millions de florins et à d'autres impositions. D'autres émeutes, éclatées à Bergame et à Côme, ont été comprimées sans beaucoup de peines.

Malgré les bulletins publiés ici ces jours derniers sur certains succès partiels de l'armée autrichienne, l'état des affaires en Hongrie semblent bien loin d'être favorable au gouvernement. Cependant, les divers corps de cette armée se concentrent près de Pest et attendent des renforts pour reprendre l'offensive avec plus de vigueur. Quant à l'état des affaires en Transylvanie, on n'en a aucune nouvelle officielle. On croit, toutefois, que presque toute cette vaste province, est en ce moment au pouvoir des insurgés.

On croyait généralement que le Roi de Prusse n'hésiterait pas à refuser la dignité Impériale qui lui a été conférée par l'Assemblée de

VII

28

Le 4 Avril 1849

SUBLIME PORTE.
Ministère
des
AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Monsieur l'Envoyé!

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez écrite en date du 8 Mars, pour me rendre compte des nouvelles explications que vous avez eues avec M. le Prince de Schwarzenberg, au sujet de M. Serpos.

J'approuve parfaitement, la conduite que vous avez tenue dans cette circonstance, en l'invitant à se rendre à Vienne, pour s'expliquer sur les faits qui lui étaient imputés.

En effet, il aurait été peu équitable, Monsieur l'Envoyé, de suspendre M. Serpos de ses fonctions, avant de l'entendre lui-même et de s'être suffisamment assuré de la veracité des accusations portées contre lui.

Déjà par ma dépêche en date du 21 Mars dernier, je vous ai transmis les instructions nécessaires à cet égard, ce que j'ai maintenant à y ajouter c'est que, si jamais les explications données par M. Serpos ou les renseignemens recueillis par vous sur son compte, n'étaient guère de nature à le justifier et à convaincre le Gouvernement Autrichien de son innocence

vous aurez, dans ce cas là, à le retenir à Vienne et porter le fait à la connaissance de la Sublime Porte.

Recevez, Monsieur l'Envoyé, l'assurance de ma haute considération.

Aliz

VII

29

Le 4 Avril 1849

SUBLIME PORTE.
Ministère
des
AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Monsieur l'Envoyé!

Quoique M. le Comte de Sturmer ne nous en ait fait jusqu'à présent une communication positive, nous apprenons de sources dignes de foi, que sa Demission de l'Internonciature Impériale a été acceptée par son Gouvernement.

Il serait superflu de vous dire, combien nous sommes peinés de nous voir privés des lumières et de longues expériences de ce personnage dont le caractère honorable et distingué lui a concilié l'estime et la confiance de tout le monde.

Le Gouvernement de S. M. I. le Sultan l'ayant trouvé, à chaque occasion, le fidèle Interprète des sentimens sincères des Empereurs d'Autriche, avait contracté l'habitude de le considérer comme un de ses ministres. Or, vous concevez bien, Monsieur l'Envoyé, que les regrets que M. le Comte de Sturmer nous laisse, ne seront pas de ceux qui s'effacent facilement.

Si quelque chose peut les adoucir un peu, ce sera une conduite conforme à la sienne, de la part de son remplaçant. Notre opinion sur cet important objet se trouve développée dans

les lignes suivantes.

Nous avons la conviction intime que la politique du Cabinet Impérial vis-à-vis de ce pays, continuera à être toujours aussi amicale et aussi bienveillante que par le passé. On ne peut, cependant pas disconvenir que le caractère personnel des Représentans, influe considérablement sur les rapports des Puissances. Ainsi donc, celui qui aura l'honneur d'obtenir le choix de S. M. l'Empereur, pour le représenter auprès de notre Auguste Maître, doit être, à notre avis, un homme dont les antécédens soient une garantie de ses sentimens modérés, conciliants et bienveillants pour la S. Porte et dont la personne soit de nature à donner de la considération et du poids à ses paroles.

Nous avons cru devoir faire ces observations, uniquement dans l'intérêt des liens d'amitié qui unissent si heureusement les deux Empires; Nous ne doutons point qu'elles seront prises en sérieuse considération par S. A. le Prince de Schwarzenberg.

En conséquence, je vous autorise, Monsieur l'Envoyé, à lire confidentiellement cette dépêche à ce Ministre.

Agréez, Monsieur l'Envoyé, l'assurance de ma haute considération.

Aali

VII

30a

A Son Excellence Aali-Pacha,
Ministre des Affaires Étrangères
de Sa Majesté Impériale le Sultan.

Vienne, le 5/17 avril 1849.

No 12

Monseigneur,

Les deux abcès qui s'étaient formés à côté du premier, n'ayant pu se vider par l'issue de celui-ci, le Docteur a dû les ouvrir tous les deux par des incisions chirurgicales. Depuis cette opération, toute douleur a cessé; l'engorgement se dissout peu à peu, la guérison fait des progrès et ma maladie touche enfin à son terme. J'ai déjà commencé à quitter le lit, et le Docteur m'assure que je n'ai plus à craindre la reproduction de nouvelles inflammations.

Les affaires Austro-Piémontaises peuvent être considérées comme arrangées, attendu que dans la paix qu'il s'agit de conclure, la seule question qui reste à résoudre, est la fixation des frais de la guerre. Quoi que

Russes ne pourront pas non plus entrer de nouveau en Transylvanie, attendu qu'une telle intervention ne saurait avoir lieu sans une invitation formelle du gouvernement autrichien.

Je suis avec le plus profond respect

le Maréchal Radetzky ait transmis à l'Empereur la demande du Gouvernement Sarde, qui avait pour but de modifier la clause de l'armistice concernant l'occupation d'Alexandrie par les troupes Autrichiennes, Sa Majesté ne semble pas disposée à y consentir avant la conclusion définitive de la paix. La fin de cette guerre et le rétablissement de l'ordre dans le Piémont par suite de la soumission de Gênes autorisent à croire qu'il sera, désormais, plus facile de s'entendre sur la réintégration du Pape et du Duc de Toscane dans leurs États, et sur la pacification générale de l'Italie.

La question qui absorbe en ce moment l'attention de tous les Cabinets, en tant qu'elle pourrait compromettre gravement la paix

générale, est celle de l'élection du Roi de Prusse comme Empereur des allemands. On ignore encore quel sera le résultat des délibérations ultérieures de l'assemblée de Francfort et des déclarations que les différents gouvernements allemands vont faire à la suite de la réponse du Roi de Prusse et des démarches faites auprès de ces gouvernements par le Cabinet de Berlin. Cependant, si l'on prend en considération qu'indépendamment de l'Autriche, la Bavière, la Saxe-Royale, le Wurtemberg et le duché de Bade se sont déjà prononcés ouvertement contre l'établissement d'un Empereur et la séparation de l'Autriche, et que les Grandes Puissances emploient tous leurs efforts pour détourner le Cabinet de Berlin d'une résolution de nature à provoquer une guerre qui pourrait devenir universelle,

on est porté à croire que le Roi de Prusse finira par refuser explicitement la dignité Impériale, quoique la politique qu'il a suivie jusqu'à ce moment, ne laisse pas d'être équivoque sous ce rapport. En attendant, j'ai

Lit. A. l'honneur de joindre ici la traduction d'une Dépêche ou protestation que le Prince de Schwarzenberg a adressée à Mr. Pokesch, Envoyé d'Autriche à Berlin, pour être communiquée au Cabinet Prussien en réponse à sa Dépêche circulaire, dont copie était annexée à mon précédent respectueux rapport A.o 11. sub. Lit. E. Je joins,

Lit. B. en outre, la traduction d'une dépêche adressée également par le Prince de Schwarzenberg à Mr. Schmerling, Plénipotentiaire d'Autriche à Francfort. Par la lecture de ces deux importantes pièces, Votre Excellence remarquera la politique que l'Autriche est résolue de suivre dans cette question. L'Empereur

d'Autriche a écrit à l'Archiduc Jean une lettre autographe dans le but de l'engager à ne pas se démettre de ses fonctions. On a voulu écarter par là le prétexte que la démission du Vicaire de l'Empire avait déjà fourni au Roi de Prusse pour manifester l'intention de se charger provisoirement de la direction du pouvoir central; et nous venons d'apprendre que l'Archiduc a déclaré qu'il n'entendait pas résigner ses fonctions en présence d'un Gouvernement provisoire, mais seulement en présence d'un Gouvernement définitivement constitué. Dans la dépêche du Prince de Schwarzenberg à Mr Schmerling, Votre Excellence remarquera que le Cabinet de Vienne défend aux Députés Autrichiens de siéger dorénavant dans l'Assemblée de Francfort et les invite à retourner chez eux, quoique cette Assemblée, dans sa séance du 13 avril, ait décidé qu'aucun Gouvernement particulier n'

avait le droit de rappeler les Députés envoyés à l'assemblée nationale, et que, dans le cas où un gouvernement refuserait de payer le traitement de ses Députés, il y serait pourvu par la caisse de l'Empire.

Les différents corps d'armée sous les ordres du Maréchal Windischgrätz ont dû reculer sur Pest, où ils se trouvent en ce moment concentrés, tandis que l'armée hongroise s'est avancée à peu de distance de cette ville. Un corps de troupes insurgées s'était emparé de Waitzen, ville située sur le chemin qui conduit de Pest à Comorn. Lors de la prise de cette ville, le général autrichien Götz a été tué par un coup de fusil parti d'une maison. Après avoir occupé cette ville, les Hongrois se proposaient de se diriger vers Comorn pour en lever le siége; mais ce plan a avorté, car immédiatement après les Autrichiens, ayant reçu des renforts, ont repris Waitzen, après en avoir délogé

les Hongrois. Quoiqu'il en soit, les affaires sont allées jusqu'à ce moment si mal, que le Gouvernement a dû rappeler le Maréchal Windischgrätz et confier le commandement en chef de l'armée au Général Welden, jusqu'à ce Gouverneur civil et militaire de Vienne, qui est parti hier pour sa destination. Déjà des renforts considérables se dirigent depuis quelques jours sur Pest, et bientôt le Général Welden reprendra l'offensive à la tête d'une armée imposante. Le Gouvernement compte beaucoup sur ces nouvelles dispositions. Quelle que soit l'intimité qui existe en ce moment entre l'Autriche et la Russie, le Cabinet de Vienne ne se voit pas dans la nécessité d'appeler les Russes pour coopérer à la soumission de la Hongrie. Par la même raison il paraît que les

VII

31

A Son Excellence Aali Pacha,
Ministre des Affaires Etrangères
de Sa Majesté Impériale le Sultan.

Vienne le 12/24 avril 1849.

No 13.

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de la Dépêche que Votre Excellence a bien voulu m'adresser en date du 4 de ce mois au sujet de la démission de Mr. le Comte de Sturmer.

Avant-hier, je me suis rendu chez Mr. le Prince de Schwarzenberg à qui j'ai donné lecture de la Dépêche précitée, en faisant précéder cette communication d'un préambule analogue et en relevant les qualités éminentes qui distinguent cet habile et loyal diplomate, et qui, pendant un long espace d'années, ont été si mutuellement profitables à deux Empires voisins, appelés à entretenir ensemble les relations les plus amicales et les plus intimes.

Après avoir lu les premiers paragraphes de la Dépêche de Votre Excellence, Mr. le Prince de Schwarzenberg m'a dit que

que l'acceptation de la démission de Mr. le Comte de Sturmer était vraie, que ce Représentant y avait impérieusement persisté et que, par conséquent, le Gouvernement avait dû céder.

Après la lecture du dernier paragraphe relatif au Successeur de Mr le Comte de Sturmer, et où Votre Excellence exprime le désir de voir le choix de Sa Majesté l'Empereur tomber sur une personne dont les antécédents soient une garantie de ses sentiments modérés, conciliants et bienveillants pour la Sublime Porte, Mr. le Prince de Schwarzenberg m'a déclaré qu'il partageait parfaitement l'opinion de Votre Excellence, et que, dans le choix dont il s'agit, le Gouvernement d'Autriche ne pouvait que se conformer aux voeux de la Sublime Porte. Je n'ai pas manqué de remercier le Prince au nom de Votre Excellence de ses dispositions amicales.

Je suis avec le plus profond respect.

VII

32a

A Son Excellence Aali-Pacha,
Ministre des Affaires Etrangères
de Sa Majesté Impériale le Sultan,

Vienne, le 12/24 avril, 1849.

No. 15.

Monseigneur,

Conformément aux instructions que Votre Excellence m'a fait l'honneur de me transmettre par sa Dépêche du 21 Mars, sur les motifs qui avaient mis la Sublime Porte dans l'impossibilité de donner suite au plan concernant la cession à l'Autriche de quelques bâtiments de la flotte Egyptienne, je me proposais de saisir une occasion opportune pour communiquer à Mr. le Prince de Schwarzenberg les détails rapportés dans cette Dépêche.

Cette occasion s'est présentée, quand Mr. le Prince de Schwarzenberg m'a réitéré en dernier lieu combien le Gouvernement d'Autriche était

faire que par l'affaiblissement moral du système qu'Elle avait librement et volontairement choisi dans les circonstances actuelles.

Pendant cet entretien, j'ai dit à Mr. le Prince de Schwarzenberg que si je regrettais, d'un côté, l'insuccès du bon vouloir de la Sublime Porte dans cette affaire, je me félicitais, de l'autre, du triomphe des armées Impériales en Italie, triomphe qui mettait désormais le Gouvernement d'Autriche à même d'atteindre le but qu'il se proposait sans les bâtiments de guerre qu'il voulait acheter. Le Prince m'a répondu que, malgré cela, le Gouvernement Autrichien était résolu d'acheter des bâtiments de guerre et d'en construire de nouveaux pour pourvoir à la défense de son littoral dans la mer Adriatique.

Je suis avec le plus profond respect

reconnaissant de la conduite noble et amicale du Commissaire de la Sublime Porte en Valachie envers les troupes autrichiennes réfugiées dans cette province. Je lui ai dit que cette conduite n'était qu'un devoir imposé par l'amitié cordiale que Sa Majesté Impériale le Sultan portait à Sa Majesté l'Empereur. J'ai ajouté que plus la Sublime Porte mettait d'empressement à témoigner en toute occasion l'inviolabilité de ces sentiments envers l'Autriche, plus Elle regretterait que l'affaire des bâtiments de guerre n'avait pas eu une issue conforme à ses désirs. Alors je me suis mis à lui exposer très minutieusement et sans aucune omission tous les détails contenus dans la Dépêche précitée de Votre Excellence. Le Prince n'avoulu admettre ni la révélation de l'Officier de marine

autrichien, ni la plausibilité des raisons qui avaient forcé la Sublime Porte de revenir sur sa résolution primitive. Il m'a dit qu'il appréciait bien les intentions amicales que la Sublime Porte avait manifestées envers l'Autriche à cette occasion, mais qu'il était d'autant plus peiné de la faiblesse qu'Elle avait montrée en présence des rémontrances des Représentants de l'Angleterre et de la la France, que, dans l'intérêt même de l'Empire Ottoman, il désirait que la Sublime Porte suivît une politique ferme et indépendante. J'ai dû, en réponse, lui faire observer encore une fois que bien que la Sublime Porte eût été en droit de donner suite à l'arrangement projeté sans qu'on eût pu lui en faire une question, vu que sa neutralité n'était point imposée par des traités, cependant Elle avait pensé qu'Elle ne pouvait le

VII

33a

A Son Excellence Aali-Pacha,
Ministre des Affaires Etrangères
de Sa Majesté Impériale le Sultan.

Vienne, le 12/24 avril, 1849.

No 14

Monseigneur,

A l'occasion de l'entrevue que j'ai eue en dernier lieu avec Mr. le Prince de Schwarzenberg, je lui ai communiqué la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 21 Mars, relativement à l'arrangement que la Sublime Porte a proposé au Cabinet de St. Petersbourg, et qui consisterait à nommer, dès à présent et moyennant l'échange de quelques notes entre les deux Cours, les Princes de Moldavie et de Valachie pour sept ans, et à différer les autres points de réformes jusqu'à ce que l'évacuation eût lieu et que les Principautés rentrassent dans leurs assiettes normales. En même temps, j'ai fait observer

au Prince que cette résolution de la Sublime Porte avait été prise avant la réception du rapport par lequel j'avais soumis à Votre Excellence l'avis de Son Altesse sur la question Moldo-Valaque.

Mr. le Prince de Schwarzenberg qui ne semblait pas très satisfait de la nomination des Princes pour sept ans au lieu de Caimacams, m'a dit qu'il était d'accord quant à l'ajournement des autres points jusqu'après l'évacuation des Principautés. Il a ajouté qu'il était sûr que le Cabinet de St. Petersbourg était disposé à s'entendre avec la Sublime Porte, mais qu'il désirait qu'Elle évitât de provoquer quelque mésintelligence avec cette Cour, en cédant aux insinuations de l'Angleterre et de la France.

Je lui ai répondu que la Sublime

Porte, en consentant à la mesure transi-
toire proposée par la Russie de nommer
les Princes pour sept ans, avait
témoigné de ses dispositions conciliantes
et de son désir de cultiver la bonne
entente entre les deux Cours ; et que je
pouvais assurer Son Altesse que lors
même qu'Elle se verrait dans le cas
de mettre à profit l'appui et les
bons offices de l'Angleterre et de la
France dans cette question, ce ne saurait
être évidemment que dans l'unique
but de maintenir la paix et de
prevenir une mésintelligence
fâcheuse avec la Cour de Russie.

Je suis avec le plus profond respect

VII

34a

A Son Excellence Aali Pacha,
Ministre des Affaires Etrangères de
Sa Majesté Impériale le Sultan,

Vienne, le 12/24 avril, 1849.

No 16.

Monseigneur,

Je suis peiné de devoir entretenir encore Votre Excellence de mon indisposition. Soit parceque j'ai pris froid lors de ma visite à Mr. le Prince de Schwarzenberg, soit par quelque autre motif inhérent à l'état de ma blessure, il vient de se former un petit abcès tout à côté de l'ancienne plaie. Le Docteur m'a dit que je ne devais point m'en inquiéter et que tous ces abcès, dus à une congestion de sang ou à quelques esquilles détachées des os frontaux, bien loin d'avoir un caractère grave, contribuaient plutôt à amener une complète guérison.

Mr. le Prince de Schwarzenberg, qui par ma mine a dû juger de l'état de ma faiblesse, m'a fortement engagé à ne pas entreprendre le voyage d'Olmutz avant mon entier rétablissement, en me faisant observer que l'Empereur savait déja que j'étais malade.

Les négociations se poursuivent à Vérone entre les Plénipotentiaires autrichiens et Sardes, et l'on espère qu'un traité de paix définitif ne tardera pas à être conclu.

A Francfort, les Représentants de

VII

A Son
Ministre
Sa Maj.

Vienne

No 16.

soutiennent que les troupes Impériales auraient repris le siége après le départ des Hongrois. Cependant, dans le dernier bulletin du ~~Hongrois~~ gouvernement il n'est fait aucune mention d'un tel fait.

Lord Ponsonby, l'ambassadeur d'Angleterre à Vienne, est parti, il y a peu de jours, avec Lady Ponsonby pour Londres, où il a été mandé pour être consulté sur une affaire dont on ignore la nature. Il m'a dit que dans six semaines il serait de retour à Vienne.

Je suis avec le plus profond respect.

Grand-Duché de Bade et de plusieurs autres
États Allemands, dont la population, y compris
celle de Bade, s'élève ensemble à environs six
millions et demi d'âmes, ont adressé au
Plénipotentiaire Prussien une note par la
quelle ils déclarent au nom de leurs gouvernemens
adhérer à l'élection du Roi de Prusse comme
Empereur des Allemands, et adopter la
Constitution votée par l'assemblée nationale.
J'ai l'honneur de joindre ici la traduction
de cette note. Le Résidant de la Chambre des
Députés du Royaume de Wurtemberg a adressé
au Président de l'Assemblée nationale à
Francfort une missive par laquelle il lui
annonce la décision prise par cette Chambre
le 13 Avril, de déclarer sa soumission absolue
aux résolutions de l'Assemblée Nationale
Allemande, et l'invite à porter à la connais-
sance de cette dernière cette décision dont il s'agit.
Il semble, toutefois, que le Roi de Wurtemberg
ne veut pas adhérer sans restriction à la Cons-
titution votée à Francfort, tandis que ses
Ministres insistent sur son adoption sans
réserve. Dans sa séance du 14 Avril, la
seconde Chambre du Royaume de Saxe a
décidé également, que la Constitution votée à
Francfort aurait force obligatoire pour ce

Lit. A.

autres
compris
iros six
au
par les
ouvernemen
comme
la
ationale.
ution
mbre des
a adressé
ale à
le il lui
Chambre
ion absolue
onale
connais-
il s'agit.
Wurtemberg
à la Cons-
e ses
n sans
eil, la
Saxe a
votée à
our ce

Royaume et que le Gouvernement devrait s'opposer à tout changement qu'on serait tenté d'y apporter. Enfin j'ai l'honneur de joindre ici la traduction d'une note adressée par Mr. Camphausen, Plénipotentiaire de Prusse, à Mr. de Gagern, Président du Ministère du Pouvoir Central.

Lit. B.

Les dernières nouvelles de Hongrie ne sont guère favorables au Gouvernement. Un corps de 30,000 Hongrois s'est avancé vers le Nord. Le Général Wohlgemuth, à la tête de 15,000 hommes de troupes Impériales, a essayé de les repousser; mais après un combat opiniâtre de plusieurs heures, il a dû, vu la supériorité du nombre des insurgés, battre en retraite. Comme les Hongrois se sont rendus maîtres de la rive gauche du Danube depuis Waitzen jusqu'à Comorn, le Général en Chef Weldon a cru devoir concentrer ses forces ailleurs qu'à Porte et à Buda; et ce n'est qu'après cette concentration et après avoir reçu les renforts nécessaires, qu'il se propose de reprendre l'offensive. Le bruit court que les Hongrois auraient fait lever le siège de Comorn, et auraient même ravitaillé cette forteresse, quoique d'autres

VII

A Son Excellence Aali Pacha
Ministre des Affaires Etrangères
De Sa Majesté Impériale le Sultan.

Vienne, le 19 Avril / 1er Mai, 1849.

No. 17.

Monseigneur,

Quoique ma guérison fasse des progrès bien sensibles, je regrette que, n'étant pas encore en état de sortir, je sois dans un isolement qui m'empêche de me procurer des données détaillées sur les troupes auxiliaires qu'à la suite de la demande de la Cour d'Autriche, l'Empereur de Russie envoie pour coopérer à la soumission de la Hongrie, ainsi que sur une alliance projetée entre l'Autriche, la Russie et la Prusse dans le but de réprimer la tendance démocratique en Allemagne.

En effet, les affaires de la Hongrie deviennent de plus en plus inquiétantes pour le Gouvernement Autrichien. Comme le Général Welden n'est pas encore parvenu à réunir assez de renforts pour s'opposer à la supériorité numérique des insurgés, il se voit obligé de continuer son mouvement rétrograde. Après avoir abandonné Pesth, laissé une garnison suffisante dans la forteresse de Buda, détruit le pont de bateaux qui unissait cette forteresse à la ville de Pesth et enlevé aussi le pont suspendu

de l'armistice, et fixa au 23 avril l'entrée des troupes Impériales dans Alexandrie. Dans cet état de choses, les Plénipotentiaires Sardes déclarèrent, le matin de ce jour même, qu'ils avaient reçu l'ordre de ne pas continuer les négociations, qu'ils ne considéraient pourtant pas comme tout-à-fait rompues, et quittèrent Milan. Ainsi, les négociations entre l'Autriche et la Sardaigne sont pour le moment interrompues.

Le Roi de Wurtemberg, malgré ses répugnances, a dû céder à la volonté du ministère de la chambre et du peuple et déclarer accepter la Constitution allemande, y compris le chapitre relatif au chef de l'Empire, si cette Constitution était introduite en Allemagne. J'ai l'honneur de joindre ici

Lit. A. la traduction de la déclaration du Gouvernement Bavarois contre les résolutions de l'Assemblée nationale de Francfort. Mais cette question est entrée dans une phase nouvelle depuis que le Roi de Prusse a dissous le Parlement, justement parceque la seconde chambre a déclaré accepter comme obligatoire la Constitution votée à Francfort. C'est ce fait qui vient à l'appui de la nouvelle accréditée ici sur une alliance entre l'Autriche, la Russie et la Prusse.

Je suis avec le plus profond respect

en fil de fer, il s'est mis à se retirer vers le Nord et son quartier général se trouve maintenant entre Raab et Presbourg. Quant à l'armée ~~H~~ insurgée, dans laquelle se trouve beaucoup d'officiers Polonais et même Français ainsi que des milliers de Soldats Polonais; à l'exception des landsturms, ou troupes irrégulières, ~~et qui~~ est, comme on assure, très bien organisée, elle s'élève à plus de cent mille hommes; et quoique un corps considérable de cette armée se soit avancé de Perth jusqu'à Comorn du côté de la rive gauche du Danube, il n'y a ~~pas~~ eu jusqu'à ce moment ~~un~~ aucun engagement sérieux et décisif entre elle et l'armée autrichienne. Dans un dernier bulletin du gouvernement, il était dit que les troupes impériales qui feraient le siége de Comorn, avaient repoussé une sortie des insurgés; mais, d'après une nouvelle arrivée hier, les troupes autrichiennes auraient dû se retirer à l'approche de l'ennemi, et Comorn se trouveraient aujourd'hui tout-à-fait déblogué. Le Ban Jellacich s'est dirigé avec une partie de l'armée impériale vers la forteresse d'Essegget est chargé d'opérer dans le Sud de la Hongrie. D'après les publications officielles du gouvernement, le Général Welden reprendra l'offensive, dès qu'il aura concentré les renforts nécessaires. Mais le fait est que

qu'on ne viendra à bout de cette insurrection, qu'après l'arrivée des forces auxiliaires Russes, qui, comme on assure, entreront sur quatre colonnes, savoir : par la Transylvanie, la Bukkovine, la Galicie et Cracovie.

Les Plénipotentiaires Sardes, ayant trouvé exorbitant le chiffre de l'indemnité demandée par l'Autriche, déclarèrent que leur gouvernement avait invoqué sur ce point la protection de l'Angleterre et de la France. Le Plénipotentiaire Autrichien protesta contre l'intervention de Puissances tierces dans la négociation d'une paix, que la Sardaigne s'était engagée, par l'article 1er de l'armistice, à conclure dans le plus bref délai avec l'Autriche. Néanmoins, le Cabinet de Vienne autorisa son Plénipotentiaire à rabattre de la somme primitivement ~~adoptée~~ demandée. Sur ces entrefaites, le délai accordé par l'Autriche au sujet de l'exécution de l'article 3 de l'armistice concernant la garnison d'Alessandrie, s'étant écoulé sans que le Gouvernement Sarde eût donné une déclaration positive sur le projet de traité de paix, ou eût présenté des contre-propositions certaines, le Plénipotentiaire Autrichien déclara ne pouvoir suspendre plus long temps l'exécution de l'article précité

VII

36

Constantinople le 25 Avril 49.

Mes Monsieur,

Vous aurez appris l'arrivée du Général Grabbe chargé d'une mission auprès de Sultan de la part de l'Empereur de Russie. Ce Général a remis à S. Mte. I. la lettre du Cabinet dont il était porteur. Le but de la mission est d'exprimer à notre auguste souverain la surprise et l'affliction avec lesquelles S. M. l'Empereur a vu la lenteur que son Ministère mettait à la conclusion ~~des affaires~~ de l'arrangement concernant les affaires des Principautés et d'en presser la décision.

Il n'a pas été très difficile au Gouvernement Impérial de démontrer que la lenteur dont on se plaint ne provenait pas de sa part et les bases de l'Arrangement ont été presque arrêtées entre nous et M. de Titoff.

L'entente n'a pas été aussi facile quand il s'est agit de la forme à donner à cet arrangement. Nous avons soutenu notre prémier argument sur la non-necessité de conclure une Convention formelle et M. l'Envoyé de Russie de son côté a insisté, et insiste toujours sur la conclusion d'un traité. ~~à l'heure~~ qu'il est nous nous trouvons dans un embarras, aujourd'hui

Le Conseil des Ministres se réunit pour prendre une résolution définitive.

J'espère bien que votre blessure va bien. J'ai été désolé de ~~votre~~ prolongation de votre indisposition.

Compte à nous

Adolphe

À Son Excellence Aali-Pacha,
Ministre des Affaires Etrangères de
Sa Majesté Impériale le Sultan,

* * *

Vienne, le 26 avril / 8 Mars, 1849

No. 18.

Monseigneur,

Dans la matinée du 5 de ce mois, Sa Majesté l'Empereur arriva ici, venant d'Olmutz par le chemin de fer. Il descendit au château de Schonbrunn à une heure de Vienne. Le soir il y eut illumination dans la ville et dans les faubourgs en signe de réjouissance. Le lendemain, l'Empereur passa en revue la garnison de la Capitale. La troupe et le peuple l'accueillit par les cris réitérés de: "Vive l'Empereur". Après la revue, il traversa quelques rues de Vienne, où il fut salué par les mêmes acclamations. On assure que Sa Majesté se rendra sous peu de jours au quartier-général du Général Welden à Presbourg pour inspecter et ranimer l'armée; après quoi Elle retournera dans sa résidence de Schonbrunn. L'arrivée de l'Empereur causa une vive

en commun et pour une conduite énergique à toutes les tendances révolutionnaires ayant pour but de leur imposer la Constitution votée à Francfort, leur promet à cet effet les secours qu'ils lui demanderaient, et leur propose, dans le cas où l'assemblée nationale de Francfort ne voudroit pas consentir à la modification de la constitution, d'envoyer des Plénipotentiaires à Berlin pour s'entendre sur les bases d'une Constitution Fédérale, qui tiendrait lieu de celle votée à Francfort. Le langage du Roi de Prusse corrobore de plus en plus le bruit accrédité ici sur une alliance entre l'Autriche, la Prusse et la Russie, ayant pour but de réprimer les tendances démocratiques en allemagne, bruit qui acquiert tous les jours de la consistance.

Je suis avec le plus profond respect.

joie à tous les paisibles habitants de cette Capitale.

Depuis quelques jours il n'y a aucune nouvelle importante de Hongrie. Le Général Welden qui dispose pour le moment de cinquante mille hommes, a établi son quartier-Général à Presbourg, où il est fortifié de manière à être à l'abri de toute attaque de la part des insurgés. Mais on ne peut pas s'expliquer pourquoi ces derniers, dont l'armée, qui se trouve campée en différents endroits depuis Perth jusqu'à Presbourg, s'élève, comme on assure, à plus de 150000 hommes, n'ont tenté jusqu'ici aucun mouvement hardi et décisif avant l'arrivée de l'armée auxiliaire Russe et des renforts qu'attend le Général Welden. Les troupes auxiliaires Russes, dont le nombre total doit s'élever à 120000 hommes, ont dû, à l'heure qu'il est, commencer à entrer sur le territoire Autrichien, et l'on pense que dans une

semaine elles pourront ~~se joi~~ coopérer avec l'armée du Général Wélden.

L'Empereur de Russie a communiqué à toutes les Puissances un manifeste dans lequel il déclare qu'en intervenant par une armée auxiliaire en Hongrie, il n'a point l'intention d'agrandir ses états ou de s'immiscer dans l'administration de l'Autriche, mais qu'il ne veut qu'aider l'Empereur d'Autriche à combattre une révolution dont le but est de démembrer la Monarchie Autrichienne, et qui, vu la connivence et la coopération des Polonais, n'intéresse pas moins la Russie ~~que~~ l'Autriche. Il est dit encore dans le manifeste que l'Empereur de Russie n'a point de vues sur les Principautés Danubiennes, mais qu'il veut, au contraire, maintenir l'Empire Ottoman dans la possession de ces provinces. Je suis porté à croire que ce manifeste a été déjà communiqué à la Sublime Porte.

Dans leur séance du 14 avril, les hambres Hongroises, sur la proposition de Kossuth, ont proclamé l'indépendance de la Hongrie avec la Transylvanie, la Croatie et les autres pays qui en dépendent, la déchéance de la dynastie de Habsbourg-Lorraine, et ont décidé que la Hongrie noueroit des relations d'amitié et de paix avec les autres Etats Européens, et surtout avec l'Empire Ottoman, l'Italie et autres pays limitrophes de l'Autriche, et que le gouvernement de la Hongrie ~~serait~~ confié à un Président Régnant ayant un ministère responsable, jusqu'à ce que l'assemblée Nationale ait statué sur le système gouvernemental qui doit régir définitivement le pays. Comme on devait s'y attendre, Louis Kossuth a été nommé à l'unanimité Président Régnant. On dit que Kossuth envoie des émissaires dans tous les pays, et que même à Constantinople il y en a un qui s'appelle Béothy.

Quoique les Plénipotentiaires turcs eussent quitté Milan à la suite de l'insistance du Gouvernement Autrichien sur l'exécution de l'article 3 de l'armistice concernant la garnison d'Alexandrie, on a la certitude que, du moment que cette clause a été remplie, les négociations de la paix ne tarderont pas à être reprises et menées à bonne fin, attendu que le Gouvernement Autrichien a déjà transmis à son Plénipotentiaire des instructions plus modérées en ce qui concerne le montant des frais de la guerre.

Par suite du débarquement à Civita-Vecchia des troupes Françaises, qui ont déjà commencé à s'avancer vers Rome, et de l'entrée à Bologne d'une partie de troupes Autrichiennes, on s'attend prochainement à quelque résultat par rapport à la restauration du Pape, ainsi que par rapport au retour du Grand-Duc de Toscane et à l'entière pacification de l'Italie.

La dissolution des Chambres de

Prusse, de Hanovre et de Saxe-Royale, motivé sur le ~~refus~~ vœu qu'elles avaient exprimé pour l'acceptation de la Constitution de l'Empire, a exaspéré l'assemblée Nationale de Francfort. Dans sa séance du 20 avril, elle a autorisé son Président à la convoquer à telle époque et en tel endroit qu'il jugerait convenable, et a décidé que le nombre de 150 membres présents était suffisant pour valider un vote de l'assemblée nationale. Des émissaires sont envoyés par toute l'allemagne pour engager les peuples à contraindre leurs souverains d'accepter la Constitution. Déjà des troubles ont eu lieu en plusieurs endroits, et en Bavière même différents Conseils municipaux ont transmis au ministère des adresses pour lesquelles ils demandent que le Gouvernement reconnaisse la Constitution votée à Francfort. Le 3 de ce mois, une révolution a éclaté à Dresde. On a construit des barricades.

Le Roi qui

Le Roi, qui persiste dans son refus de reconnaître la Constitution votée à Francfort, a quitté Dresde dans la nuit du 3 au 4 pour se rendre à Königstein. Le lendemain, un gouvernement provisoire s'est constitué à Dresde. Les troupes, fidèles à leur Souverain, ont attaqué les insurgés et semblent avoir eu le dessus. Le soir du 4, un régiment Prussien est arrivé de Berlin pour coopérer à la répression de la révolte.

Lit. A — J'ai l'honneur de joindre ici la traduction d'une dépêche adressée par le Gouvernement Prussien à son Plénipotentiaire près le ~~Gouvernement~~ Pouvoir central pour être communiquée à l'Assemblée nationale, et dans laquelle le Roi décline définitivement la Couronne Impériale et insiste sur la modification de la Constitution. Je

Lit. B. joins également copie d'une circulaire par laquelle cette dépêche a été transmise aux Représentants Prussiens près les différents Gouvernements allemands, et dans laquelle le Cabinet de Berlin engage ces Gouvernements à s'opposer

Εἰς Κωνσταντ.: τῇ 17 Ἀπριλίου 1876

Καὶ Ἐξοχότατε μου μετὰ πολλοῦ πόνου κατορθώσαμεν νὰ ὑπερπηδήσωμεν τὴν ἀπὸ τῆς Ἀγγλίας ἐπιφυλακὴν τῶν ἀντιπροσώπων τῶν Δυνάμεων, ἀλλὰ δὲν εἶναι δυνατὸν νὰ ἀναβάλωμεν εἰς ἄλλον καιρὸν. Ἐγὼ μόλις ἔλαβον τὴν ἐπιστολὴν ταύτην καὶ εὐθὺς ἀπαντῶ ἐπιστολὴν ἐπὶ τῆς ἀποφάσεως μου.

Ἔγραψα τὴν ἐπιστολὴν ἐν ὀλίγῳ: ἀπεφάσισα μόνος μου γενναίως καὶ ἀλλὰ δὲν θὰ ἔλθω ἐκεῖ ὅπου γνωρίζω ὅτι εὑρίσκομαι εἰς μεγάλην διαφορὰν, καὶ εἰς ἀφεντικὸν ἐξαίρετον τὸν ἀφεντικόν μου ὁ ἄλλος γέρος μου μετέβη κατὰ τὴν ἀποφασίαν μου εἰς τὸν Comte Stürmer, καὶ ἐπιστρέψας ἀπὸ τὴν Ἐξοχότητα τὸν εὗρεν ἀφοσιούμενον εἰς τὴν ἀναγνώσιν τῶν ἐπιστολῶν μου καὶ τῶν ἀπὸ αὐτῶν ἀποδείξεων καὶ ἐπιστολῶν. Ἐξ ἀφορμῆς τῶν μεγάλων ἀποδείξεων τῶν ἀποδοθεισῶν μου μετὰ τῶν ἐπιφανῶν τεμεσβέων καὶ τὸν General Grabbe, δὲν ἀπέβαινε τὸ ἐπιθυμητὸν ἀποτέλεσμα ἀναβολῆς μου μετὰ τῶν ὁπλῶν, μετὰ τοῦ κ. Μακάρωφ. Εἰδὲ ἐγὼ δὲν δίδω δίκην νὰ ἀναβάλω τὴν ἀναβολὴν. Ἀπέβαινε τὸ ἐναντίον ἐπὶ τοσοῦτον ἀναβολὴν μου τὴν ὁποίαν μου ἐπέβαλον "ὁ Lord Salisbury qui ne cesse de parler avec éloge et de Son Altesse et de Sa Famille et qui le prie d'avoir la bonté de le mettre aux pieds de Sa Majesté le Sultan".

Εἰς τὴν ἀρχὴν τῆς τελευταίας ἐκείνης αὐτῆς ὁ Lord Salisbury ἔκραξε

[illegible] [illegible]. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible].

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [

μετάβη εἰς Ἀθήνας διὰ νὰ μὴ ἀναχωρήσῃ ἀμέσως, ἢ τοῦ ἀφίνουν
καὶ ὀνομαστὴς ἐπίσης διαφόρους ἀποδόσεις.

Ἀπὸ τὴν μὲ γράφουν ἀπὸ Ἀθήνας τὴ ἡ Μ. ἀναχωρεῖ τὴ
ἀπὸ τὴ τὴν 15 Μαΐου μετὰ ἀφοῦ θὰ ἐπισκεφθῇ τὴν Ἀγγλίαν τὴν
καὶ τὴν Γαλλίαν τὴν ὅπου ἔχει καὶ τὰ ἀναγκαῖα ἐπιτυχίας ἀπὸ
μέρος τῶν τῶν ἀνάλογα βάσει. Ἡ ἀναχώρησίς τοῦ τὴ
ἀγωνία ἡμῶν ἡμῶν ἀφίνει ἀπορίας τὴν ἀπόφασιν ἡμῶν ἀπόφασιν
τὴν ἄλλην ἀναγράφω ἐπὶ τὴ ἀφίσεως. Διὰ ταῦτα ἀναχωρεῖ
τὴν τὸ χαρμὶ τὴ ἔχουσι Ἕλληνες ὅ μετὰ ἀπὸ τὴν ἀπόδοσιν
μὲ, ἀφοῦ ἀπὸ τὴν τὴν ἐπιτυχίας τὴ ἐπιτυχία χαρμὶ δίδει
ὁρῶν ἀναφέρονται τὴν ἐπίτευξιν ἡμῶν.

15 12 115 105 78 179 43 159 34 29 78 75 12 104 41 74 75 179 70 434 μὲ
μετὰ 15 125 10 129 125 190 78 73 34 125 12 10 70 190 32 137 8 75 125,
70 105 75 90 70 179 13 210 175 125 τὴ 10 129 125 115 125 17 70 τὴ
13 10 75 210 15 190 ἀχτὶ 70 15 9 78 127 15 125 13 διὰ τὰ 27 12 75 175
τὴ 32 44 10 125 115 90 43 75 125 12 10 115 125 179 175 127 784
12 13 10 75 179 115 167 44 . 115 125 179 115 27 105 275 125 ἀπὸ
βαθὺ τὰ 75 105 210 44 148 15 τὴ τὰ 29 78 115 104 125 22 15
ἀπ' αὐτὴ 17 101 585 115 10 78 179 52 75 125 17 159 43 7 75 190 75 127
70 62 43 175 190 179 115 27 75 218 22 70 127 101 175 27 de

Ἡ ἀγωνία διαφαρμάκου μετὰ τὴν ἀνακοίνωσιν Μακεδονίας ἔφαγε τὴν ὁ Ρώσσος πρεσβευτὴς ἀφοῦ ἐπιστόλιον διὰ τὰ
ἀνάγκης τοῦ Μακεδόνων ἀπὸ τὸν πρεσβευτὴ. Ὁ Ἕλληνας ἀπόκρισιν τὰ ἀφήσῃ ἢ τὰ ἀφήσῃ ἢ τὰ ἀφήσῃ τὸ ἀπόφασιν
τοῦ ἀνωτέρου καὶ αὐθεντικὸν de l'apparition.

ὁ ὑψηλότατος Ἀνδρέας Μαυροκορδάτος ἔλαβε τὴν τιμὴν νὰ κάμῃ χαρτὶ πρὸς τὸν κύριον Ἀ. Ὁ μακαριστὸς αὐτὸς ἀπὸ τὴν ἀρχὴν τῆς Ἐπαναστάσεως ἐφάνη ὁ πιστότερος τῆς Πατρίδος. Οἱ ἀγῶνες τῆς ἔγιναν ἀνωφελεῖς ἐφ' ὅσον ἡ Πόρτα ἠθέλησεν νὰ ἔχῃ τὴν ἐξουσίαν τῆς Ἑλλάδος, ἐπειδὴ τὴν ὀλίγον ἡ Πόρτα ἔχει αὐτήν. Ὁ δὲ Ἀνδρέας Μαυροκορδάτος ἔφυγεν διὰ ἐξωτερικὸν ἀ la satisfaction de tout le monde, οὐδὲ ἀνάδοσις ἔγινεν εἰς αὐτὸν ἀπὸ τὴν ἀρχὴν διὰ τὸν σκοπὸν ἵνα μὴ ἔχῃ ἀφορμὴν ἡ ὑπόθεσις νὰ ἔχῃ ἐπιρροὴν τῆς ἀντιπολιτεύσεως

opposition. Ὁ ὑψηλότατος Ἀνδρέας Μαυροκορδάτος ἔλαβε τὴν τιμὴν νὰ κάμῃ χαρτὶ πρὸς τὸν κύριον 12 75 105 78 125 ἐπειδὴ 179 115 159 78 12 115 127 77 78 70 44 17 43 44 105 78 159 43 ὅ 159 75 78 70 78 125 179 115 127 95 10 78 125 179 44 167 615 127, 179 105 101 15 125 32 105 75 172 78 75 190 · 115 78 75 17 85 210 175 78 43 17 44 105 210 175 43, 29 127 125 44 10 70 125 179 15 22 34 190 44 127 ὅτι οἱ 15 12 115 101 79 47 70 127 13 29 129 77 70 46 ὅμως τὰ 12 10 115 32 105 15 444 179 44 179 015 125 10 129 125 190 78 75 125 Ἀνδρέας ὅτι 15 12 115 101 79 75 (125 70 179 75 32 78 105 43) ὁ δὲ 90 75 10 175 225 190 179 115 127 104 70 10 ὅμως ὅτι 70 179 13 105 70 78 129 125 70 (75 105 44 125 75 179 78 190 43 125 19 75 7 190 78 115 127 179 115 101 175 127 210 115 41 75 127 29) 115 78 29 70 75 222 70 127 179 75 78 444 125 ὀρθότατον ἐστὶ μόνον ὅτι ἐὰν ἦλθε τὸν 70 125 129 179 13 10 78 159 129 4 75 101 34 ὅτι (115 127 75 12 157 115 127 78 444 129 70 10 78 70 210) δὲν 70 78 6 115 4 13 127 70 7 133 13 10 115 127 125 179 15 190 75 17 85 105 115 17 44 105 210 78 75 190 15 127 75 17 44 125 22 15 133 13 127 εἰ 29 70 6 22 129 4 13 225 10 10 125 127 133 32 78 90 44 125 4 175 127. Ἐὰν κάμῃ χάριν ἡ ἐπιφανεία σας νὰ ἀκουσθῇ τὸν λόγον σας πρὸς τὸν κύριον.

Βοτσάρης

VII Copie.

39 a

Sublime Porte.
Ministère des affaires Étrangères
Confidentielle

Le 2 Mai 1849

Mon Prince

Vous savez que quand le Cabinet de Prussie nous a proposé, il y a quelques mois, de conclure avec lui une convention formelle, relativement aux affaires des deux Principautés, nous lui avons fait observer que la Sub. Porte ne voyait point la nécessité de consacrer par un traité des dispositions qui n'étaient que transitoires. A cet effet, nous avions remis à la Légation Impériale à Constantinople un mémoire, auquel l'Empereur de Prussie a répondu par une démarche directe auprès de notre Auguste Souverain, démarche qui consistait en assurances formelles sur l'amitié sincère de la Prussie, en plaintes amères contre les Ministres ottomans qui paraissaient vouloir traîner indéfiniment l'arrangement de cette affaire et en la demande expresse d'en finir sans la moindre perte de temps sur la base indiquée par son Gouvernement.

C'est le Général Grabbe, aide de Camp de l'Empereur, qui a été chargé de remplir cette mission extraordinaire.

Le temps matériel me manque pour vous donner tous les détails de la désagréable négociation que nous avons eue avec le général. Je vous dirai seulement qu'après plusieurs

batailles acharnées, et grâce à l'appui simultané des deux représentants amis, nous sommes parvenus à écarter la forme d'une convention.

Dans notre conférence du 29 avril avec M.M. Grabbe et Titoff, nous sommes enfin tombés d'accord sur l'échange d'un instrument qui portera la dénomination d'acte et sera revêtu du Hatti-Cherif de S.M.I. le Sultan.

Cette forme rencontrera peut-être des adversaires qui diront qu'entre elle et une convention formelle, la distance n'est pas très grande : Mais à nos yeux elle est considérable.

Un traité ou une convention nécessite l'échange des pleins pouvoirs et des ratifications, tandis que dans cet arrangement toutes ces formalités sont mises de côté, et par conséquent l'acte dont il s'agit ne peut avoir que la valeur d'un protocole, chose à laquelle nous ne sommes jamais refusés.

Une autre preuve de la différence c'est que les Russes n'y ont donné leur adhésion qu'à leur corps défendant et tout en disant que c'était un triomphe obtenu pour ceux qui s'opposaient à la conclusion d'un traité. Il aurait certainement mieux valu de ne rien conclure :

mais

Mais pouvions-nous le faire ? à chaque pas nous sommes arrêtés par les engagements antérieurs. Comme conséquence de cet état de choses et par suite des fâcheux événements de la Valachie, un nouvel arrangement était devenu inévitable. La forme à donner à cet arrangement n'aurait pu soulever de très-grandes difficultés, si la mission du Général Grabbe n'avait pas eu l'air de nous en imposer, car il est évident que des transactions consacrées par de simples notes ne peuvent avoir une forme moins obligatoire que celles conclues par un traité.

L'importance que nous avons dû attacher à cela provenait, en grande partie, de ce que le Gouvernement Russe voulait nous faire signer à tout prix, une convention formelle. Maintenant nous avons la consolation de ne ~~lui~~ pas lui avoir donné ce plaisir. Au fond, la seule question, la question vitale qui devait, dans cette circonstance, attirer toute notre attention, était celle de ne céder aucun droit nouveau à la Russie. Et c'est ce que nous croyons avoir obtenu.

Le contenu de l'acte dont vous trouverez ci-jointe la copie, vous démontrera que rien n'y est stipulé en dehors des traités existants. La nomination directe des Princes, la

dire à cet égard ; vous vous en servirez en cas de besoin.

Veuillez agréer, mon Prince, l'assurance de ma haute considération.

(Signé) Aali.

P. S.

Je vous prie d'envoyer cette dépêche, ainsi que son annexe, à S. Ex. Mouhammed Pacha, pour qu'il puisse en être informé sans retard et de lui faire mille excuses de ma part de ne pas avoir pu lui écrire par ce courrier.

(Signé) A.

limitation de la durée de leurs fonctions, la modification du Statut organique X X touchent essentiellement ces traités.

C'eût été bien peu raisonnable et bien peu logique de dire à la Russie de ne pas s'en mêler.

Reste la question de l'occupation militaire des Principautés. Se laisser sans une solution quelconque, c'aurait été abandonner un si important point aux chances du hazard.

La chose la plus désirable était de pouvoir procéder dès à présent à l'évacuation, ou de fixer, au moins, un terme précis. Mais pour l'une et l'autre de ces deux alternatives, il nous aurait fallu une garantie sur le rétablissement prompt de la tranquillité en Transylvanie; sans cela, il eût été bien imprudent de songer à laisser le pays sans défense. Ainsi, ne pouvant, ni demander à la Russie, ni effectuer nous mêmes, l'évacuation complète des Principautés, nous avons mis en avant et obtenu la fixité du nombre des troupes à y entretenir.

Nous avons maintenant l'avantage de savoir à quoi nous en tenir sur cette grave partie de l'occupation.

Quant à la condition de tenir les forces armées respectives, après leur retraite définitive, à portée d'y rentrer aussitôt que des circonstances graves réclamerait l'adoption

de cette mesure, elle n'a été stipulée que pour en imposer aux esprits turbulents. Il est bien entendu que la mesure dont il s'agit, ne pourra être exécutée que par suite d'une entente préalable avec la Sublime Porte.

Pour mieux préciser la chose, nous cherchons à amener M. Titoff à l'échange d'une note explicative et confidentielle, à laquelle nous voulons ajouter l'engagement pour les deux parties de ne rien exiger des Principautés pour les dépenses des troupes.

Encore un autre point sur lequel ceux qui n'ont pas assisté à nos conférences, peuvent faire quelques objections, c'est celui qui concerne la prorogation des assemblées.

Vous savez, mon Prince, que dans le projet primitif du Cabinet de St. Pétersbourg, il était dit que les assemblées électives n'ayant produit que des conflits et des actes d'insubordination, seraient indéfiniment suspendues. Cela équivalait absolument à une suppression complète et condamnait la base même du système électoral. Grâce au changement que nous avons introduit dans le dit projet, les Principautés ne seront plus privées de cette institution.

Voilà, mon Prince, tout ce que j'avais à vous

VII

40

le 2 Mai 1849

Monsieur l'Envoyé!

Je vous envoie ci-joint ouverte, la dépêche que j'écris aujourd'hui à sh. le Prince Callimaki à l'occasion de la Solution définitive de la question des Principautés et que je vous prie de vouloir bien lui expédier après avoir pris connaissance de son contenu.

Recevez, Monsieur l'Envoyé, l'assurance de ma haute considération.

Aali

VII

41 a

A Son Excellence Aali Pacha,
Ministre des Affaires Étrangères
de Sa Majesté Impériale le
Sultan.

Vienne, le 3/15 Mai, 1849

No 21

Monseigneur,

Dans le courant de cette semaine, l'Empereur est parti pour Prestbourg, où sa présence a dû ranimer le courage de l'armée. Ensuite il s'est rendu à Hradisch, en Moravie, pour passer en revue les troupes Russes, dont une partie s'y était déja reunie et dont le reste continue à s'y concentrer. Sa Majesté est de retour à Schönbrunn depuis quelques jours.

On n'a ici aucune nouvelle importante sur les affaires de Hongrie. Le gouvernement garde sur ce point un profond silence. Aucun bulletin n'a paru; mais il semble aussi que, depuis quelque temps, aucun fait saillant ne s'y est passé non plus. Ce qui est positif, c'est que les troupes auxiliaires Russes arrivent successivement, et que bientôt l'armée Impériale reprendra l'offensive. On suppose que les Hongrois,

pour faire diversion, se portèrent vers la Galicie, afin d'exciter à l'insurrection cette province, ainsi que la Pologne Russe et Prussienne ; mais déjà des mesures efficaces semblent avoir été prises pour prévenir une telle invasion.

Quant à ce qui se passe en Transylvanie et dans le Sud de la Hongrie, on n'en sait ici absolument rien, vu l'absence de renseignements positifs et la contradiction des nouvelles publiées dans les journaux. D'ailleurs la Sublime Porte est en état de mieux connaître la vérité, par les informations qu'Elle reçoit de Valachie et de Serbie.

L'échec essuyé par le Général Oudinot à Rome a compromis en partie l'exécution du plan concerté entre la France, l'Autriche et le Roi de Naples pour la restauration du Pape. Cependant, l'entrée des troupes Autrichiennes et Napolitaines dans les Etats de l'Eglise et les renforts que le Gouvernement Français serait obligé d'envoyer à son armée, font espérer que cette affaire ne tardera pas

à avoir

à avoir une solution satisfaisante, malgré les embarras où, la précipitation et le premier insuccès du Général Cadinot ont dû mettre le Gouvernement Français vis-à-vis de l'Assemblée Nationale.

Pour compléter la collection des pièces relatives à la question Allemande, j'ai l'honneur de joindre ici, en traduction; 1°. la résolution adoptée par l'Assemblée Nationale de Francfort dans sa séance du 4 Mai, sur les mesures à prendre pour veiller au maintien de la Constitution votée par l'assemblée; 2°. une circulaire du Gouvernement Prussien, adressée aux Présidents en chef des Provinces, et par laquelle il leur est enjoint de s'opposer énergiquement à l'exécution des résolutions précitées de l'assemblée Nationale; 3°. une communication que M. Bassermann, Plénipotentiaire du Pouvoir Central, a adressée au Gouvernement Prussien, et par laquelle il invite ce dernier à reconnaître la Constitution de l'Empire, à s'abstenir de toutes les mesures qui pourraient ravir au peuple les moyens de manifester sa volonté, en hâtant la

convocation des nouvelles chambres et en levant le siége de Berlin et d'Erfurt; 4° la réponse que le gouvernement Prussien a faite à cette communication, et dans laquelle il est déclaré que le Roi a déjà fait connaître sa volonté quant à la reconnaissance de la Constitution de l'Empire, et que, pour ce qui est de la seconde demande du Plénipotentiaire, le Gouvernement Prussien est d'avis que cette affaire n'est pas de la compétence du Pouvoir Central, mais que c'est à lui même qu'il appartient de maintenir l'ordre dans son propre pays.

L'Archiduc Vicaire de l'Empire ayant refusé sa sanction au programme du Ministère du Pouvoir central sur la politique à suivre vis-à-vis des mouvements populaires qui éclatent en faveur de la Constitution de l'Empire, Mr de Gagern et ses collègues ont donné leur démission qui ~~fut~~ a été acceptée. Mais jusqu'au 12 de ce mois l'Archiduc n'était pas encore parvenu à constituer un nouveau Cabinet; dans la

séance

séance du 11 de l'assemblée Nationale, le comité des 30 a présentée une proposition portant que l'assemblée nationale prêterait serment à la Constitution de l'Empire, que le Vicaire de l'Empire serait sommé de prêter le même serment, que les Gouvernements Allemands feraient prêter aux troupes, aux gardes nationaux et aux employés publics le serment d'être fidèles à la Constitution, et que les Gouvernements des Etats qui ont reconnu la Constitution, seraient sommés de mettre leur force armée à la disposition de l'assemblée Nationale. Après une longue discussion, l'assemblée a décidé de renvoyer au lendemain le vote sur cette proposition. Le Président de l'assemblée nationale, Mr. Simson, a donné sa démission des fonctions de Président, motivée sur une indisposition. Quelque soit le mouvement que se donne l'assemblée Nationale, il n'est guère probable qu'Elle atteigne le but qu'elle se propose. La Prusse, la Bavière, la Saxe Royale et le Hanovre viennent

de rappeler leurs Députés ; déjà plusieurs de ces Représentants ont donné leur démission, et il est à présumer que les autres suivront cet exemple, d'autant plus qu'ils cesseront de toucher leur traitements, à moins que l'assemblée ne trouve le moyen d'y pourvoir autrement. Il est évident que le départ de ces Députés amenera la dissolution de l'assemblée. Il est vrai que des mouvements insurrectionnels, semblables à ceux qui ont éclaté à Dresde et sur d'autres points, et qui, à l'exception des troubles excités dans le Palatinat de Bavière, ont été tous apaisés par l'intervention des troupes Prussiennes, peuvent se reproduire en d'autres parties de l'Allemagne et provoquer une lutte sérieuse entre les peuples et les Gouvernements ; mais tout porte à croire que ces derniers, agissant en commun, parviendront à les réprimer et à rétablir leur autorité.

Les dernières nouvelles de Londres portent que le bill sur la réforme des

lois de

lois de navigation a passé dans la Chambre des Lords. Ainsi le Cabinet actuel a traversé encore cette nouvelle crise que ses adversaires avaient choisie pour le renverser.

A l'instant même, je reçois une lettre de Mr. le Prince de Schwarzenberg, par laquelle il m'annonce que Sa Majesté l'Empereur me recevra demain à 11 heures du matin à son Château de Schönbrunn, afin que j'aie l'honneur de lui remettre mes lettres de créance.

Je suis avec le plus profond respect,

VII

42

A Son Excellence Aali-Pacha,
Ministre des Affaires Etrangères
de Sa Majesté Impériale le
Sultan, &, &, &.

Vienne, le 3/15 Mai, 1849.

No 20.

Monseigneur,

A l'occasion de l'entrevue que j'ai eue en dernier lieu avec Mr le Prince de Schwarzenberg, ce ministre m'a engagé à appeler l'attention de la Sublime Porte sur la conduite des Consuls d'Angleterre et de France à Belgrade, qui, comme il assure, semblerait entretenir des intelligences avec les insurgés Hongrois. En même temps il m'a exprimé des regrets au sujet de l'admission récente à Belgrade d'un Consul Sarde, dont la présence dans cette ville ne pouvait avoir, selon lui, qu'un but politique, attendu qu'il savait qu'il n'y avait point de sujets Sardes qui fissent le commerce avec cette partie de l'Empire Ottoman.

En m'acquittant auprès de Votre Excellence de la demande de

Mr. le Prince de Schwarzenberg,

Je suis avec le plus profond respect

VII

43a

A Son Excellence Aali-Pacha,
Ministre des Affaires Etrangères
de Sa Majesté Impériale le
Sultan &c &c &c

Vienne, le 3/15 Mai, 1849

No 19

Monseigneur,

Aussitôt que j'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 2 de ce mois, je me suis empressé, conformément à ses ordres, d'expédier le jour même à Mr. le Prince Callimachi celle qui y était incluse, avec son annexe.

En même temps je me suis rendu chez Mr. le Prince de Schwarzenberg pour lui annoncer la solution définitive de la question Moldo-Valaque. Dès mon entrée, le Prince, à qui Mr le Comte de Sturmer avait rapporté en résumé la teneur de l'acte conclu entre la Sublime Porte et Mr de Titoff au sujet de cette question, m'a exprimer ses félicitations sur cet heureux résultat, disant qu'il en était d'autant plus satisfait que l'arrangement dont il s'agit

était, dans la forme comme dans le fond conforme aux voeux de la Sublime Porte. Il a ajouté pourtant qu'il aurait voulu qu'on n'eût pas fixé le terme de la durée de l'arrangement à sept ans et qu'on s'en fût tenu à l'avis qu'il m'avait exprimé à ce sujet, et que j'avais eu l'honneur de soumettre dans le temps à Votre Excellence. Je n'ai pas manqué de lui faire observer que, quoique Votre Excellence eût sans doute apprécié cet avis qui était une nouvelle marque de l'intérêt amical que la Cour d'Autriche porte à l'Empire ottoman, l'insistance déployée par le général Grabbe prouvait suffisamment que la Russie n'aurait jamais consenti à traiter sur de telles bases; et qu'on devait savoir gré au Gouvernement Impérial de ce que, si d'un côté, il avait consacré ses efforts à préserver de toute atteinte ses droits et les stipulations antérieures des traités existants, il avait d'l'autre témoigné

aussi à cette occasion du désir dont il est animé de concourir au maintien de la paix et d'être en bonne intelligence avec le Cabinet de Saint Pétersbourg. Mr. le Prince de Schwarzenberg a applaudi à cette sage politique de la Sublime Porte. A cette occasion il s'est beaucoup loué aussi de la partage Mr. le Comte de Sturmer a eu à l'aplanissement des difficultés survenues pendant la négociation.

Je suis avec le plus profond respect.

VII

44a

Copie.

Bucharest, le 7/19 Mai 1849.

Excellence!

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de V. E. que d'après divers rapports expédiés par estafette au département de l'Intérieur par l'administration de Méhedintz, ce district et spécialement les villes de Tchernetz et de Severine sont encombrés de familles réfugiées du Bannat dont l'affluance a si prodigieusement augmenté depuis le 1. courant qu'on peut dire que toute la population de cette province est venue chercher un asile en Valachie. Ces réfugiés arrivaient encore continuellement tant par terre que par eau. En outre, à la suite de l'approche des rebelles Hongrois qui paraissent avoir obtenu des succès dans le Bannat, et marchaient sur la ville d'Orsowa par quatre point à la fois, S. E. M. le G.l de Puchner avec la caisse militaire, les munitions et bagages, plusieurs officiers et quelques détachement du Corps d'Armée Autrichienne d'Orsowa, sont arrivés le 3 courant à Severine.

annonçant que le corps entier se trouverait forcé de passer en Valachie le lendemain très probablement, et demandant d'une manière pressante des mesures pour procurer les approvisionnement nécessaires pour douze mille hommes, ainsi que des quartiers et des hopitaux pour mille malades.

M. le Consul de Russie à Orsova qui était aussi arrivé à Severin, a fait part à l'Administrateur que le corps du Gl. Théodorovich a été battu par les Hongrois et s'est presqu'entièrement dispersé, que le corps des Tchaikistes a été également defait et que les villes de Semlin et de Pantchova auraient été prises par les rebelles.

Je viens à l'instant même de recevoir des nouveaux avis qui annoncent que le Banat en entier est au pouvoir des rebelles qui n'ont rencontré aucune resistance et que le corps d'armée autrichien fort de douze mille hommes avec toute son artillerie est entièrement passé sur le sol Valaque, abandonnant la ville d'Orsova qui a été occupée par l'avant-garde de la cavalerie Hongroise.

Comme il n'y a dans le district aucun détachement de troupes T.s, les habitants sont épouvantés de ces événements, comme aussi de voir qu'une armée aussi forte s'est retirée dans ce pays sans se battre, et les désordres et excès que commettent les soldats Autrichiens dans ce district, ne font qu'accroître cette terreur panique.

Je me fais en conséquence un devoir empressé de prier V. E. M. le G.l Du Hamel de vouloir bien prendre des mesures pour la défense des frontières totalement dégarnies et pour protéger la sécurité des habitans.

Je n'ai pas manqué de donner des ordres pour que toute assistance et facilités possibles soient données aux réfugiés et aux troupes Autrichiennes.

J'ai l'honneur d'être etc.

signé C. Cantacuzène

A Son Excellence Aali Pacha,
Ministre des Affaires Etrangères
de Sa Majesté Impériale le Sultan,
* * *

Vienne, le 10/22, Mai, 1849.

No 22.

Monseigneur,

Le 16 de ce mois, j'ai eu l'honneur de remettre mes lettres de créance à Sa Majesté l'Empereur. Sa Majesté m'a reçu gracieusement et avec l'affabilité qui la distingue. Elle s'est informée avec intérêt de la santé de Sa Majesté Impériale notre auguste maître, et m'a exprimé sa reconnaissance pour l'accueil amical et hospitalier, fait en Valachie aux troupes autrichiennes et aux réfugiés Transylvains.

L'Empereur est parti incognito, il y a trois jours pour Olmutz, d'où il se rendra, accompagné de M. le Prince de Schwarzenberg, à Varsovie, pour avoir une entrevue avec l'Empereur de Russie. Déjà il a été devancé par M. le Comte de Medem, parti depuis quelques jours pour la même destination. Il est à présumer que le Roi de Prusse assistera aussi à cette entrevue.

Nous n'avons ici aucune nouvelle officielle de la Hongrie. Différents bruits circulent aujourd'hui sur la forteresse

de Buda

restauration du Grand-Duc.

D'après les dernières nouvelles de France, les élections sont en général favorables au Gouvernement, ou plutôt au parti modéré.

Je suis avec le plus profond respect

A Son Ex
Ministre d
de Sa M

Vienne, e

No 22.

de Buda, assiégée depuis longtemps par les Hongrois, et sur un engagement qui aurait déjà eu lieu entre les troupes austro-russes et Hongroises; mais comme tous ces bruits ne sont appuyés d'aucun avis officiel ni positif, je m'abstiens d'en faire mention ici. En attendant, les troupes auxiliaires Russes arrivent successivement; un corps d'environ 20,000. hommes, réuni à Kœding en Moravie, est déjà entré sur le territoire Hongrois, tandis qu'un autre y a pénétré du côté de la Galicie, et l'on attend avec impatience le résultat des opérations qui vont avoir lieu.

Indépendamment de l'armée auxiliaire destinée à intervenir dans la Hongrie, la Russie concentre des troupes considérables en Pologne et sur les frontières de la Galicie et de la Silésie Prussienne, à l'effet d'en imposer à ces deux provinces, et afin que la Prusse puisse disposer de son armée pour comprimer les mouvements révolutionnaires qui éclatent en Allemagne. On doit inférer de ce fait et de certains autres indices qu'il existe une entente intime entre les Cours de Vienne, de St. Pétersbourg et de Berlin.

Au lieu de la proposition de la Commission des 30, dont il a été fait mention dans mon précédent respectueux rapport, N° 21, l'assemblée de Francfort, dans sa séance du 12 de ce mois, a adopté une motion ainsi conçue:

„ 1.° Toute la force armée de l'Allemagne, „ ainsi que la Landwehr et les gardes nationales, „ prêteront serment de maintenir la Constitution de l'Empire définitivement adoptée. „ 2.° Le pouvoir central provisoire est sommé „ de pourvoir de suite à l'exécution de cette „ résolution, pour autant que les États particuliers „ n'y auront procédé de leur propre gré. „ Le même jour et après la résolution précitée de l'Assemblée Nationale, l'Archiduc Vicaire de l'Empire a adressé aux troupes allemandes une proclamation par laquelle il les exhorte à repousser les instigations de ceux qui veulent exploiter le différend éclaté en Allemagne au sujet de la Constitution, pour diriger des attaques contre les lois et l'ordre établi, et livrer l'Allemagne aux horreurs de la guerre civile.

Le Vicaire de l'Empire est enfin parvenu à combiner un ministère. Dans la séance du 17 de l'Assemblée Nationale, le Président du Conseil des ministres, M.r Grävell, a communiqué le programme

du nouveau Cabinet, sanctionné par le Vicaire de l'Empire, et dans lequel il est déclaré que le pouvoir central croit qu'il n'est pas de la sphère de ses attributions de coopérer à la mise en pratique de la Constitution, et qu'il regarde comme un devoir de s'opposer par tous les moyens en son pouvoir aux tentatives illégales et violentes entreprises sous le prétexte de la Constitution, et de repousser tout empiètement sur le pouvoir exécutif qui lui appartient exclusivement. A la suite de cette communication l'assemblée a décidé que "le nouveau ministère ne lui inspirait pas „ la moindre confiance et que sa formation „ dans les circonstances actuelles était régardée „ par elle comme une insulte faite à la „ représentation nationale". Comme dans cette séance il a été question de différentes propositions tendantes à la formation d'une régence de l'Empire, dans celle du 18, Mr. Grävell a déclaré que le Vicaire de l'Empire avait reçu son mandat de l'Assemblée Nationale, tandis que le pouvoir lui avait été conféré au nom des gouvernements par la Diète Germanique; que, par conséquent, quand il s'agirait de se dessaisir de son

mandat

mandat, il ne le résignerait que dans le sein de l'assemblée; mais que, pour ce qui était de son pouvoir, il le remettrait entre les mains des gouvernements; qu'enfin, quant au nouveau ministère, il se croyait obligé de rester provisoirement au pouvoir, malgré la défiance renfermée dans le vote de l'assemblée. L'assemblée a ajourné au lendemain la discussion sur la proposition concernant la formation du pouvoir central.

Quoique l'Assemblée de Francfort eût décidé, dans sa séance du 16, que le rappel des Députés Prussiens devait être considéré comme illégal, ces derniers n'en continuent pas moins à donner successivement leur démission; ce qui diminue tous les jours davantage le nombre des membres de l'Assemblée.

Le Roi de Prusse a adressé à son peuple une proclamation en date du 15 de ce mois, dans laquelle, après s'être expliqué sur la conduite qu'il a tenue au sujet de la Constitution votée à Francfort et à l'égard des troubles provoqués en Saxe et dans d'autres contrées de l'Allemagne sous le prétexte de cette Constitution, il déclare que son Gouvernement a repris, avec les Plénipotentiaires des Principaux États de l'Allemagne, l'œuvre de la Constitution, commencée à Francfort et qui assurera l'unité et la liberté du peuple

Allemand ; que cette nouvelle Constitution sera basée sur celle rédigée par l'assemblée Nationale ; et qu'elle sera soumise à l'examen et à la sanction d'une Diète de l'Empire, composée des Etats qui adhèrent à l'état fédéré.

Les mouvements révolutionnaires se poursuivent dans le Sud de l'Allemagne. Quoique le Grand Duc de Bade eût été un des premiers à reconnaître la Constitution votée à Francfort, une insurrection militaire, éclatée à Carlsruhe, a renversé le Gouvernement établi et fourni au parti Démocrate l'occasion de constituer un gouvernement provisoire. Le grand Duc a dû s'enfuire de nuit avec sa famille et se rendre à Germersheim. Le Gouvernement provisoire a envoyé au Grand-Duc une Députation pour l'inviter à rentrer dans la Capitale.

Le Gouvernement Bavarois n'a pas pris jusqu'ici de mesures efficaces pour réprimer l'insurrection du Palatinat, où les troupes, à peu d'exception près, ont passé du côté des insurgés. La seconde Chambre Bavaroise a nommé une Commission chargée de rédiger une adresse ayant pour but d'engager le Roi à reconnaître la Constitution votée à Francfort. Ce voeu a été déjà exprimé par des adresses signées dans la plupart des villes

les plus

les plus importantes de la Bavière. quant à la Prusse Rhénane, l'ordre y a été établi en partie, et il semble que les troubles y seront bientôt entièrement étouffés.

Les Plénipotentiaires Sardes étant retournés à Milan, les négociations ont été reprises, et l'on assure que la paix sera sous peu définitivement conclue.

Les affaires de Rome touchent à un dénoûment décisif. Les troupes Napolitaines, ayant à leur tête leur Roi, doivent, à l'heure qu'il est, être devant Rome. Les Autrichiens sont entrés à Bologne après un bombardement de trois quarts d'heure. Ils continueront, à l'instar des Napolitaines, à établir dans les Légations l'autorité du Pape, après quoi ils se porteront également sur Rome. Il est donc à présumer que les Romains se verront forcés d'appeler les Français pour tâcher d'obtenir par leur intervention des garanties contre le rétablissement du pouvoir clérical.

Maintenant que les troupes autrichiennes, sous les ordres du Général d'aspre, ont pris possession de la ville de Livourne, tout porte à croire que ce Général, après y avoir laissé une garnison suffisante, se dirigera sur Florence pour coopérer à la

restauration

VII

Vienne le 13 Mai 1879

46

Mon Prince,

J'ai l'honneur de vous transmettre la Dépêche ci-incluse que je ~~reçois à l'instant même~~ viens de recevoir par le courrier arrivé aujourd'hui même de Constantinople et que Son Excellence Aali-Pacha m'enjoint de vous expédier après avoir pris connaissance de son contenu.

Je saisis cette occasion pour vous exprimer, mon Prince, l'assurance de ma haute considération.

[illegible]

[illegible]

Le Prince de Schwarzenberg a l'honneur de prévenir Monsieur Mufburus Envoyé extraordinaire de la Sublime Porte ottomane, que Sa Majesté Impériale, Son Auguste Maître, le recevra demain, Mercredi le 16 du courant, à 11 heures du matin en audience particulière au Château de Schönbrunn pour recevoir de ses mains les lettres de créance, et il saisit cette occasion pour lui offrir l'assurance réitérée de sa considération très distinguée.

Vienne le 15. Mai 1849.

16/5/1849

Sire,

La lettre que j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté Impériale, et par laquelle le Sultan mon auguste Maître m'accrédite auprès d'Elle en qualité de Son Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire, exprime complètement les sentiments d'amitié dont Il est animé envers Votre Majesté. Sa Majesté Impériale m'a ordonné de Lui en réitérer l'assurance, et de La convaincre du prix qu'Elle attache aux rapports d'intimité et de bon voisinage qui subsistent si heureusement entre les deux Cours, et des vœux qu'Elle forme pour le bonheur de Votre Majesté et le bien-être de Son Empire, dont la puissance est une ~~ou~~ garantie pour le maintien de la paix générale.

En mon particulier, Sire, je suis heureux et fier d'être honoré de la mission de représenter un Gouvernement ami auprès d'un grand Monarque, appelé par Ses éminentes qualités à être l'objet de l'amour de Ses peuples et de l'admiration de l'Europe, et dont la jeunesse promet à l'Autriche de longues années de gloire, de puissance et de prospérité. Mais mon bonheur serait à son comble, si, par mes soins respectueux, je méritais les bontés de Votre Majesté Impériale, convaincu que ce serait là la preuve la plus précieuse du zèle que je ne cesserai de mettre à remplir ma mission conformément à la volonté et à l'attente de mon Gouvernement.

VII

A Son Excellence Aali Pacha,
Ministre des Affaires Etrangères
de Sa Majesté Impériale le Sultan,
&c &c &c

Vienne, le 17/29, Mai, 1843.

No 23.

Monseigneur,

L'Empereur est de retour de Varsovie depuis le 25 de ce mois. L'entrevue des deux Souverains a été des plus cordiales. L'Empereur de Russie s'était rendu au débarcadère du Chemin de fer pour y recevoir son hôte, qui était revêtu de l'uniforme d'un régiment Russe qui porte son nom; pendant son séjour à Varsovie qui a été de trois jours, il l'a comblé d'honneurs et des soins les plus délicats et les plus affectueux; à son départ, il l'a reconduit de nouveau jusqu'au débarcadère, et au moment de se séparer, les deux Empereurs se sont embrassés et ont versé de larmes. à cette occasion, le Prince de Schwarzenberg qui accompagnait son Souverain, a reçu

à désapprouver la conduite du ministère et à prier le Roi de reconnaître la Constitution de l'Empire. En revanche, la première Chambre a voté, à la presqu'unanimité, qu'elle approuvait pleinement la conduite du ministère et les mesures qu'il avait adoptées au sujet de l'unité allemande.

Je crois satisfaire la curiosité de Votre Excellence, en rapportant ici que le Général Jockmus, nommé dernièrement Ministre des Affaires étrangères à Francfort, est le même qui était au service de la Sublime Porte.

Je suis avec le plus profond respect,

la Grand' Croix de l'Ordre de l'Aigle blanc. Comme l'Empereur de Russie était également accompagné du Comte de Nesselrode, il se peut que, dans la visite dont il s'agit, on ait traité aussi d'affaires; cependant rien n'a transpiré jusqu'ici. Le Roi de Prusse n'a pas assisté à cette entrevue, ainsi qu'on le supposait; et il est douteux s'il se décide à se rendre à Varsovie, vu qu'une telle démarche ne manquerait pas de donner lieu à des commentaires en Allemagne. On croit que l'Empereur de Russie viendra à Vienne pour rendre la visite à son allié. M.r le Comte de Meden n'est pas encore de retour.

Le Général Hongrois Görgey, qui à la tête de 30,000 hommes assiégeait la forteresse de Buda depuis le 4 de ce mois, et qui avait été repoussé avec des pertes considérables dans deux premières attaques, s'est emparé de la forteresse dans un troisième assaut, livré dans la nuit du 20 au 21. Les troupes Impériales se sont battues avec désespoir. Le Général

Autrichien Hentzi, qui commandait la forteresse, avait reçu trois blessures; mais il vivait encore. Tous les officiers des Croates et des frontières militaires ont été massacrés. Cette nouvelle a produit ici une ~~nouvelle~~ pénible impression.

Les armées autrichiennes et russes devaient se mettre en mouvement hier, le 28, pour prendre l'offensive; déjà 60,000 Russes étaient entrés sur le territoire Hongrois. Il semblerait que la résolution prise par la Diète Hongroise au sujet de la déchéance de la maison Habsbourg, a mécontenté quelques régiments insurgés, et surtout un grand nombre de magnats qui voient dans ce succès de Kossuth l'intention de s'ériger en Dictateur définitif et d'abaisser la noblesse Magyare. De plus, on remarque un germe de mésintelligence entre les chefs Hongrois et les généraux Polonais Dembinsky, Bem et autres qui commandent la majeure partie de l'armée insurgée, et qui, disposant en outre d'environ 3000 Polonais, et ne combattant en Hongrie qu'en vue

de la cause Polonaise, ne paraissent pas trop dociles ni trop empressés à se soumettre aux ordres de Kossuth ; d'où il s'en suit que ce dernier, débordé par ses alliés Polonais, commence à sentir son influence s'affaiblir.

Malgré les instructions conciliantes et modérées données par le Gouvernement Autrichien à son Plénipotentiaire à Milan, les négociations de la paix avec la Sardaigne n'avancent guère. On serait porté à croire que le Gouvernement Sarde cherche à temporiser, dans l'attente de la politique que suivrait la France vis-à-vis de l'Autriche, soit dans la question Romaine, soit en égard de l'intervention Russe en Hongrie.

Hier on a reçu ici par dépêche Télégraphique la nouvelle que, le 27, la forteresse de Malghera, après un bombardement vigoureux de 36 heures, qui avait fait sauter trois magazins à poudre, a été abandonnée par les ~~Autrichiens~~ Vénitiens et occupée par les troupes Impériales. Cet événement présage la prochaine reddition de Venise.

La Victoire que

La victoire que le Général Garibaldi se vantait d'avoir remporté sur les Napolitains, n'était qu'une défaite essuyée par lui même. Depuis l'arrivée à Rome de Mr. Lesseps, porteur d'instructions du Gouvernement Français, les négociations ont été entamées entre les Triumvirs et le Général Oudinot. Mais on ne saurait encore prédire quel sera le résultat. Du reste, on n'a aucune nouvelle récente sur les dispositions et les mouvements ultérieurs des Napolitains. Quant aux Autrichiens, après la prise de Bologne ils se sont dirigés sur Ancône.

A la suite de la proposition, tendante à la formation d'une régence provisoire, l'Assemblée Nationale de Francfort, dans sa séance du 19, a décidé qu'elle élirait immédiatement et, s'il était possible, parmi les Souverains allemands un nouveau Lieutenant de l'Empire qui prêterait le serment de maintenir la Constitution, ferait prêter le même serment aux fonctionnaires de l'Empire et aux ressortissants des Etats particuliers, convoquerait la première

Diète dont les attributions jusqu'à la réunion seraient exercées par l'assemblée Nationale, et continuerait à remplir ses fonctions après la convocation de la Diète et jusqu'à la nomination définitive du chef de l'Empire.

Dans sa séance du 24, l'assemblée, dont les membres votants s'élevait cette fois juste à 150, a décidé que la présence de 100 membres suffirait pour valider ses décisions. Aussitôt après résolution, 31 membres ont résigné leurs mandats; déjà dans la séance précédente 78 autre membres, parmi lesquels figuraient Mr. de Gagern et plusieurs Représentants marquant avaient donné leur démission. Enfin, dans sa séance du 25, l'assemblée a décidé que les troupes des États qui refusent de reconnaître l'Assemblée Nationale et ses décisions, seraient éloignées du territoire des États fidèles à la Constitution, à moins qu'elles ne prêtassent le serment sur la Constitution.

Les troupes concentrées à Francfort, et qui comptaient déjà 12000 hommes, devaient recevoir des renforts considérables. On présume qu'il s'agit de dissoudre par la force armée l'Assemblée, si elle ne finit par se dissoudre elle même, et de

mettre, s'il

mettre, s'il le faut, la ville de Francfort en état de siège. Il est question même du retour prochain à Vienne de l'archiduc Jean, Vicaire de l'Empire; mais il faudrait croire qu'on n'aurait recours à ce coup d'état qu'en même temps que serait promulguée la Constitution élaborée à Berlin entre les Plénipotentiaires des différents gouvernements allemands, celui d'Autriche y compris.

L'insurrection continue dans le Grand-Duché de Bade et le Palatinat de Bavière, dont les gouvernements révolutionnaires se sont adressés à la France pour invoquer son intervention. Le pouvoir central y a envoyé des Commissaires et des troupes Hessoises et Wurtembergoises pour y rétablir l'ordre; mais cette révolution qui devient sérieuse, ne pourra être réprimée qu'à l'arrivée et avec la coopération des troupes Prussiennes.

La seconde Chambre Bavaroise a adopté l'adresse présentée par sa Commission de rédaction et tendante

à désap:

Le 30 Mai 1849.

SUBLIME PORTE.
Ministère
des
AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Monsieur l'Envoyé.

J'ai reçu et mis sous les yeux de Notre Auguste Souverain tous vos intéressants rapports concernant les graves questions qui préoccupent en ce moment ci presque toutes les Puissances de l'Europe.

Dans des temps ordinaires, une seule de ces questions aurait suffit à effrayer tous les hommes d'Etats.

Des événements les plus étranges et les plus inattendus se succèdent avec une telle rapidité, qu'ils ne laissent un moment pour songer à l'avenir qu'ils nous préparent. D'ailleurs, à quoi bon de dépenser les ressources de son esprit quand on voit tous les jours déjoués le lendemain, par de nouvelles circonstances, les calculs qu'on a faits la veille et qu'on croit les meilleures?

Or, je pense qu'il ne serait pas trop hardi de dire, que les Metternich et leurs semblables doivent avouer l'insuffisance de leur prévoyance devant cet effroyable amas de difficultés diverses.

SUBLIME
Min
d
AFFAIRES

Du côté des Principautés, je n'ai rien à vous dire de saillant; il y règne une tranquillité parfaite.

Quant à la Grèce, elle continue à nous faire la guerre par le canal des partisans de la grande idée.

Recevez, Monsieur l'Envoyé, la nouvelle assurance de ma parfaite considération.

En l'absence du Ministre et par son autorisation spéciale

Le premier Interprète de la S. Porte

Noureddin

Nous-voilà maintenant tout-à-fait voisins avec les Hongrois. Nous venons d'apprendre qu'ils sont devenus les seuls maîtres de tout le banat. La division du General Autrichien Buchner, composé de 12 mille hommes, vient de rentrer en Valachie par suite d'une défaite qu'elle a essuyé dans le banat. D'après les rapports de l'administration de la Principauté, les soldats de cette division commettent toute sorte de vexations contre les habitans du Pays, dont l'hospitalité les a peut-être sauvés d'un affreux massacre.

Cet état de choses nous inquiète beaucoup. Malgré notre desir de prouver au Gouvernement I.l d'Autriche combien la S. Porte est désireuse de lui être de quelque utilité dans les circonstances actuelles, nous craignons de voir notre territoire attaqué par les insurgés, à cause de la présence d'un nombre si considérable de troupes Impériales.

La raison, pour laquelle nous nous sommes à regret trouvés dans la nécessité de faire des observations lors de l'entrée des troupes Russes en Transylvanie, par le territoire valaque, existe toujours. Tout le long de nos frontières Danubiennes courrait le plus grand danger si une absolue neutralité -

n'était pas observé par nous. Les insurgés Hongrois sont capables de se servir de tous les moyens pour nous donner de l'occupation chez nous. A Dieu ne plaise que nous ayons la moindre sympathie pour l'anarchie. Nous savons combien il est dangereux de l'avoir pour voisine, et combien le triomphe de la légitimité importe aux principes fondamentaux de notre Empire. En voulant donc rester neutres, nous ne voulons qu'empêcher la perturbation de s'introduire dans notre Pays.

J'ai hâte d'ajouter que nous n'entendons nullement, que la division en question ait à sortir tout de suite de la Valachie sans s'assurer d'avance un passage sûr et libre; mais ne serait-il pas dans l'intérêt de tout le monde, qu'elle confiât ses armes à l'administration du Pays, et qu'elle se rendît aux endroits que les autorités locales désigneraient durant son séjour? Cette mesure nous semble propre à sauvegarder et la tranquillité de nos frontières et la sécurité des soldats Autrichiens.

Les réflexions qui précèdent sont seulement pour vous et tout à fait confidentielles. J'en laisse l'usage à la prudence et à la sagesse dont vous êtes si heureusement doué.

A Son Excellence Aali-Pacha,
Ministre des Affaires Etrangères
de Sa Majesté Impériale le Sultan,
&c &c &c

Vienne, le 5 Juin, 1849.

No 24.

Monseigneur,

Bien que les troupes Russes soient déjà entrées sur le territoire Hongrois en nombre considérable, on n'a ici aucune nouvelle positive sur le commencement des opérations, mais on en attend incessamment. Le Général Wolden a donné pour cause de santé sa démission du commandement en chef de l'armée Impériale de Hongrie, et y a été remplacé par le Général Heynau qui commandait dernièrement l'armée de siége devant Malghera. Le bruit court qu'aussitôt après la prise de Venise, que l'on considère comme très prochaine, le Maréchal Radetzky viendrait à Vienne pour solliciter le commandement en chef de l'armée de Hongrie. Les journaux parlent d'une victoire remportée le 24 Mai par le Ban Jellacich sur le Général Hongrois Perczel dans la Voivodie de Serbie, et de huit mille prisonniers tombés à cette occasion au pouvoir des Impériaux; cependant aucun bulletin officiel n'a paru jusqu'ici pour confirmer

Toutes ces diverses circonstances concourent à compliquer gravement la question Allemande et à en rendre la solution de plus en plus problématique.

Le Général Comte de Giulay, jusqu'ici Gouverneur civil et militaire de Trieste, vient d'être nommé Ministre de la guerre.

Je suis avec le plus profond respect

&

P. S. On écrit de Varsovie, en date du 30 Mai, que le Général Grabbe y était arrivé.

VI

A Son
Ministre
de la
&

Vienne

No 24.

ce fait d'armes ; En tout cas, les autorités Impériales des provinces limitrophes, étant plus à même d'avoir des informations exactes sur ce qui se passe en Transylvanie et dans le Sud de la Hongrie, n'auront pas manqué d'en instruire la Sublime Porte.

Rien de nouveau sur les négociations de paix entre l'Autriche et la Sardaigne. Mr. Brenner a été envoyé à Milan pour se joindre à Mr. de Bruck à l'effet de rédiger ensemble sur les lieux mêmes un projet de Constitution à octroyer au Royaume Lombardo-Vénitien.

Jusqu'au 24, les hostilités entre les Français et les Romains continuaient à être suspendues. Le Triumvirat et l'Assemblée de Rome ayant rejeté les propositions de Mr. Lesseps, qui a dû en référer à son Gouvernement, le Général Oudinot attendait de nouvelles instructions sur le parti qu'il avait à prendre. En attendant, les troupes Napolitaines s'étaient retirées jusque sur la frontière, après avoir évacué Velletri à la suite d'un engagement

avec le Général Garibaldi; et l'on parle d'une ~~protet~~ protestation du Roi de Naples contre M. Lesseps pour n'avoir pas compris les Napolitaines dans l'armistice conclu, et pour avoir reconnu en quelque sorte les autorités républicaines de Rome, avec lesquelles il était entré en relations officielles et même amicales. C'est à ce motif qu'on attribue généralement la retraites des troupes Napolitaines. On dit que le Général Oudinot aurait expédié un Courrier au Général Autrichien d'Aspre, qui était entré en Florence le 25 Mai, pour l'engager à suspendre sa marche sur Rome; mais on doute s'il obtempérera à cette demande. Le Général Wimpffin se trouvait le 24 devant Ancone qui, bombardée par terre et par mer, doit s'être rendue, à l'heure qu'il est. Enfin, ce qui semble positif, c'est que les Français tiennent à entrer à Rome à tout prix, mais ils veulent épuiser d'abord tous les

moyens propres à atteindre ce but sans effusion de sang.

On aimait à espérer que, par suite de l'attitude prise par le Roi de Prusse vis-à-vis de l'assemblée Nationale de Francfort et des mouvements révolutionnaires éclatés en Allemagne à l'occasion de la Constitution de l'Empire, cette question se simplifierait et ne tarderait pas à avoir une solution satisfaisante. Mais ces espérances viennent d'être déçues, depuis la publication du projet de constitution que le Roi de Prusse se propose d'octroyer à l'Allemagne. Après de longues discussions, auxquelles avaient pris part les Plénipotentiaires d'Autriche, de Bavière, de Saxe et de Hanovre, ce projet de Constitution, tel qu'il vient d'être publié, n'a été adopté que par la Prusse et les deux dernières Cours. Il est basé en Général sur le texte de la Constitution votée à Francfort, et les clauses les plus importantes, ainsi que les modifications y

apportées consistent : dans l'exclusion de l'Autriche de l'Empire allemand qui serait composé des États qui adhéreraient à la Constitution ; dans le maintien de la Suprématie du Roi de Prusse, qualifié dans la Constitution de Chef de l'Empire, sans que le titre d'Empereur lui soit explicitement accordé ; dans l'institution d'un Conseil des Princes qui, présidé par le Roi de Prusse, gouvernerait l'Empire, et qui aurait six voix ainsi réparties : une pour la Prusse, une pour la Bavière, une pour le Wurtemberg et le Duché de Bade, une pour la Saxe avec quelques autres États, une pour le Hanovre avec quelques autres États également, et une pour la Hesse Électorale avec les petits États qui l'environnent ; enfin dans l'élimination du veto suspensif. L'Autriche comme on devait bien s'y attendre, est très mécontente de cette Constitution et ~~on a se~~ ses rapports avec la Prusse commencent déjà à s'en ressentir. Quant à la Bavière,

son Plénipotentiaire a refusé de souscrire à ce projet de Constitution et en a référé à son gouvernement qui semble résolu à ne pas y adhérer.

Déjà le Roi de Prusse, dans l'impatience de se saisir du pouvoir central, a invité l'Archiduc Vicaire de l'Empire à résigner immédiatement ses fonctions entre ses mains; mais l'Archiduc s'y est formellement refusé, et dans la note adressée à cet effet au Plénipotentiaire Prussien, il est dit „ que: " S. A. est, comme on sait, décidé „ depuis long temps à résigner ses fonctions, „ mais que, quant à l'époque où cela „ aura lieu, Elle consultera uniquement „ l'intérêt de l'Allemagne et qu'Elle „ ne reconnaît à aucune Puissance „ de la terre le droit de l'éloigner du „ poste qui lui a été confié."

Après que le Ministère de l'Empire a déclaré à l'Assemblée Nationale de Francfort qu'il ne donnerait pas suite à sa décision relative à la délocalisation des troupes, cette dernière, dans sa séance

sa séance du 30 Mai, a résolu de transférer son siége à Stuttgard, où aurait lieu sa prochaine séance, et où devrait se trouver, pour le 4 Juin, le pouvoir central, ainsi que les Plénipotentiaires des états qui ont reconnu la Constitution. Par cette résolution, qui a été suivie de plusieurs démissions, l'Assemblée de Francfort vise à se placer à la tête du mouvement révolutionnaire et à lui imprimer un caractère de légalité.

Le Gouvernement Prussien dirige des forces imposantes sur Francfort et vers l'Allemagne du Sud, afin de réprimer l'insurrection Badoise et dans le but sans doute de mieux appuyer ses résolutions. C'est dans ce but ~~sans doute~~ aussi et pour pouvoir disposer librement de toute son armée qu'il a pris sur lui de négocier et de conclure la paix avec le Danemarck sans le concours du pouvoir central. D'un autre côté, le troisième corps de l'armée Autrichienne en Italie a reçu l'ordre de se rapprocher de l'Allemagne et de se porter vers la frontière Bavaroise.

VII

52

A Son Excellence Aali-Pacha
Ministre des Affaires Etrangères
de Sa Majesté Impériale le
Sultan &c &c &c

Vienne, le 12 Juin, 1849.

No. 26.

Monseigneur

J'ai reçu la Dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 30 Mai, au sujet de la rentrée sur le territoire Valaque de la division Autrichienne commandée par le Général Puchner, et des vexations commises par les soldats de ce corps contre les habitants du pays.

Dans un entretien que j'ai eu hier avec Mons. le Prince de Schwarzenberg, j'ai entamé cette question délicate avec ménagement et mesure. J'ai commencé d'abord par lui exposer le contenu du rapport du Caïmacam de la Valachie, et je lui ai donné lecture du paragraphe de ce rapport où il est question des excès commis par les soldats autrichiens. Ensuite, je lui ai fait observer qu'il résultait d'autres rapports que les insurgés Hongrois,

irrités de l'accueil que les troupes autrichiennes trouvaient sur le territoire ottoman, menaçaient d'envahir nos provinces pour les y attaquer et d'y transporter le théâtre de la guerre. Partant de cette donnée, j'ai développé les réflexions contenues dans la Dépêche de Votre Excellence sur les motifs impérieux qui avaient, dès le commencement, imposé à la Sublime Porte l'observation de la neutralité. Enfin, tout en l'assurant du désir de la Sublime Porte d'être de quelque utilité au Gouvernement d'Autriche dans les circonstances actuelles, je lui ai dit qu'Elle sentait le besoin de s'entendre avec lui sur l'adoption de mesures propres à sauvegarder et la tranquillité de nos frontières et la sécurité des soldats autrichiens; et sur ce point, j'ai ajouté que les autorités locales pensaient que ce but serait atteint, si les troupes autrichiennes confiaient leurs

armes

armes et l'administration du pays.

Ce qui précède est le résumé de ce que j'ai dit et insinué gracieusement à Mr. le Prince de Schwarzenberg pendant le cours de notre conversation ; et voici succinctement quelles ont été ses réponses.

Le Prince m'a réitéré la vive reconnaissance de son gouvernement pour l'accueil bienveillant et hospitalier que la Sublime Porte a accordé à ses troupes et à ses sujets réfugiés, et pour l'amitié dont Elle lui a donné tant de preuves dans des circonstances si critiques. Il a été très affecté des désordres commis par les soldats autrichiens et m'a paru résolu de prendre sur le champ des dispositions rigoureuses à cet égard. Il m'a dit que le général Puchner venait d'être remplacé par le général Clam, dans la capacité de qui son gouvernement mettait une entière confiance ; que d'après les ordres donnés à ce Général, le corps réfugié

en Valachie allait déjà quitter cette contrée pour reprendre les hostilités ; que les mesures concertées entre les armées autrichienne et Russe promettaient cette fois un succès assuré ; que, par conséquent on était fondé à croire que les troupes autrichiennes, ne seraient plus dans le cas de demander l'hospitalité que la Sublime Porte leur a accordé avec un empressement si amical, et que, dès lors il devenait inutile de s'occuper des mesures à prendre en vue d'une éventualité qui ne devait plus se reproduire.

Pour ce qui est du dépôt des armes des troupes autrichiennes réfugiées, il m'a déclaré qu'il leur serait impossible de se soumettre à une telle mesure si jamais elles venaient de nouveau à se refugier, ce qui n'était pas probable, sur le territoire ottoman, et qu'autant vaudrait ne pas les recevoir que de leur demander leurs armes.

Après avoir ainsi sondé le terrain, j'ai cru devoir me borner à cet échange d'explications, sans m'écarter du sens de la Dépêche de Votre Excellence par laquelle Elle me recommande la prudence dans l'accomplissement de cette démarche. D'ailleurs, si les troupes Autrichiennes étaient forcées de se réfugier encore une fois sur le territoire Ottoman, il est évident que les Russes qui doivent agir ensemble, partageraient le même sort. En tout cas, c'est à Votre Excellence à me donner des instructions positives si Elle juge nécessaire d'insister sur cette question.

A l'occasion de l'entretien dont l'exposé précède, Mr. le Prince de Schwarzenberg m'a engagé à appeler l'attention du Gouvernement Impérial sur la conduite de S. E. Hassan Pacha, gouverneur de Belgrade, qui, suivant les assertions des autorités Autrichiennes, tolérerait les menées des insurgés

et du Consul Sarde, et se laisserait entraîner par les insinuations des Consuls d'Angleterre et de France; Ces plaintes pourtant n'étaient appuyées d'aucun fait déterminé, si ce n'est que les officiers Ottomans en traversant le fleuve, faisaient des visites aux officiers insurgés et, pour me servir de l'expression même du Prince, fraternisaient avec eux. Je n'ai pas manqué de faire observer à Son Altesse qu'il m'était difficile d'admettre qu'un fonctionnaire de la Sublime Porte, aussi sage et aussi expérimenté que S. E. Hassan Pacha, pût rester indifférent à des manœuvres si opposées à la volonté manifeste de son Gouvernement, et que je désirerais savoir si le Ministère Autrichien avait des preuves à l'appui de ses plaintes. Le Prince m'a répondu que les informations qu'il avait reçues, étaient officielles, mais qu'il ne possédait ~~pas~~ pourtant pas de preuves démonstratives, et que c'était à la Sublime

Porte

Porte de se faire rendre compte de ce qui se passe à Belgrade et d'y apporter un remède.

Je suis avec le plus profond respect,

erait
des
nce;
ont
miné,
tomans
ent des
t, pour
me
eux.
bservers
ffiicle
ive de
Pauki
Pacha,
ma=
nté
s, et
e
des
ainte.
les
, étaient
Doit
démon=
blime
te

VII

53a

A Son Excellence Aali Pacha,
Ministre des Affaires Etrangères de
Sa Majesté Impériale le Sultan

Vienne, le 12 Juin, 1849.

AB 27

Monseigneur,

Contrairement à ce qu'on assurait depuis longtemps, les opérations des armées Austro-Russes n'ont pas encore commencé. Mr. le Comte de Medem, qui est déjà de retour de Varsovie, m'a dit que c'est l'Empereur de Russie qui insistait à ce que les hostilités ne fussent commencées que quand toute l'armée auxiliaire serait entrée sur le territoire Hongrois, afin que les insurgés fussent attaqués simultanément de toutes parts et par des forces imposantes.

D'après les renseignements que m'a donnés Mr. Medem, le corps du Général Rüdiger, fort de 50,000 hommes, et dont une partie était arrivée depuis longtemps à Presbourg, se trouve déjà tout entier sur le territoire Hongrois. Un autre corps, fort également de 50,000 hommes, sous les ordres du Maréchal Paskevitsch qui est le commandant en chef de l'armée auxiliaire, entrera en Hongrie du

côté des Carpathes vers le 15 de ce mois. Un troisième corps, déjà entré en Galicie, s'y arrêtera pour surveiller les frontières qui séparent cette province de la Hongrie. D'un autre côté, le Général Lüders a reçu l'ordre de passer en Transylvanie, pour le 13 de ce mois, à la tête de 50,000 hommes auxquels se joindra la Division autrichienne commandée jusqu'ici par le Général Puchner, tandis que 12 à 15,000 Russes entreront du côté de la Bukovine. Enfin, des forces considérables se concentrent sur les frontières de la Pologne. Il s'ensuit donc qu'on ne pourra avoir des nouvelles sur le commencement et la poursuite des opérations que dans une semaine.

La nouvelle, publié par les journaux de Vienne, d'une victoire remportée par le Ban Jellacich sur le Général hongrois Perzel, ne s'est pas confirmée.

Les négociations de la paix entre l'Autriche

entre l'Autriche et la Sardaigne restent toujours pendantes.

Quoique le Général Oudinot, à la suite de nouvelles instructions de son Gouvernement, eût commencé depuis le 3 de ce mois, ses opérations d'attaque contre Rome, on n'a pas encore reçu ici la nouvelle de l'entrée des Français dans cette ville, nouvelle, d'ailleurs, à laquelle on s'attend d'un moment à l'autre. Il est question que le Pape se proposerait de transférer son siége à Bologne, dans le cas où l'intervention française aurait pour but de lui imposer des conditions inacceptables par rapports à l'exercice de son pouvoir temporel.

L'assemblée Nationale allemande s'est déjà transportée à Stuttgard où elle a même tenu, le 6 de ce mois, sa première séance. Elle a commencé par adopter une motion de la Commission des trente, tendante à nommer une Régence de cinq membres qui, à la place

du pouvoir

du pouvoir central provisoire, et jusqu'à l'installation d'un Lieutenant de l'Empire, serait chargée des attributions assignées au pouvoir central, et s'occuperait nommement de la prompte formation d'une armée de l'Empire et de l'armement du peuple pour la mise en pratique de la Constitution, de la protection des intérêts de l'Allemagne au dehors surtout dans la question Danoise, de la poursuite des élections pour la diète fixée au 15 Août, et de l'invitation à adresser aux plénipotentiaires des États qui ont reconnu la Constitution pour qu'ils eussent à se rendre à Stuttgard. Aussitôt après il a été procédé à la nomination des membres de la Régence, et ont été élus comme tels MM. Raveaux, Vogt, Schüler, Henry Simon et Becker. Le Président, en proclamant l'avènement de cette autorité, a déclaré que le pouvoir central provisoire, résidant à Francfort, avait cessé d'exister.

La nouvelle Régence, dès son installation, a adressé au peuple allemand une Proclamation révolutionnaire, contre laquelle le Gouvernement Wurtembergeois s'est empressé de protester.

Dans le Grand-Duché de Bade et dans le Palatinat une réaction contre les chefs insurgés commence à se développer parmi les troupes et le peuple. Le Gouvernement de Bavière, qui a déclaré ne vouloir pas de l'assistance Prussienne, dirige des troupes considérables contre le Palatinat, et il semble que les troupes autrichiennes qui se sont rapprochées des frontières Bavaroises sont destinées à intervenir d'accord avec la Bavière, ne fût-ce que pour constater les droits que confèrent à l'Autriche les traités de 1815, et auxquels tend à porter atteinte la Constitution octroyée par le Roi de Prusse.

Je suis avec le plus profond respect,